



Commerce Transfrontalier et Sécurité Alimentaire en Afrique de l'Ouest

Cas du Bassin Ouest : Gambie, Guinée-Bissau,
Guinée, Mali, Mauritanie, Sénégal

Mars 2010

Avec la participation de



Etude réalisée grâce au soutien financier de l'USAID



Table des matières

Acronymes	3
Préface.....	4
Résumé.....	6
Chapitre 1. Contexte et Objectifs	7
1.1 Contexte.....	7
1.2 Objectifs et Partenariats	7
1.3 Méthodologie.....	8
1.4 Limites	10
Chapitre 2 : Caractéristiques des Marchés et des Flux	12
2.1 Typologies des marchés.....	12
2.2 Cartographie des flux	16
Chapitre 3 : Des marchés efficaces ?.....	34
3.1 Structure des marchés.....	34
3.2 Conduite des marchés	38
3.3 Contraintes et capacités des commerçants	41
3.4 Intégration des marchés	45
Chapitre 4. Des marchés en ajustement	53
4.1 Impact de la crise économique	53
4.2 Impact de la crise en Guinée	61
4.3 La crise et les réponses publiques	63
4.4 Marchés et sécurité alimentaire dans le bassin ouest	68
5. Conclusions et Recommandations	71
5. 1 Conclusions.....	71
5.2 Recommandations.....	74
Bibliographie.....	76

Acronymes

ACA : African Cashew Alliance
AGVSAN : Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition
AFD : Agence Française pour le Développement
CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CILSS : Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CIRAD : Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement
CNC : Commission nationale du Cajou
CNDD : Conseil National pour la Démocratie et le Développement
CSA : Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSAO: Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest.
FAO : Food and Agriculture Organization
FOB: Free on board
FAOSTAT: Food and Agriculture Organization Statistics
FCFA: Franc de la Communauté Financière d'Afrique
FEWS NET: Famine Early Warning Systems Network
GOANA : Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance
K2M : Katsina – Kano - Maradi
MADR : Ministère de l'agriculture et du développement rural
OCDE : Organisation pour la Coopération Economique et le Développement
OMA : Observatoire des Marchés Agricoles
OPA : Observatoire des Pratiques Anormales
PAM : Programme Alimentaire Mondial
PIB : Produit intérieur brut
RESIMAO : Réseau des Systèmes d'Information sur les Marchés en Afrique de l'Ouest
SIM : Système d'Information sur les Marchés
USAID: United States Agency for International Development
USD: Dollar des Etats-Unis

Préface

Réunis à Lomé en 1989, les experts en sécurité alimentaire des pays membres du CILSS ont défini les contours des grands bassins commerciaux ouest africains. Le bassin ouest, le bassin central et le bassin est constituent des systèmes commerciaux au sein desquels se développent des dynamiques porteurs d'opportunités pour le devenir de la sécurité alimentaire au niveau sous-régional.

Le bassin ouest –englobant une zone allant de la Mauritanie au Libéria, en passant par le Sénégal, la Gambie, la Guinée-Bissau, la Guinée-Conakry et la Sierra Leone – a connu, avec la crise des prix des matières premières en 2008, un choc qui a hypothéqué le flux de riz importé dont dépend l'approvisionnement des pays de la zone. Ce dérèglement des marchés a motivé des réponses à court et moyen terme pour atténuer l'effet du choc sur les populations vulnérables, et pour réduire la dépendance des pays sur les importations alimentaires.

La connaissance des flux commerciaux, des acteurs et de leurs capacités est la condition d'une action publique pertinente. Confronté à un marché international devenu instable, mais également porteur de fortes potentialités de développement, le bassin ouest est un système en mutation. L'existence de tels enjeux justifie une réflexion approfondie sur le fonctionnement du système et de son influence sur la sécurité alimentaire des ménages.

La présente étude, fruit d'une collaboration entre le CILSS, la FAO, le FEWS NET, le PAM, le RESIMAO et les pays membres, propose une analyse des dynamiques commerciales et de la sécurité alimentaire dans le bassin ouest. Nous souhaitons que les décideurs au niveau national et régional puissent y trouver des informations utiles dans la mise en place de leurs programmes d'appui à la sécurité alimentaire.

Dr. Alhousseini Bretaudeau
Secrétaire Exécutif du CILSS

Remerciements

La collecte de données primaires a bénéficié du concours de Mahamane Nasser Almajid (FEWS NET), d'Alpha Oumar Bah (PAM), d'Adeline Belem (PAM), de William Diatta (PAM), de Damietta Mendes (PAM), de Mouhamadou Ndiaye (SIM/CSA), de Moussa Niang (SIM/CSA), de Armando Sanca Nogueira (SIM/Guinée Bissau) et d'Alpha Sy (PAM).

L'appui de Koffi Akakpo, de Kokou Amouzou, d'Atsuvi Gamli, de Guy Obama, de Maliki Ahmadou Mahamane (PAM) a été indispensable dans le traitement et l'exploitation des données. Mame Abdoulaye Sarr (PAM) a réalisé la cartographie.

La conception et la rédaction de l'étude ont bénéficié des apports de Patricia Bonnard (FEWS NET), de Moussa Cissé (CILSS), de Patrick David (FAO), de Laouali Ibrahim (FEWS NET) d'Aliou Maiga (INSAH/CILSS), de Papa Boubacar Soumaré (FAO) et de Salif Sow FEWS NET). Jean-Martin Bauer (PAM) s'est chargé de la rédaction du rapport.

Résumé

Le bassin ouest – défini comme le système de marchés d'une zone englobant la Gambie, la Guinée-Bissau, la Guinée, le Sénégal, la Mauritanie et l'ouest du Mali- est **parcouru par des flux commerciaux de longue distance qui sous tendent les systèmes de vie et les mécanismes de survie des ménages vulnérables à l'insécurité alimentaire**. Ces flux transfrontaliers s'organisent de façon à répondre à la forte demande émanant des zones urbaines de la côte, et notamment des zones urbaines de l'ouest sénégalais. Quand ils fonctionnent sans entrave, les flux commerciaux d'huile de palme, de bétail, d'anacarde et d'arachide sont autant d'opportunités permettant aux ménages du bassin d'assurer leur sécurité alimentaire et à faire face aux crises.

La configuration du système commercial présente à la fois des contraintes et des opportunités pour la sécurité alimentaire. Les marchés du bassin ouest sont caractérisés par une structure oligopolistique, potentiellement pénalisante pour le producteur et le consommateur. Les filières liées au marché mondial - riz importé et anacarde - sont fortement concentrées, conférant une forte influence à un nombre limité d'acteurs. L'omniprésence de réseaux dans le commerce de gros témoigne de rigidités dans l'entrée et la sortie du marché. En revanche, l'importance du lien social entre détaillant et consommateur favorise la sécurité alimentaire : la pratique de la vente à crédit par les détaillants de céréales, très répandue, permet aux ménages vulnérables de défendre leur accès alimentaire en période de crise. Les marchés disposent d'une capacité de réponse avérée en cas d'augmentation de la demande, en particulier pour les denrées importées. Les places de Dakar, de Touba (Sénégal) et de Bassé Santa Su (Gambie) fonctionnent comme marchés-directeurs dans l'espace pour le riz importé. Kaolack (Sénégal) est le marché leader pour le mil. Les marchés de la périphérie du bassin – et de la Guinée en tourmente - semblent moins ancrés au centre du système.

Les chocs économiques et politiques qu'a connus le bassin depuis 2007 ont influencé sa capacité à soutenir la sécurité alimentaire. La hausse des prix de 2008 et la crise économique mondiale de 2009 ont réduit les volumes et les marges des grossistes, renforçant le caractère oligopolistique du commerce en gros. En désorganisant le flux des produits tropicaux vers le nord, la crise en Guinée aura fragilisé l'accès alimentaire des producteurs de rente de la forêt. L'amélioration avérée des disponibilités en céréales dans le bassin depuis 2007 – en particulier en riz local – témoigne d'un système en mutation et d'opportunités pour la sécurité alimentaire des ménages. Sans ambiguïté, l'action publique influence la performance des flux transfrontaliers, avec des conséquences évidentes sur la sécurité alimentaire.

L'étude identifie une série d'indicateurs à suivre qui permettront de déceler des risques à la sécurité alimentaire des ménages. En particulier, on suivra avec attention le devenir du Sénégal, principal foyer de la demande, ainsi que l'évolution des taux de change dans le bassin. Cette étude plaide également en faveur d'un renforcement des systèmes d'information nationaux et régionaux, condition d'une action publique efficace.

Chapitre 1. Contexte et Objectifs

1.1 Contexte

Les dynamiques du commerce transfrontalier jouent un rôle de premier plan dans la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest. Les chocs qu'ont connus les marchés de la région au cours des dernières années – crise alimentaire au Niger en 2005, hausse des prix en 2007/2008, crise économique en 2009 – invitent les pouvoirs publics à mieux cerner le fonctionnement des marchés agricoles, dans le but d'apporter les réponses plus appropriées aux risques d'insécurité alimentaire que peut provoquer un dysfonctionnement du système commercial. Si un certain nombre d'études réalisées depuis 2005 ont permis de constituer un référentiel pour le cas du bassin est autour du Niger, notamment par le biais des travaux de Aker (2007), le cas du bassin ouest – zone s'étendant de la Mauritanie au Libéria – est moins bien appréhendé. Exemple de cette incertitude, le CILSS, FAO et FEWS NET (2009 p5) font état de 'flux non –quantifiables' entre le sud et le nord du bassin.

Des études relatives aux dynamiques transfrontalières ont mis en évidence l'existence de stratégies commerciales sous-régionales en Sénégambie méridionale (Abdoul *et al.*, 2007). Certaines caractéristiques du commerce transfrontalier, identifiées dans le cas spécifique de la Haute Casamance, – telles l'influence des réseaux religieux, le rôle de la réexportation gambienne, la rente de situation pour le marché sénégalais de Diaobé – ont été mises en évidence par Fanchette (2001). Il convient à présent d'élargir le champ de l'étude, de valoriser les données dont disposent les systèmes d'information sur les marchés (SIM) et de recueillir des informations plus précises auprès des acteurs afin de fournir une information illustrant le rôle des marchés transfrontaliers dans la sécurité alimentaire des ménages de l'espace concerné. Ce travail vient compléter les travaux réalisés dans le cadre du dispositif de suivi des flux mis en place par le CILSS, ainsi que la cartographie des flux commerciaux que FEWS NET a réalisée en Mauritanie et au Mali.

1.2 Objectifs et Partenariats

L'objectif général de la présente étude est de fournir une analyse de référence des marchés et de leur influence sur la sécurité alimentaire dans le bassin ouest. Pour ce faire, l'étude mettra à disposition des décideurs les éléments suivants :

- Une cartographie des flux de produits agricoles d'importance pour la sécurité alimentaire ;
- Une analyse du fonctionnement des marchés céréaliers du bassin ;
- Une illustration de l'impact des crises sur le système commercial.

Dans le cadre de cette étude, le bassin ouest est défini comme l'espace englobant la Gambie, la Guinée-Bissau, la Guinée, la région de Kayes au Mali, le sud ouest de la Mauritanie ainsi que le Sénégal. D'autres travaux prévus dans les pays de l'Union du Fleuve Mano viendront compléter le présent rapport pour la partie méridionale du bassin.

Il est attendu que l'analyse présentée ici renseigne les politiques régionales de sécurité alimentaire. Les recommandations issues de ce rapport permettent d'identifier des actions de suivi qui favoriseront la prise en compte de l'influence du commerce transfrontalier dans les analyses de sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest. Une

meilleure connaissance de ces dynamiques et de leurs incidences sur la sécurité alimentaire permettra à la fois de saisir les opportunités qu'offre le contexte et de mieux prévenir et atténuer d'éventuelles crises alimentaires à l'avenir.

L'étude a été financée par l'USAID. Elle a été conduite en appui au programme d'accès au marché du CILSS, avec la participation de la FAO, FEWS NET, du Programme Alimentaire Mondial (PAM) et des SIM des pays concernés. Le rôle de chaque partenaire dans les différentes étapes de l'étude est décrit dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Partenariats

Etape	Partenaires
Conception	CILSS, FAO, FEWS NET, PAM
Test des questionnaires	CILSS, FAO, FEWS NET, PAM, SIM
Collecte des données	CILSS, FAO, FEWS NET, PAM, SIM
Saisie et analyse des données	PAM
Données secondaires	CILSS, FAO, SIM nationaux

1.3 Méthodologie

La présente étude a été élaborée en associant données primaires et secondaires. Les données sur les prix proviennent des bases de données de l'Agence pour la commercialisation agricole (Guinée), de FEWS NET, du SIM Sénégal, de l'OMA (Mali), de l'Observatoire de la Sécurité Alimentaire (Mauritanie) et du PAM (Guinée-Bissau). Les chiffres sur les productions et les échanges commerciaux ont été obtenus du CILSS, des ministères chargés de l'agriculture et par la FAO. Comme d'autres études l'ont mentionné (CSAO 2008), les données relatives aux volumes du commerce de bétail en Afrique de l'Ouest sont rares et parfois contradictoires.

Carte 1 : Les marchés visités



La collecte de données primaires s'est largement appuyée sur le guide relatif aux enquêtes auprès des commerçants publié par le PAM en septembre 2009 (PAM, 2009a). Des données primaires ont été collectées sur les marchés, au niveau de groupes de

discussion et auprès des commerçants eux-mêmes. Les outils de collecte de données primaires comprenaient un questionnaire marché, un questionnaire commerçant et un guide d'entretiens semi structurés avec les importateurs. Les marchés visités ont été sélectionnés sur la base des marchés identifiés lors de l'exercice de zonage réalisé dans le cadre de l'Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (AGVSAN) au Sénégal, et en se référant à la liste des marchés suivis par les SIM nationaux dans les pays concernés et en consultant des personnes ressources. La carte 1 montre les marchés couverts par la collecte de données. La liste des 45 marchés visités est fournie en annexe.

Au niveau de chaque marché, un questionnaire a été administré à un groupe de personnes dotées d'une vue d'ensemble du marché et de son évolution au cours des dernières années. Des informations ont également été recueillies individuellement au niveau des commerçants. Le questionnaire pour commerçants a été administré auprès de grossistes, de collecteurs et de détaillants sélectionnés de façon aléatoire sur les marchés. Enfin, des entretiens semi-structurés avec les importateurs ont eu lieu dans les capitales. La copie des questionnaires et du guide d'entretien est fournie en annexe. Le tableau ci-dessous récapitule le nombre de questionnaires collectés sur le terrain.

Tableau 2 : Outils et collecte de données primaires

Outil de collecte	Nombre de fiches à collecter	Objectif (total)	Atteints (total)
Questionnaires marchés	1 par marché	45	45
Questionnaires commerçants	5 par filière par marché	Entre 400 et 600	403
Entretiens importateurs	2 ou 3 par pays	12	12

Les questionnaires ont été testés le 13 et 14 novembre 2009 sur le marché de Tilène à Dakar. La collecte de données s'est déroulée du 14 novembre au 12 décembre 2009. La période a coïncidé avec celle de la commercialisation du bétail précédant la fête de la Tabaski et les marchés à bétail étaient particulièrement animés. La collecte des céréales sèches était également en cours. Pour les cultures dont la période de commercialisation tombait à une autre période de l'année, les interlocuteurs ont été interrogés par rapport à la dernière campagne. Par exemple, les informations sur l'anacarde se rapportent à la campagne du 2^e trimestre 2009. Les données ont été saisies à Dakar en décembre 2009 et ont été analysées en utilisant le logiciel SPSS. L'analyse économétrique des séries de prix a été réalisée avec le logiciel Eviews.

1.4 Limites

L'approche adoptée pour cette étude a tenu compte de contraintes imposées par le contexte opérationnel. Tout d'abord, en raison du manque d'information sur les marchés et les commerçants dans l'espace du bassin ouest, la collecte des données primaires a adopté une démarche raisonnée. Cette approche suppose qu'on interprète les résultats

issus de la collecte de données primaires comme une information illustrative des principales tendances. Ces informations ont été croisées avec des sources secondaires et avec l'avis d'informateurs-clés. L'avis présenté dans ce document repose sur convergence des preuves issues de ces différentes sources.

Le champ de l'étude a volontairement été restreint aux denrées jugées les plus importantes pour la sécurité alimentaire. Ainsi, certains produits n'ont pas fait partie du cadre de l'étude. C'est notamment le cas du poisson, de l'oignon et du tamarin. Le commerce de ces denrées pourra faire l'objet d'analyse dans d'autres études.

Il a parfois été difficile de rencontrer les importateurs : certains n'ont pas d'adresse physique et se méfient des enquêtes, particulièrement depuis l'épisode de la hausse des prix en 2008. Les commerçants ont généralement été disponibles pour répondre au questionnaire, toutefois certains ont pu être méfiants et ainsi donner des réponses biaisées. La question sur les marges commerciales était sensible, dans la mesure où elle constitue un secret commercial. On comprendra donc que certains commerçants n'aient pas accepté de divulguer cette information. Afin d'obtenir un taux de réponse acceptable, la question était abordée en fin de questionnaire, après qu'un lien de confiance a été établi avec le commerçant.

La collecte de données en Guinée a été organisée dans un contexte de grande insécurité et d'incertitude, les équipes étant sur le terrain au moment de l'attentat visant le président de la junte militaire le 3 décembre 2009. En raison du contexte, la collecte des données primaires a été réalisée avec une supervision moins étroite que pour les autres pays. Une attention particulière a été accordée à la sélection des enquêteurs en Guinée pour qu'ils puissent fonctionner de façon plus autonome tout en fournissant des informations de qualité.

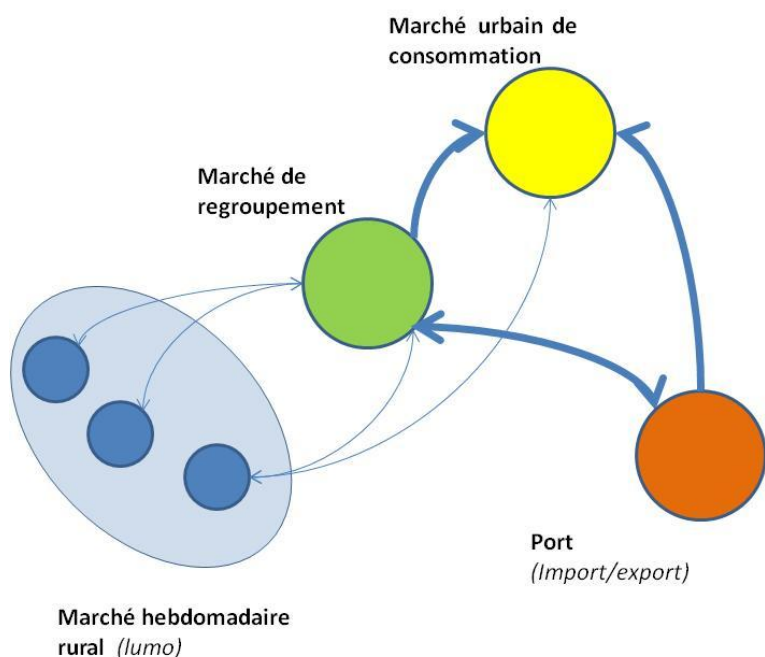
Enfin, l'étude n'a couvert ni le Libéria, ni la Sierra Leone, bien que ces deux pays fassent partie du bassin ouest. Toutefois, il sera possible de les intégrer ultérieurement, notamment au niveau des cartes des flux, une fois que FEWS NET, en collaboration avec le CILSS et le PAM, aura démarré ses activités de 'suivi à distance' dans ces deux pays.

Chapitre 2 : Caractéristiques des Marchés et des Flux

Ce chapitre décrit les caractéristiques générales du système commercial du bassin ouest, dans le but de permettre une étude plus approfondie de son fonctionnement plus tard dans le document. En premier lieu, ce chapitre caractérise les types de marché rencontrés dans le bassin et leur fonction. Puis, au moyen d'une cartographie, il illustre les principaux flux de riz, de céréales sèches, de mil, de bétail, d'arachide, d'huile de palme et de niébé dans le bassin.

2.1 Typologies des marchés

Figure 1 : Typologie simplifiée des marchés du bassin ouest



Trois principaux types de marchés existent dans le bassin ouest, chacun hébergeant des modes de transaction spécifiques. Il est permis de distinguer trois grands types de marchés dont les rôles sont clairement différenciés : le marché hebdomadaire rural ou *lumo*, le marché de regroupement et le marché de consommation (figure 1).

En milieu rural, l'essentiel des échanges se produit sur des marchés hebdomadaires où les produits du cru sont échangés contre des marchandises manufacturées. Les *lumo* d'une même zone fonctionnent de façon coordonnée, chacun se tenant à tour de rôle. Ces marchés hebdomadaires ruraux opèrent en étroite liaison avec un marché de regroupement. Ces marchés de regroupement servent aux transactions entre grossistes, et fonctionnent comme interface à la fois avec le port (et donc le marché international) et les marchés urbains de consommation. Le marché urbain de consommation est approvisionné à la fois par le marché de regroupement pour les produits locaux et le port pour les produits importés. Le graphique ci-dessus schématise les liens qui existent entre ces différents types de marchés. On notera que certains marchés associent différentes fonctions (par exemple regroupement et consommation). Comme le décrit Fanchette (2001), le réseau commercial est en évolution constante: certains marchés prennent de l'importance en peu de temps (comme celui de Diaobé, crée en 1974), alors que d'autres disparaissent (comme les *lumo* de Salikénié ou de Témento en Haute Casamance).

2.1.1 Les marchés hebdomadaires ruraux

En début de chaîne pour les produits locaux (mil, sorgho, maïs, arachide) se situent les marchés ruraux hebdomadaires ruraux, également appelés *lumo* en Gambie, en Guinée, Guinée-Bissau, dans la vallée du fleuve en Mauritanie et au Sénégal. Ces marchés hebdomadaires ont vocation à centraliser l'offre et la demande afin d'atteindre un seuil permettant de déclencher les échanges. L'existence des *lumo* a été favorisée par les autorités après les indépendances afin de servir de cadre d'échange dans les zones rurales productrices de cultures de rente, ainsi que pour contrôler les flux vers les Etats voisins (Fanchette, 2001). La création des communautés rurales au Sénégal dans les années 1970 a également participé à la dynamique, les marchés constituant une source incontournable de financement pour les collectivités nouvellement constituées.

Le marché rural hebdomadaire est à la fois un marché de production et de consommation. Pendant la période des récoltes, la principale fonction du marché rural est la collecte des céréales et des produits de rente, ainsi que la vente des produits importés ou manufacturés aux ménages. Pendant la période de soudure, le *lumo* change de vocation et devient essentiellement une source d'approvisionnement des ménages en céréales. Les marchés ruraux hebdomadaires situés en zone excédentaire peuvent fonctionner comme des marchés de collecte toute l'année, approvisionnant à la fois les marchés de regroupement et les marchés ruraux des zones déficitaires (figure 1).

Les commerçants mobiles, qui fréquentent les marchés hebdomadaires d'une zone donnée, animent les transactions. Ces commerçants mobiles assurent la collecte et l'expédition des productions locales, ainsi que l'approvisionnement des marchés hebdomadaires ruraux en produits importés et manufacturés. Les commerçants mobiles opèrent en lien étroit avec un marché de regroupement pour s'approvisionner en produits destinés à la vente sur les *lumo*, et pour écouler la marchandise collectée sur ces derniers. Les vendeurs sur les marchés hebdomadaires ruraux sont producteurs ou détaillants. Sur les *lumo*, les acheteurs sont consommateurs ou collecteurs.

L'offre proposée sur les marchés hebdomadaires ruraux, peu diversifiée, comprend parfois des produits de deuxième qualité, dont la présence traduit la faiblesse de la demande des ménages et sa forte sensibilité au prix. Il arrive que les *lumo* soient très récents – datant de quelques années à peine – et de taille très modeste, rassemblant en moyenne une cinquantaine de commerçants. Le marché hebdomadaire rural est un marché précaire, souvent dépourvu d'étal permanent et de structures de stockage. Le quart des *lumo* est enclavé pendant l'hivernage. Cet enclavement, qui se produit pendant la période de soudure, ne peut qu'exacerber les difficultés saisonnières d'accès alimentaire des populations rurales.

Il arrive que des flux transfrontaliers courts s'articulent autour des *lumo*, tel celui de Sare Yoba Diéga (Kolda) pour l'exportation des bovins vers la Gambie, ou celui de Cambadju (Bafata) pour l'exportation de mil et d'arachide vers le Sénégal. Sur les deux rives de la vallée du Fleuve Sénégal, les marchés ruraux hebdomadaires coexistent avec un système de boutiques dont l'existence permet de façon continue la commercialisation de produits importés et la collecte de produits de rente.

2.1.2. Les marchés de regroupement

Les marchés de regroupement constituent l'interface entre les marchés hebdomadaires ruraux, les marchés urbains de consommation et le marché international. Si le marché de regroupement typique connaît un pic d'activités un jour donné de la semaine, des transactions y ont lieu tous les jours. En fonction des apports des *lumo*, les marchés de regroupement constituent une offre en produits non-transformés (céréales, produits de rente) destinée à être réexpédiée en gros vers les marchés urbains de consommation et vers le port pour les produits destinés à l'exportation (arachide, anacarde). Le marché de regroupement permet également de répartir l'offre en produits importés reçus du port vers les grandes agglomérations et les marchés hebdomadaires ruraux. En période de soudure, les marchés de regroupement approvisionnent les marchés ruraux hebdomadaires des zones déficitaires en céréales locales et importées.

Les marchés de regroupement sont fréquentés par des vendeurs qui sont producteurs ou collecteurs et par des acheteurs qui sont des grossistes ou expéditeurs. Les commerçants mobiles qui animent les marchés hebdomadaires ruraux sont à la fois vendeurs et acheteurs sur les marchés de regroupement. Ces commerçants mobiles constituent le relais entre les *lumos* et les marchés de regroupement. Sur ces marchés, les principaux volumes de transactions s'effectuent entre grossistes. En moyenne, une trentaine de grossistes animent les échanges sur ces marchés.

Les marchés de regroupement se spécialisent par filière : on retiendra le marché de Dahra (Louga) pour le bétail, de Richard Toll (Saint Louis) pour le riz local, de Gouille Mbeuth (Louga) pour le niébé et de Touba (Diourbel) pour l'arachide, les céréales sèches locales et les produits tropicaux. Certains marchés de regroupement tirent parti de leur situation géographique frontalière. Ainsi, le marché de Diaobé (Vélingara) doit son essor à son rôle de plaque tournante transfrontalière; les grossistes bissau-guinéens, gambiens et guinéens s'y rendent pour effectuer des transactions avec les opérateurs sénégalais. Le marché de Rosso (Trarza) joue le même rôle en Mauritanie. Bassé Santa Su (Upper River), 'ville-entrepôt' (Fanchette, 2001) est un important marché de regroupement dont la position géographique et l'infrastructure lui permet d'entretenir des échanges soutenus avec le Sénégal voisin.

Encadré 1 : Touba et Diaobé, des marchés devenus incontournables

Fondée il y a un siècle dans le nord du bassin arachidier, Touba est un haut lieu de la confrérie religieuse des mourides. La ville accueille notamment le pèlerinage annuel du *magal*. Forte de 500 000 habitants, Touba figure parmi les plus grandes villes sénégalaises. Le marché de Touba est le théâtre d'échanges en gros portant sur le riz importé en provenance du port de Dakar, mais aussi d'arachide, d'huile de palme et de produits forestiers qui satisfont sa propre demande et celle des grandes villes du nord ouest sénégalais.

Diaobé se situe en territoire sénégalais, aux confins de la Gambie et de la Guinée-Bissau et à portée de la Guinée. Il s'agit d'un véritable marché sous-régional où se rencontrent commerçants gambiens, bissau-guinéens, guinéens et sénégalais. Des échanges de volumes importants y ont lieu pour l'huile de palme, le café vert, le piment noir, le néré provenant de la forêt. L'arachide gambienne, bissau-guinéenne et de Haute Casamance y est commercialisée. A Diaobé, le poisson séché et le sel du Sénégal trouvent le chemin des marchés du sud.

Les marchés de regroupement disposent généralement d'un bon accès routier et de magasins de stockage. Malgré cela, un tiers des marchés de regroupement est enclavé pendant l'hivernage, ce qui signifie que les transactions y sont irrégulières, avec des répercussions sur l'ensemble de la filière.

2.1.3 Les marchés urbains de consommation

Les marchés urbains de consommation satisfont la demande des zones urbaines par les apports des marchés de regroupement ou du port. Il s'agit de marchés 'permanents' où d'importants volumes de transactions se produisent quotidiennement. On y rencontre grossistes et détaillants pour toute une gamme de produits alimentaires. Les marchés urbains de consommation peuvent compter plusieurs centaines de détaillants. L'offre sur ce type de marché est à la fois forte et diversifiée, compte tenu du pouvoir d'achat relativement élevé des consommateurs et des volumes importants qui y sont brassés.

L'offre et la demande sont particulièrement diversifiées sur marchés urbains des capitales dotées d'un port et d'un certain poids démographique (Banjul, Bissau, Conakry, Dakar, Nouakchott). Des marchés de consommation de moindre envergure existent dans les zones rurales déficitaires, à l'image des marchés de Mbout (Gorgol), de Ziguinchor ou de Bakel (Tambacounda). S'il arrive que ces derniers accueillent des activités de collecte à la fin de la récolte, leur vocation prédominante reste la consommation.

Les denrées importées sont présentes toute l'année sur les marchés urbains de consommation. Ces marchés jouissent généralement d'une infrastructure adéquate. L'enclavement affecte certains marchés de consommation isolés non pourvus d'une route bitumée.

Le système du bassin ouest repose sur une multitude de marchés ruraux hebdomadaires, d'envergure modeste, liés à un marché de regroupement. Les marchés de regroupement entretiennent des rapports commerciaux directs avec l'ensemble des autres marchés, les *lumo*, les marchés urbains de consommation et les importateurs/exportateurs du port. Le tableau ci-dessous reprend les caractéristiques principales des types de marché rencontrés dans le bassin.

Tableau 3 : Fonctions caractéristiques des marchés du bassin ouest

Type de marché	Fonction	Caractéristiques
Marchés ruraux de consommation (<i>lumo</i>)	Collecte (récolte) Consommation (soudure)	Fréquence hebdomadaire, présence du commerce ambulant. Peu de commerçants, demande faible, faible qualité des produits.
Regroupement	Commerce en gros	Fréquence hebdomadaire. Spécialisation des marchés par filière (ex. Dahra pour le bétail)
Marchés urbains de consommation	Consommation (toute l'année)	Volumes importants, offre diversifiée

2.2 Cartographie des flux

Généralement, les flux de denrées agricoles prennent la direction des zones urbaines, notamment côtières, dont la forte demande exerce une puissante attraction sur le marché régional. L'urbanisation continue de l'Afrique de l'Ouest et des pays du bassin (Abdoul *et al.*, 2007) constitue une tendance lourde à laquelle répond l'orientation des flux commerciaux. Par ailleurs, les zones urbaines côtières, pourvues de ports, assurent la fonction d'interface avec le marché mondial, et constituent les points d'origine et de destination des flux d'importation et d'exportation.

La troïka Touba-Dakar-Diaobé constitue l'épine dorsale du commerce des produits agricoles dans le bassin ouest. En effet, les flux alimentaires dans le bassin convergent vers le Dakar et le nord ouest sénégalais, zone urbanisée, à revenu relativement élevé, dont la demande considérable exerce une forte influence sur les marchés des pays voisins. Le tableau 4 ci-dessous présente les dynamiques démographiques et économiques qui sous-tendent le poids du marché sénégalais sur les échanges dans le bassin. On constate que le produit intérieur brut (PIB) *per capita* du Sénégal en 2007 est nettement plus élevé que celui des autres pays du bassin. Le PIB *per capita* du Sénégal, de USD 908 en 2007 ; est presque quatre fois supérieur à celui de la Guinée-Bissau, et le double de celui de la Guinée. La population de l'agglomération Dakaroise, évaluée à 2.6 millions d'habitants, est elle aussi nettement plus élevée que celle des autres centres urbains du bassin. L'importante demande solvable de l'ouest Sénégalais attire des flux commerciaux de l'ensemble du bassin.

Tableau 4 : PIB per capita et population de la ville principale.

Pays	PIB <i>per capita</i> en USD (2007)	Population de la principale ville (2007)
Gambie	\$357	Banjul, 0.4 millions
Guinée	\$451	Conakry, 1..4 millions
Guinée-Bissau	\$210	Bissau, 0.3 millions
Sénégal	\$908	Dakar, 2.6 millions
Mali	\$554	Bamako, 1.5 millions
Mauritanie	\$874	Nouakchott, 0.7 millions

Source : Nations Unies (2010a)

Le marché de Touba, centre névralgique du commerce agricole sénégalais, a pour vocation d'importer les produits vivriers et de rente de toutes origines, et de répartir cette offre sur les centres urbains de Dakar, du nord du bassin arachidier, de la Petite Côte et des zones rurales déficitaires. En parallèle, le port de Dakar approvisionne le reste du Sénégal, le Mali et parfois la Guinée-Bissau en riz importé et en produits manufacturés.

La place de Diaobé sert de 'sas d'entrée' au marché sénégalais pour les produits gambiens, bissau-guinéens et guinéens destinés à satisfaire la demande des zones urbaines du nord ouest sénégalais. Les opérateurs étrangers n'ont pas d'accès direct aux marchés de Dakar et de Touba, au cœur du bassin. Si les flux se réalisent sur de très longues distances – comme dans le cas du commerce des produits tropicaux (huile de palme, café, piment) ou du bétail – ce sont les opérateurs nationaux qui prennent le témoin à partir de marchés-relais comme Diaobé. Le marché de Dahra joue le même rôle pour le bétail. Les marchés de regroupement de Rosso en Mauritanie, ou de Kayes au Mali, permettent également ce passage de témoin aux opérateurs nationaux.

Avant de présenter la cartographie des flux, il convient de relever la forte dépendance des pays du bassin ouest par rapport à l'importation de céréales, et du riz en particulier. Hormis le Mali, tous les pays considérés dans l'étude affichent des déficits céréaliers structurels importants. Pendant des années, le prix relativement abordable du riz sur le marché international a pu favoriser le développement d'une dépendance à son égard. A la différence des pays enclavés du bassin central ou du bassin est, les flux commerciaux du bassin ouest sont largement influencés par la facilité d'accès au marché international, par l'intermédiaire des portes d'entrées que constituent les ports de Nouakchott, de Dakar, de Banjul, de Bissau et de Conakry.

Ce document propose une cartographie des principaux flux des denrées analysées, soit le riz importé, les céréales sèches, (mil et maïs), l'anacarde, l'arachide, le bétail, l'huile de palme et le niébé. Les questions relatives au fonctionnement spécifique des filières sont plus largement analysées dans le chapitre relatif à l'efficacité des marchés (Chapitre 3).

2.2.1 Riz local et riz importé

L'insuffisance de la production céréalière en général (et du riz local en particulier) a donné lieu à une importation massive de riz dans le bassin. S'il existe bien des flux transfrontaliers de riz, leur ampleur de reste limitée. Pour l'essentiel, les flux de riz au sein du bassin ouest empruntent des circuits nationaux.

Les principaux bassins de production du riz local dans le bassin ouest se situent dans la vallée du fleuve Sénégal et au niveau des systèmes mangrove, de bas-fonds et de plateaux de la partie méridionale de la zone (Gambie, Casamance, Guinée-Bissau et Guinée). Les productions de l'Office du Niger au Mali – que l'on rattache au bassin central – ne sont pas prises en compte dans cette analyse. Si la production du riz local dans de nombreux pays a connu un essor suite à l'augmentation de son prix 2008 (AFD, 2009), elle demeure insuffisante pour répondre à une demande sans cesse croissante. Au Sénégal, le marché de Richard Toll concentre une grande partie de l'offre en riz local. Ce rôle est joué par Rosso (Trarza) en Mauritanie, Catio (Tombali) en Guinée-Bissau et Nzérékoré en Guinée. La production de riz local en Casamance, en Gambie et en Guinée-Bissau est en grande partie autoconsommée. En revanche, la filière du riz local étuvé en Guinée fait l'objet d'un commerce national : DYNAFIV (2005) estime qu'environ 120.000 tonnes de riz local étuvé y sont mises sur le marché chaque année, dont la moitié fait l'objet d'un commerce inter-préfectoral. Au Sénégal, le riz décortiqué issu de la vallée du Fleuve Sénégal est transféré vers les régions de Thiès, de Diourbel et de Tambacounda (AFD, 2009). De faibles quantités de riz local sont échangées dans les marchés transfrontaliers, on citera le cas du riz local sénégalais en Mauritanie.

Dans le cas des deux Guinées, on signale que les femmes sont très présentes dans la commercialisation du riz local. Elles achètent le riz étuvé aux coopératives en milieu rural et assurent sa revente au consommateur, aussi bien dans les marchés hebdomadaires ruraux que sur les marchés urbains de consommation.

Conséquence de l'insuffisance des productions de riz local, le bassin ouest dépend fortement des importations de riz, particulièrement pendant la période de soudure. Les principaux flux de riz importé apparaissent sur la carte 2 ci-dessous. Le riz importé par les pays du bassin ouest provient essentiellement du Sud Est asiatique mais également d'Amérique du Sud. Le tableau 5 illustre à la fois l'importance des volumes importés et la dépendance des pays du bassin par rapport à leurs besoins en céréales.

Tableau 5 : Importations et taux de dépendance par rapport au riz importé

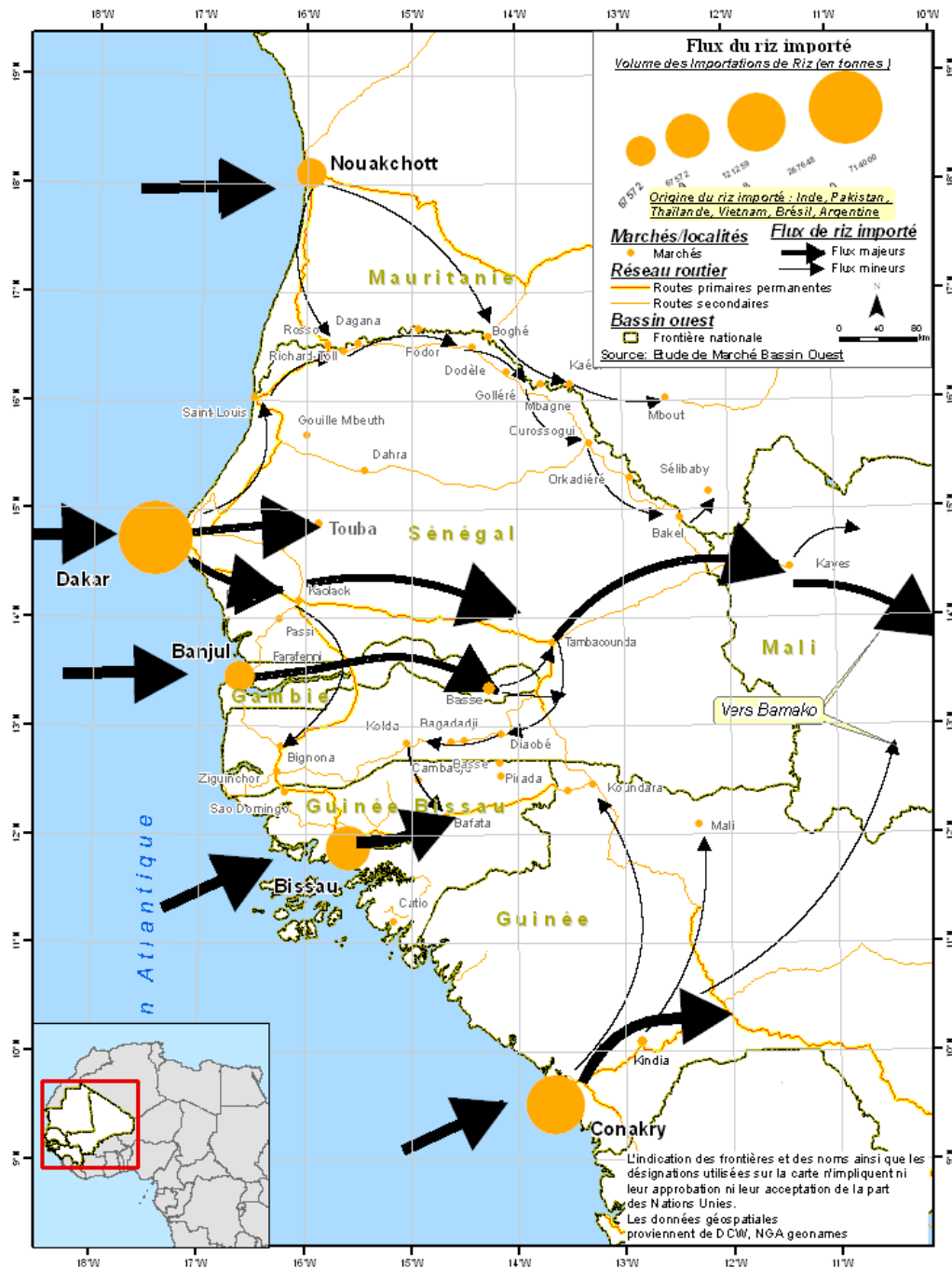
Pays	Besoins annuels en céréales (moyenne 2003-2007, tonnes)	Importations de riz (moyenne 2003-2007, tonnes)	Contribution du riz importé aux besoins céréaliers (moyenne 2003-2007)
Gambie	278 .000	83.584	30%
Guinée	Environ 2.000.000	218.143	Environ 10%
Guinée-Bissau	188.000	57.254	30%
Mali	2.658.000	177.202	7%
Mauritanie	465.000	46.525	10%
Sénégal	1.889.000	869.421	46%

Sources : FAO STAT, CILSS 2009.

D'après le CILSS, le bassin ouest aura importé en 2009 plus de 1,2 millions de tonnes de riz. A l'échelle mondiale, le bassin ouest représente environ 4% du commerce international de riz, qui s'élève à 30,4 millions de tonnes en 2009 (CIRAD, 2009). En termes absolus, les principaux importateurs sont le Sénégal, suivi de la Guinée et de la Guinée-Bissau. En termes relatifs, le Sénégal, la Gambie et la Guinée-Bissau sont particulièrement dépendants de l'importation de riz pour couvrir les besoins céréaliers de leur marché local : le riz couvre de 30 à 46% des besoins céréaliers totaux de ces pays. La place du riz importé est moindre dans l'approvisionnement de la Guinée, du Mali et de la Mauritanie.

Comme le montre la carte 2, le port de Dakar est la principale voie d'accès du riz importé dans le bassin ouest, le port approvisionne également le marché malien, et parfois le marché bissau-guinéen. Le commerce du riz importé fait l'objet d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics, qui en régulent souvent le prix, et qui par voie de conséquence peuvent être amenés à tenter de limiter sa réexportation. Ce souhait des Etats de canaliser le flux du riz importé se heurte parfois aux réalités économiques.

Carte 2 : Flux du riz importé



En période de soudure –après la campagne de commercialisation de l’anacarde – il peut arriver que les opérateurs sénégalais approvisionnent le marché bissau-guinéen en riz importé. Sur ce marché très déficitaire et régulièrement confronté à des pénuries, le Sénégal joue un rôle de fournisseur de dernier recours. Le marché bissau-guinéen, de faible taille et enclavé, semble particulièrement vulnérable à un dysfonctionnement du marché international ou à une éventuelle défaillance du ravitaillement des fournisseurs sénégalais.

Des flux transfrontaliers mineurs de riz importé se produisent sur des distances courtes quand un différentiel de prix le justifie, comme par exemple entre le Sénégal et la

Mauritanie ou entre la Gambie et le Sénégal. La Gambie -qualifiée 'd'Etat-entrepôt' par Fanchette (2001 p91) - est dotée d'un système de transport fluvial permettant d'acheminer de Banjul à Bassé Santa Su des quantités de riz importé dont une partie pourrait être commercialisée au Sénégal. Abdoul *et al.* (2007) mettent en question la pérennité du modèle gambien de réexportation, faisant état des déséquilibres macroéconomiques qu'il a engendré. La récente appréciation du dalasi par rapport au franc CFA depuis 2006 est peut être un symptôme de la perte de compétitivité des exportations gambiennes. L'essentiel du riz importé consommé au Mali provient des ports de Dakar et de Conakry. Le riz importé par les ports de Nouakchott et de Bissau ne semble pas faire l'objet de flux transfrontaliers significatifs.

2.2.2 Céréales sèches

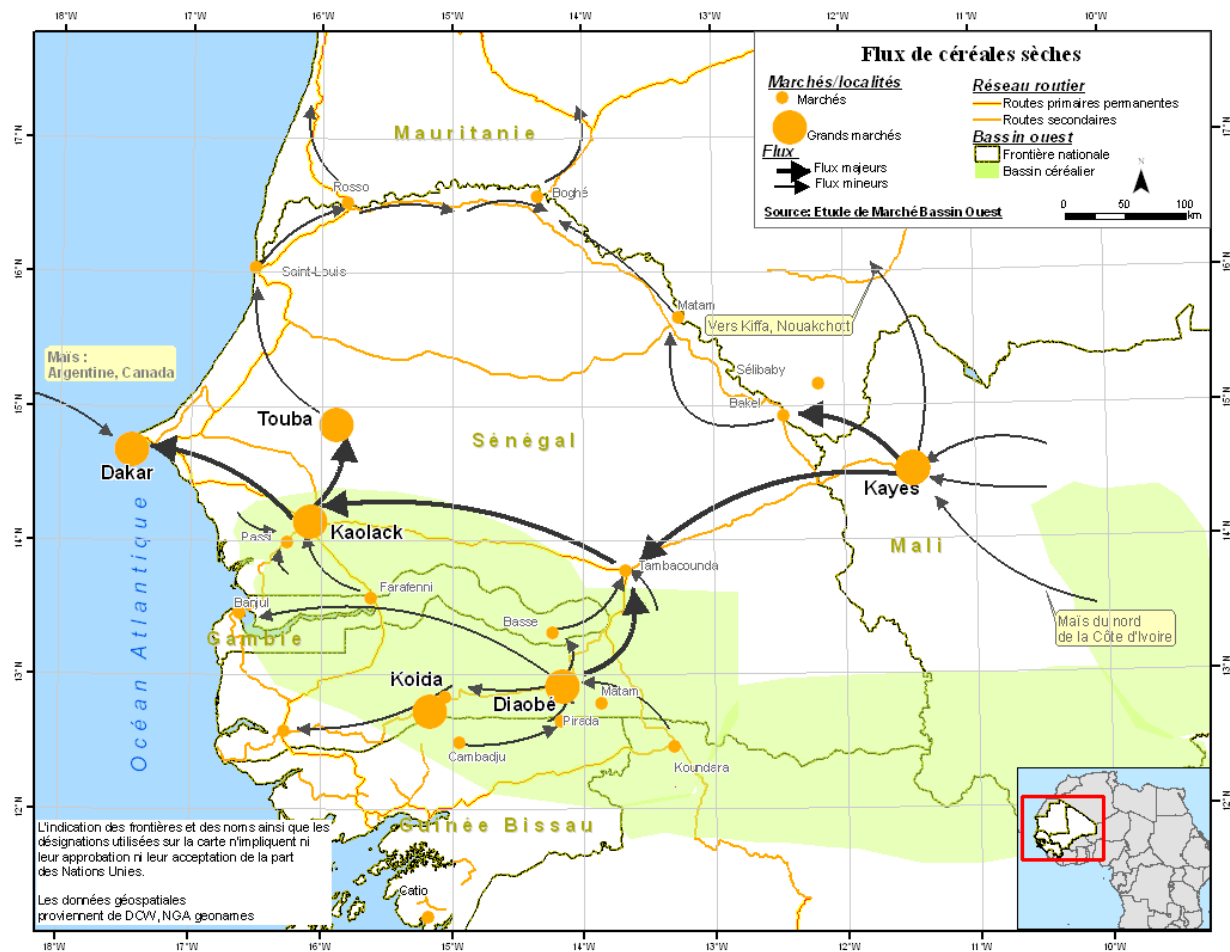
La production de céréales sèches est insuffisante pour couvrir les besoins de la population dans le bassin ouest, dont la partie septentrionale est jalonnée de zones fortement déficitaires. La production de céréales sèches dans le bassin, totalisant environ 2.5 millions de tonnes, est principalement le fait de la Guinée et du Sénégal (tableau 6). Le commerce transfrontalier de céréales sèches dans le bassin, illustré sur la carte 3, lie principalement le bassin arachidier sénégalais avec les zones urbaines du nord ouest Sénégalais et le sud de la Mauritanie. Un flux de céréales sèches guinéennes arrivait au Sénégal dans le passé. L'instabilité politique et l'insécurité qu'a connues la Guinée aurait interrompu ce flux depuis 2007. Les apports en maïs provenant du nord de la Côte d'Ivoire, transitant par le Mali, comblent les déficits de la production propre du bassin.

Tableau 6 : Production de céréales sèches

Pays	Production (moyenne 2004-2008, tonnes)
Gambie	179.803
Guinée	1.180.906
Guinée-Bissau	88.099
Mali (Kayes)	64 .140
Mauritanie	88.055
Sénégal	925.300

Source : FAOSTAT , Ministère de l'Agriculture Mali

Le mil est produit dans l'ensemble des pays de l'espace, à partir des terres pluviales de la vallée du Fleuve Sénégal jusqu'au nord de la Guinée, souvent en association avec l'arachide. Le bassin arachidier sénégalais, la Gambie, la Haute Casamance et le nord est de la Guinée-Bissau produisent l'essentiel des excédents commercialisés. Le sud de la Mauritanie, structurellement déficitaire, bénéficie à la fois des apports en mil du bassin arachidier et du Mali. A l'instar des autres cultures céréalières dans l'espace du bassin ouest, la production en mil est insuffisante pour couvrir les besoins des ménages qui, pendant la période de soudure, consommeront d'autres céréales.

Carte 3 : Flux des céréales sèches**Maïs local et importé**

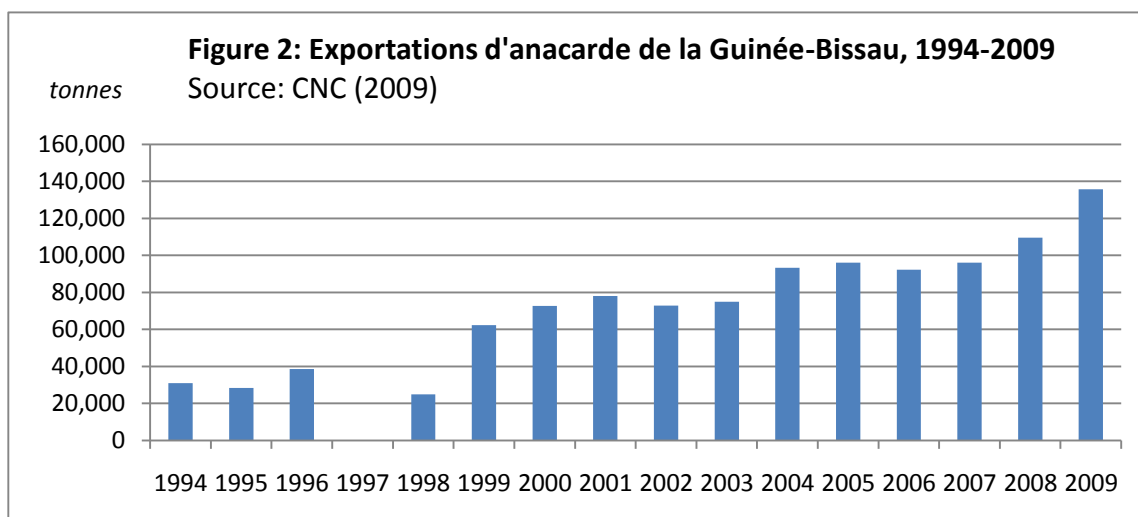
Tout comme le mil, le maïs local consommé dans le bassin ouest est essentiellement produit dans le bassin arachidier (y compris la Gambie) en Guinée et dans l'ouest du Mali. Le sud de la Mauritanie bénéficie d'importations de maïs malien. La production de maïs est déficitaire au niveau du bassin, ce qui a pour effet de déclencher une importation de maïs d'outre mer. En effet, les importations de maïs canadien ou argentin permet de palier à la faiblesse de l'offre en maïs local, particulièrement en période de soudure, y compris dans des zones de productrices de maïs comme le bassin arachidier, la Haute Casamance et la région de Tambacounda. En août 2009, FEWS NET (2009) signalait la présence de ce maïs d'outre mer sur le marché sénégalais de Bakel, à la frontière malienne. Ce maïs d'outre mer est voué à une utilisation industrielle et avicole, mais également à la consommation humaine. Son coût modéré par rapport aux céréales locales (mil et maïs) et ses bonnes qualités organoleptiques en font un concurrent en devenir pour les productions de maïs local, en particulier pour les zones proches des ports par lesquels la denrée d'outre mer accède au marché.

FEWS NET signale que de plus en plus, le maïs ivoirien joue un rôle prépondérant dans l'approvisionnement des zones déficitaires du Sahel occidental. Le développement des voies de transport entre l'ouest du Mali, le sud de la Mauritanie et l'est du Sénégal au cours de la dernière décennie a enclenché une dynamique commerciale qui permet au bassin de bénéficier d'apports conséquents en maïs du nord de la Côte d'Ivoire. De

même, on note un report de la consommation humaine vers le maïs, céréale souvent la moins chère.

2.2.3 Anacarde

La filière anacarde a pris de l'importance à partir des années 1980, avant de connaître une forte expansion au cours des deux dernières décennies. Le principal bassin de production de l'anacarde dans le bassin ouest comprend la zone du Siné-Saloum au Sénégal, la Gambie, la Casamance et la Guinée-Bissau, ainsi que certaines zones limitrophes de la Guinée. La Guinée Bissau est le premier producteur d'anacarde du bassin, suivi du Sénégal, de la Guinée et de la Gambie. Très majoritairement cultivée par des petits producteurs et arrivant à maturité juste avant la période de soudure, les revenus tirés de l'anacarde contribuent considérablement à la sécurité alimentaire des ménages (MADR *et al.*, 2007). Les pays du bassin ouest exportent environ 190.000 tonnes d'anacarde par année pendant une campagne qui dure d'avril à juin. L'anacarde du bassin ouest est exportée à l'état brut vers le port de Kochi, en Inde. Comme le montre la figure 2, les exportations d'anacarde sont en forte croissance, ayant doublé en Guinée-Bissau entre 1999 et 2009.



Dans la filière anacarde, les flux transfrontaliers se dessinent en fonction de la compétitivité des ports à partir desquels se réalise l'exportation, comme l'illustre la carte 4 ci-dessous. En effet, l'essentiel de la production sénégalaise d'anacarde – estimée environ à 30 000 tonnes – est exportée par le port gambien de Banjul. La production gambienne, évaluée à 3 000 tonnes en 2008 (ACA, 2010), ne représente que 8% du total des quantités exportées par le port de Banjul. D'après les informateurs-clés, le port de Dakar a perdu en compétitivité depuis le début des années 2000. Les opérateurs rencontrés déplorent des coûts élevés et des tracasseries à Dakar, et préfèrent évacuer le produit par le port de Banjul, perçu comme plus efficace. Banjul tire également avantage de sa position géographique proche des zones de production sénégalaises du Siné-Saloum et de Kolda.

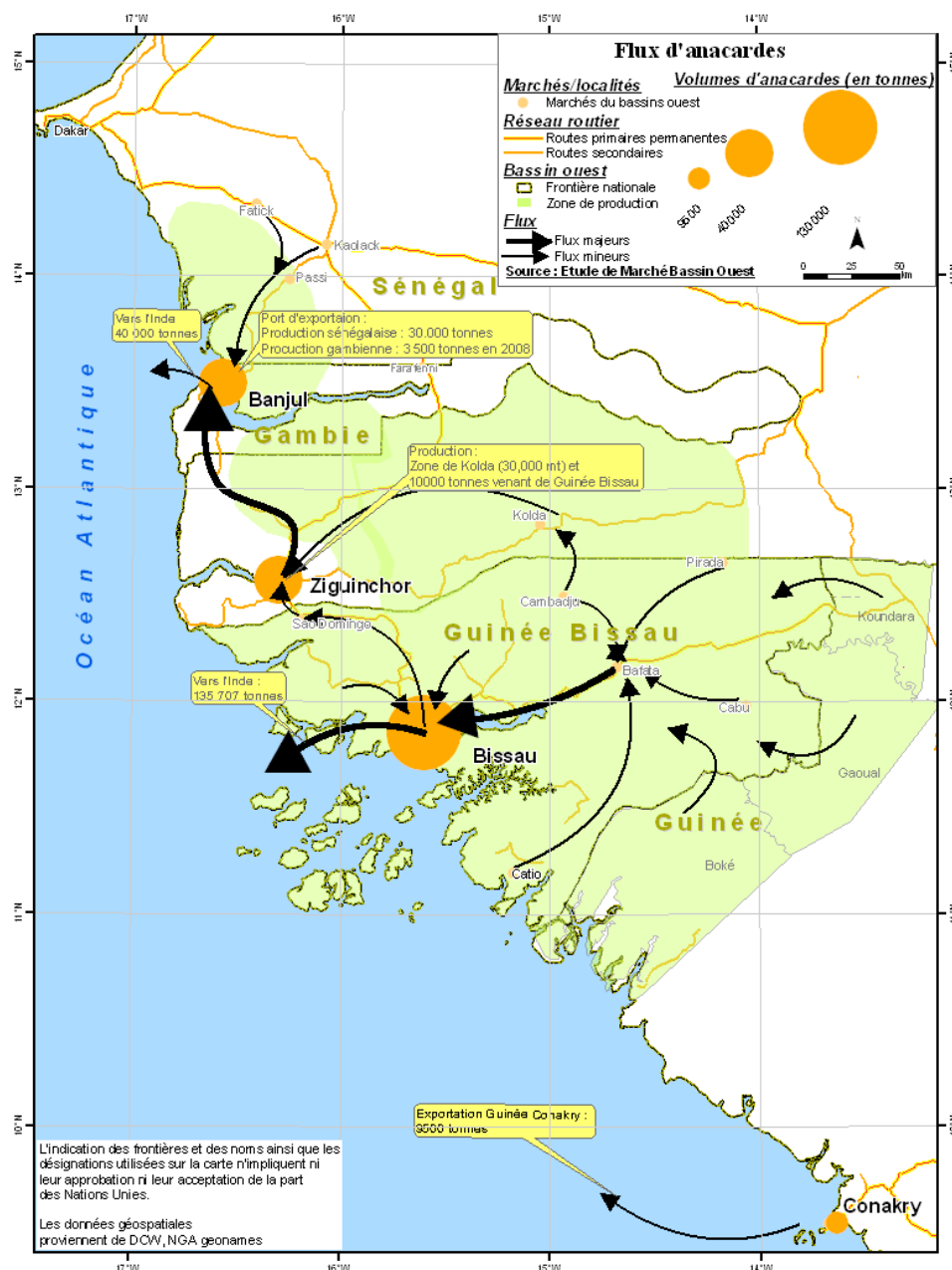
Tableau 7: Exportations d'anacarde

Pays	Exportations (tonnes) 2009
Gambie	3.500
Guinée-Bissau	135.707
Guinée-Conakry	9.500
Sénégal	2.169

Sources : ACA, FAOSTAT, CNC, PAM

Par ailleurs, une partie de l'anacarde bissau-guinéenne transite par Ziguinchor avant d'être réexportée vers le port de Banjul. Les informateurs-clés estiment que ce flux atteint environ 10.000 tonnes par année. Ce flux est essentiellement composé d'anacarde exportée en lots multiples de faible taille pour échapper aux surveillances douanières en Guinée-Bissau. En effet, les autorités bissau-guinéennes cherchent à promouvoir l'exportation de la production nationale par le port de Bissau afin d'y prélever une taxe d'exportation qui totalise 17% des recettes fiscales de l'Etat (République de Guinée-Bissau, 2009). Il semblerait que cette politique ait une certaine efficacité dans la mesure où le flux d'anacarde exporté irrégulièrement via le Sénégal et la Gambie équivaldrait à 7% de la production nationale bissau-guinéenne. Les chiffres fournis ci-dessus représentent la meilleure estimation de la mission, mais restent très approximatifs. On notera que la Commission nationale du cajou (CNC) bissau-guinéenne (2009) estime qu'entre 40.000 et 50.000 tonnes de noix de cajou brute est irrégulièrement exportée de la Guinée-Bissau par voie terrestre à destination du Sénégal et de la Gambie. Ces chiffres peuvent paraître surestimés dans la mesure où ils semblent ne pas tenir compte du fait que le port de Banjul évacue la quasi-intégralité de la production sénégalaise. L'exportation gambienne repose ainsi sur des sources autres que l'exportation irrégulière d'anacarde d'origine bissau-guinéenne.

Enfin, on signale l'existence d'exportations d'anacarde des zones de Gaol, de Koundara et de Boké en Guinée vers la Guinée-Bissau voisine.

Carte 4 : Flux de l'anacarde

Si le flux terrestre d'anacarde quittant la Guinée-Bissau pour la Gambie peut paraître relativement mineur à l'heure actuelle, son rôle est appelé à augmenter à l'avenir, dans la mesure où le port de Bissau est confronté à d'énormes difficultés de fonctionnement liées au sous-investissement. Tous les exportateurs d'anacarde rencontrés en Guinée-Bissau se sont dits découragés par le coût élevé et la mauvaise qualité des services du port de Bissau. La croissance continue des superficies plantées en anacarde en Guinée-Bissau, évaluée à 4% par an (République de Guinée-Bissau, 2009) permet de prévoir une augmentation des quantités à exporter lors des prochaines campagnes. A l'avenir, les opérateurs Bissau-Guinéens pourraient être tentés de se tourner davantage vers l'axe

Ziguinchor-Banjul pour évacuer la production d'anacarde en expansion, en cas de saturation du port de Bissau.

D'après l'étude réalisée par le MADR, la FAO et le PAM en 2007 sur la filière de l'anacarde en Guinée-Bissau, 80% de la population rurale bissau-guinéenne tire des bénéfices de la filière cajou. La production elle-même est largement le fait de petits exploitants produisant en moyenne 600 kilogrammes de noix par année. L'expansion de la culture d'anacarde s'est faite au détriment de celle du riz, entraînant ainsi une augmentation de la dépendance des ménages vis-à-vis du marché du riz importé. L'accès alimentaire de la population bissau-guinéenne se retrouve fortement tributaire des termes de l'échange entre ces deux produits sur le marché mondial.

2.2.4 Huile de palme

Le commerce transfrontalier d'huile de palme s'articule autour du transfert en flux long des excédents de la zone forestière vers la plateforme de Touba, qui alimente le principal foyer de la demande dans le bassin ouest (carte 5). La production d'huile de palme dans le bassin ouest se rencontre au Sénégal, en Gambie, en Guinée-Bissau et en Guinée. La production guinéenne, estimée à environ 50 000 tonnes, dépasse nettement celle des autres pays (tableau 8). Selon DYNAFIV (2008), la Guinée exporterait annuellement environ 9 000 tonnes d'huile de palme, principalement vers le Sénégal, la Gambie et le Mali. L'offre guinéenne en huile de palme est de qualité très variable, constituant une faiblesse de la filière par rapport à la concurrence ivoirienne.

Tableau 8: Production d'huile de palme

Pays	Production (moyenne 2004-2008, tonnes)
Gambie	2.510
Guinée	50.000
Guinee-Bissau	6.347
Sénégal	6.040

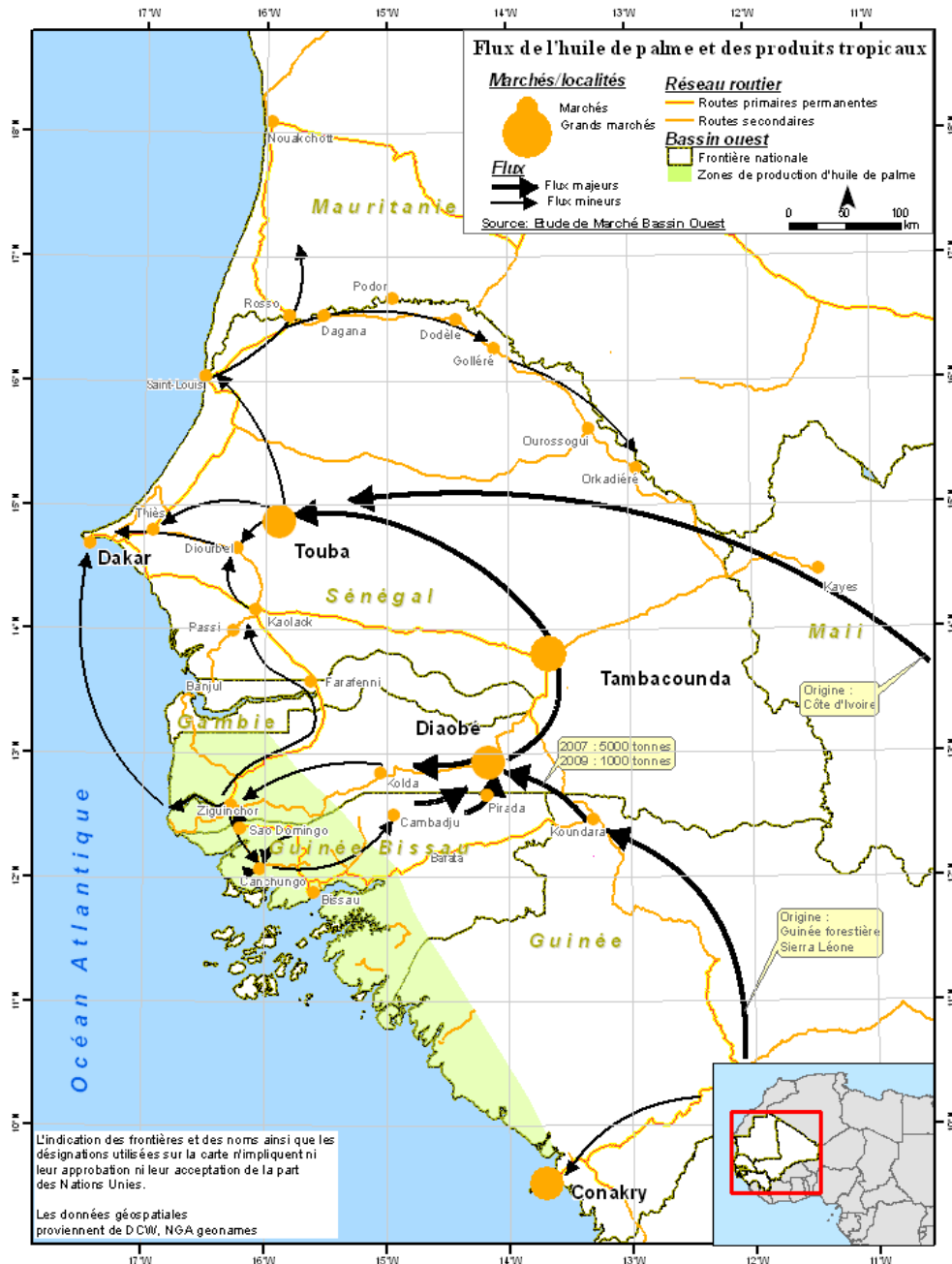
Source : FAOSTAT

Les excédents commercialisés à l'origine du commerce de l'huile de palme dans le bassin ouest proviennent principalement de la Guinée Forestière (préfectures de Macenta, Nzérékoré et Yomou) et dans une moindre mesure des zones côtières de la Guinée-Bissau (régions de Cacheu, de Biombo) et de la Guinée maritime. Il est probable que des quantités d'huile de palme en provenance de Sierra Leone fassent partie du flux, dans la mesure où le suivi des marchés réalisé en Sierra Leone confirme que les commerçants d'huile de palme guinéens sont présents sur les marchés nationaux (PAM, 2009b).

Le flux d'huile de palme issu de la zone forestière transite par le marché de Diaobé, où se fait le passage de propriété entre opérateurs guinéens et sénégalais. En 2006, environ 5.000.000 litres d'huile de palme ont transité par le marché de Diaobé, d'après la Direction des Eaux et Forêts. Ce chiffre est certainement sous-estimé car seuls les lots dépassant une certaine quantité sont comptabilisés. D'autres sources estiment que 80.000 litres d'huile de palme sont transigés chaque semaine à Diaobé (Abdoul *et al*,

2007). Un flux moins important et plus saisonnier d'huile de palme émane de la Guinée-Bissau pour rejoindre le marché de Diaobé, et dans une moindre mesure, Ziguinchor. A partir de Diaobé, l'huile de palme est transférée vers le marché de Touba, puis de Touba vers les consommateurs. Diaobé expédie également des volumes d'huile de palme vers la Gambie et la Casamance.

Carte 5 : Flux d'huile de palme et des produits tropicaux



La Guinée n'est pas seule à prétendre répondre à la demande urbaine pour l'huile de palme et les produits tropicaux. Les opérateurs de Diaobé signalent la montée en puissance d'un flux concurrent, provenant de la Côte d'Ivoire, animé par des intermédiaires maliens disposant de réseaux à la fois dans les zones d'origine des produits et à Touba. Il se pourrait que cet axe alternatif gagne des parts de marché à l'avenir si l'environnement sociopolitique ne s'améliore pas en Guinée.

La production d'huile de palme en Guinée est artisanale à 80% (DYNAFIV, 2008). Il s'agit d'une activité pratiquée pour l'essentiel par les femmes, lui conférant ainsi un rôle de premier plan dans les revenus et la sécurité alimentaire des ménages. L'exploitation des palmiers sauvages n'exige que peu de capital, rendant l'activité attrayante pour les ménages démunis en milieu rural. Selon l'enquête de base sur la sécurité alimentaire menée au Libéria en 2007 l'exploitation d'huile de palme était l'une des premières activités agricoles entreprises par les réfugiés réinstallés en milieu rural après 2003 (Liberia, 2007). La prévalence de l'insécurité alimentaire était particulièrement élevée dans les ménages producteurs d'huile de palme.

Le flux long d'huile de palme vers le nord a été grandement perturbé par l'instabilité qui prévaut en Guinée depuis 2007. Les restrictions sur les exportations alimentaires et l'insécurité grandissante ont provoqué un effondrement des flux d'huile de palme entre la Guinée et le Sénégal, au détriment des producteurs artisanaux de la denrée, eux-mêmes souvent en insécurité alimentaire. Cette problématique est approfondie dans le Chapitre 4, relatif aux chocs.

2.2.5 Arachide

La zone de production de l'arachide se trouve à cheval sur le bassin arachidier sénégalais, la Gambie, la Casamance et certaines zones de Guinée-Bissau et de Guinée. De loin premier producteur de l'espace du bassin ouest (tableau 9), le Sénégal est également le principal récepteur des flux transfrontaliers. L'arachide y est commercialisée à la fois dans un circuit industriel centré sur les huileries de l'ouest sénégalais, ainsi que pour répondre à la demande des ménages. On notera que si la production d'arachide est le fait d'une multitude d'agriculteurs, la demande émane principalement des huileries industrielles, même si l'on constate une tendance à l'augmentation de la consommation d'arachide de bouche dans les pays du bassin. D'après le gouvernement du Sénégal (2003) les deux tiers des quantités d'arachide commercialisées dans le pays sont destinées aux huileries, le tiers restant des quantités commercialisées le sont par l'intermédiaire de 'circuits parallèles'.

Selon FAOSTAT, le Sénégal exportait annuellement environ 45.000 tonnes d'huile d'arachide entre 2004 et 2007, principalement vers l'Europe. Des exportations d'huile d'arachide, de moindre ampleur, sont également signalées pour le Mali (6.900 tonnes par année) et la Gambie (3.700 tonnes par année) pendant la même période. Les zones de production et les principaux flux internes de l'arachide ressemblent pour beaucoup à ceux des céréales sèches présentés sur la carte 5. L'arachide collectée dans l'est de la Gambie, en Guinée-Bissau et en Casamance rejoint le marché de Diaobé, d'où le produit est expédié vers Touba. D'autre part, la production du bassin arachidier et de l'ouest gambien rejoignent directement Touba. L'arachide du bassin arachidier est également exportée vers la Mauritanie, principalement par l'intermédiaire des marchés de Rosso, de Boghé et de Kaédi. Ce commerce est particulièrement actif au moment de la traite arachidière entre les mois de novembre et de mars. Par ailleurs, la Mauritanie importe de grandes quantités d'arachide de l'ouest du Mali, principalement du cercle de Kita (Kayes)

Tableau 9 : Production d'arachide en coque

Pays	Production (moyenne 2004-2008, tonnes)
Gambie	107.879
Guinée-Conakry	289.368
Guinée-Bissau	23.272
Mali (Kayes)	94.469
Mauritanie	700
Sénégal	548.927

Source : FAOSTAT

La filière arachidière est perçue comme un rempart contre la pauvreté et l'exode rural en Gambie et au Sénégal. D'après Diop, Beghin et Sewali (2004), la filière de l'arachide fournit 60% des revenus monétaires ruraux et 70% de l'emploi rural au Sénégal et en Gambie. Sur base du recensement national de l'agriculture de 1998/1999, et des données du recensement général de la population de 2002, on peut estimer qu'entre 3 et 4 millions de producteurs Sénégalais vit de la production d'arachide. D'après Guèye (2007), la période de la traite est le principal temps fort économique en zone rurale. La culture offre également d'intéressantes opportunités de transformation artisanale. Pourtant, la filière arachidière au Sénégal connaît une profonde crise : selon Guèye, elle ne représente plus que 4% de la production mondiale, contre 10% il y a trente ans. Les volumes faisant l'objet d'une collecte contrôlée au Sénégal ont été divisés par quatre par rapport aux années 1960. On signale également des retards dans le paiement des producteurs d'arachide depuis 2001, ainsi que l'émergence d'un circuit de commercialisation animé par des intermédiaires qui achètent l'arachide en coque à bas prix auprès des agriculteurs. La mévente de l'arachide, ou le retard dans le paiement des producteurs par les huileries, a des répercussions immédiates sur l'activité économique et la sécurité alimentaire des ménages. En Gambie, l'arachide est la première culture de rente du pays, les producteurs gambiens n'hésitent pas à commercialiser leur arachide au Sénégal lorsque les opportunités y sont plus attractives (IRIN, 2009). .

Le rôle de l'arachide dans la sécurité alimentaire se fait ressentir bien au delà du bassin arachidier. Dans son rapportage sur la sécurité alimentaire en Mauritanie, FEWS NET (2001, 2003) a établi un lien entre la performance de la traite arachidière au Sénégal et l'ampleur des flux céréaliers que le bassin arachidier dirige vers les marchés de la vallée du Fleuve Sénégal en Mauritanie. En effet, en cas de mévente de l'arachide, les producteurs sénégalais commercialiseront peu de céréales, limitant d'autant les disponibilités exportables vers la vallée.

2.2.6 Bétail

Le Mali est l'origine principale des bovins commercialisés dans le bassin. La Mauritanie est le premier fournisseur d'ovins et de caprins. Une partie du cheptel bovin de l'est

mauritanien transite par le Mali avant de rejoindre le Sénégal, la Côte d'Ivoire et la Guinée. L'OCDE (2008) estime que la filière bétail contribue à hauteur de 44% au PIB agricole du Mali et 80% du PIB agricole en Mauritanie. Etant donné que la demande se situe essentiellement au niveau des centres urbains côtiers (Banjul, Bissau, Conakry, Dakar Nouakchott), le commerce du bétail revêt souvent un caractère transfrontalier. Une fois de plus, la demande des centres urbains de l'ouest sénégalais attire des flux longs émanant des pays voisins (carte 6). Une estimation des volumes de bétail importés au Sénégal annuellement figure dans le tableau 10 ci-dessous. Les flux transfrontaliers entrant au Sénégal sont principalement destinés à Dakar, Touba, et Kaolack. Les productions nationales sénégalaises de bétail permettent de répondre à la demande des zones rurales et des villes secondaires du pays, ainsi qu'à celle de la Gambie et de la Guinée Bissau.

D'après FAOSTAT, le Sénégal importe chaque année quelques 428.000 têtes de petits ruminants dont la valeur commerciale atteint 28,5 millions de dollars. Pendant la même période, les importations de bovins ont porté sur 10.000 têtes, valant environ 6 millions de dollars. FAOSTAT rapporte le même volume d'exportations de bovins pour chaque année depuis 2005, indiquant que ces derniers chiffres doivent être maniés avec précaution. Guibert *et al.* (2009 p26) citent l'étude USAID/ATP de 2008, qui fait état d'une importation de quelques 85.000 têtes de bovins au Sénégal en 2007. Au delà du débat portant sur l'importance des flux de bétail, Guibert *et al.* soulignent le caractère fortement saisonnier de la demande sénégalaise en petits ruminants. Cette forte saisonnalité limite l'opportunité offerte aux producteurs de bétail.

Tableau 10 : Importations de bétail au Sénégal (moyenne 2003-2007)

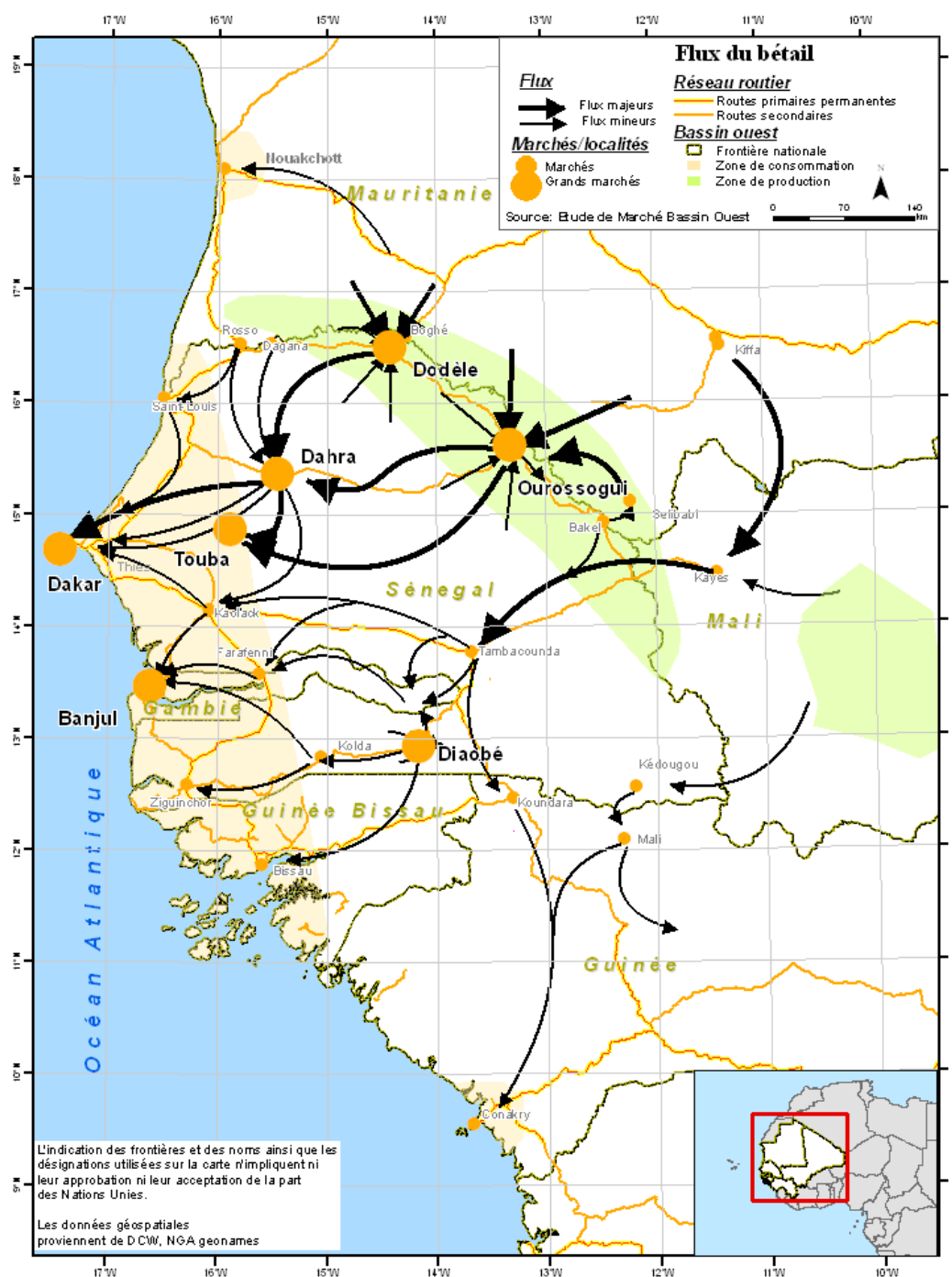
	Caprins	Ovins	Bovins
Têtes	196.000	232.000	10.000
Valeur (millions de USD)	15.3	13.1	6.2

Source : FAOSTAT

. Les exportations de petits ruminants mauritaniennes se sont élevées en moyenne à 430.000 têtes par année entre 2003 et 2007, flux d'une valeur de 16 millions de dollars par année, en augmentation régulière. Les ovins représentent les trois quarts des animaux exportés de la Mauritanie. S'il n'est pas possible de fournir une clé de répartition de ces exportations entre les différents pays receveurs, il est probable que l'essentiel de ces quantités soit exporté vers le Sénégal.

Des chiffres relatifs aux volumes du commerce de bétail ne sont pas disponibles pour la Gambie et la Guinée-Bissau. L'étude de l'OCDE sur le bétail en Afrique de l'Ouest (2008) soulève également la contrainte que représente la rareté de données précises sur le commerce du bétail

Carte 6 : Flux de bétail



Il existe deux circuits principaux de commercialisation du bétail : sur le circuit nord, l'offre malienne et mauritanienne est assemblée au niveau du marché de Dahra. A partir de Dahra, le bétail est réexpédié vers Dakar, Touba et les centres urbains de l'ouest Sénégalais. Sur le circuit sud – de moindre importance que le flux septentrional – l'offre en bétail de la Haute Casamance est consolidée à partir des marchés hebdomadaires de la zone. Une partie de cette offre atteint Diaobé, d'où les animaux sont revendus à des opérateurs approvisionnant les centres urbains bissau-guinéens. Une autre partie des

animaux est acheminée au marché de Saré Yoba Diéga, où le bétail est revendu aux opérateurs gambiens qui ravitaillent Banjul. Il semblerait que le circuit nord ait pris de l'importance au cours de la dernière décennie : alors que la Haute Casamance approvisionnait le nord du Sénégal il y a encore quelques années, la concurrence malienne a capté ce marché. Le Mali exporte également vers la Guinée, par l'intermédiaire des marchés de Kédougou, Koundara et de Mali-ville.

La vente de petits ruminants constitue un pilier de la sécurité alimentaire au Sahel. En zone sahélienne, c'est en vendant un animal que l'on fait face à l'imprévu, y compris aux crises alimentaires. Les populations de la zone sahélienne du Sénégal tirent l'essentiel de leurs revenus de l'élevage (OCDE, 2008). En août 2008, au moment de la hausse des prix au Sénégal, 42% des ménages en milieu rural ont déclaré avoir vendu des petits ruminants, principalement pour acheter de la nourriture (PAM, 2008a). Enfin, on signalera que des travaux basés sur l'approche de l'économie des ménages présentés par Save The Children (2009) illustrent le rôle déterminant des ventes de bétail et de produits de l'élevage dans les revenus des ménages sahéliens en milieu rural. Les ménages sans accès à ces revenus sont également les plus pauvres. Les flux transfrontaliers de bétail permettent le fonctionnement et le développement des systèmes de vie et des mécanismes de survie au Sahel.

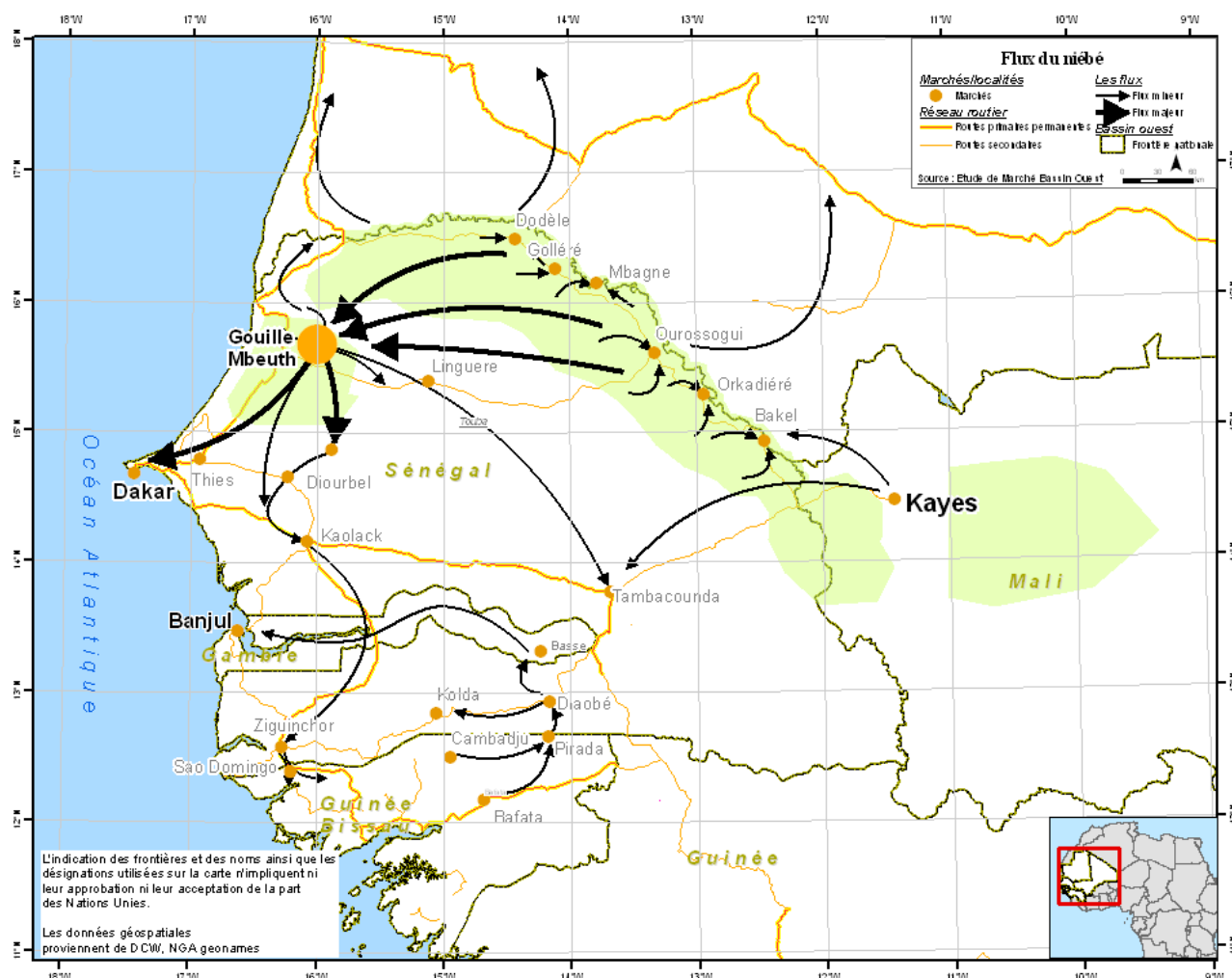
2.2.7 Niébé

Le niébé est un produit cultivé dans toutes les zones agricoles du bassin ouest. Les excédents commercialisés proviennent pour l'essentiel du nord du Sénégal – où la culture concurrence celle de l'arachide – aussi bien dans la vallée du fleuve (en décrue) que dans la zone de Louga. L'importance du Sénégal dans la production de niébé dans le bassin apparaît dans le tableau 11. La culture est fréquemment produite et commercialisée par les femmes. La plus forte demande pour le niébé se manifeste dans les centres urbains de l'ouest Sénégalais. Le marché de Gouille Mbeuth draine les principaux flux de niébé émanant de la vallée du fleuve. Ce produit est ensuite acheminé vers les centres urbains du nord ouest Sénégalais, mais également vers d'autres zones en flux mineur (carte 7).

Tableau 11 : Production de niébé

Pays	Production (moyenne 2004-2008 en tonnes)
Guinée-Bissau	211
Mali (Kayes)	3.652
Mauritanie	7.400
Sénégal	67.814

Source FAOSTAT

Carte 7 : Flux de niébé

Le niébé produit en Guinée-Bissau, apprécié pour sa qualité, est exporté vers le marché de Diaobé. L'estimation des quantités produites en Guinée Bissau sont probablement inférieures à la réalité dans la mesure où il semble que ce pays est une source d'approvisionnement pour le marché sénégalais, qui s'y fournit en cas de déficit de production, comme en 2007.

Points saillants

- Le bassin ouest est parcouru par des flux commerciaux de longue distance qui sous tendent les revenus et la sécurité alimentaire des producteurs ruraux: huile de palme, bétail, anacarde, arachide.
- La forte demande émanant des zones urbaines du nord ouest Sénégalais (Dakar, Petite Côte, Touba) fait de la zone le principal foyer de la demande dans le bassin.
- Les flux transfrontaliers de produits de rente s'organisent de façon à approvisionner la côte, et notamment les zones urbaines, par l'intermédiaire de marchés-relais nationaux, tel que Diaobé. Les flux de riz importé suivent pour l'essentiel des circuits nationaux.

Chapitre 3 : Des Marchés Efficaces ?

L'objet de ce chapitre est d'évaluer l'efficacité du système commercial du bassin ouest, en décrivant les facteurs favorisant ou contraignant le fonctionnement des échanges et leur influence sur la sécurité alimentaire. La discussion se penche en premier lieu sur la structure des marchés. Ensuite, le chapitre analyse les pratiques suivant lesquelles s'effectuent les transactions. Puis, les capacités des commerçants sont décrites. Enfin, le chapitre illustre le degré d'intégration des marchés, en proposant une analyse des liens entre les marchés du bassin.

3.1 Structure des marchés

3.1.1 Concentration dans les filières liées au marché international.

La filière du riz importé est caractérisée par une forte concentration au niveau de l'importation, phénomène constaté sur l'ensemble des pays du bassin ouest (tableau 12). Ces taux de concentration – exprimant la part de marché totale des cinq plus grands importateurs – sont élevés, et traduisent l'état oligopolistique de la filière du riz importé dans l'espace. En effet, le coefficient de concentration varie de 81% (Sénégal) à 95% (Guinée-Bissau, Mauritanie). L'ensemble des pays affiche des coefficients de concentration au-dessus du seuil de 60% indicatif d'une situation oligopolistique.

Tableau 12 : Coefficient de concentration 5 firmes pour le riz importé en 2008

Pays	Coefficient de concentration (5 firmes)
Gambie	90%
Guinée-Bissau	Entre 90 et 95%*
Guinée	86%
Sénégal	81%
Mali	85%
Mauritanie	Entre 90 et 95%*

Source : Ministères chargés du commerce. *six firmes

Cette forte concentration est particulièrement marquée en Gambie, en Guinée-Bissau et en Mauritanie. Dans ces marchés relativement étriqués, on signale l'existence de 'super-importateurs' détenant des parts de marché dépassant les 25 ou 30%. Cette concentration peut être liée aux exigences du système commercial international, où l'accès au crédit constitue une barrière à l'entrée pour les opérateurs ouest africains, souvent obligés d'avoir recours à des tierces parties pour effectuer le paiement aux fournisseurs de riz importé (figure 3). La présence de cet acteur additionnel prolonge la chaîne et ajoute une marge supplémentaire qui se répercute sur le prix final du riz importé vendu au détail. Une moindre concentration du secteur – souhaitable, afin de

favoriser la concurrence – n'est sans doute pas possible sans résoudre la question de la barrière à l'entrée que constitue l'accès au financement international.

Figure 3: Chaîne de commercialisation du riz importé

Il semble par ailleurs que la filière du riz importé va en se concentrant, dans la mesure où le nombre d'importateurs est en baisse au Sénégal, principal marché du bassin (7 contre une vingtaine au moment de la libéralisation dans les années 1990). L'expérience de la hausse des prix en 2008, qui a causé des préjudices financiers importants pour certains importateurs, pourrait exacerber cette tendance. Selon Neumayer (2009), 6 ou 7 importateurs se partagent le marché Guinéen, où les importations en 2009 ont dépassé les 400.000 tonnes de riz (PAM, 2010).



La forte concentration du secteur a des incidences sur le marché, en conférant à une poignée d'acteurs une forte influence sur les disponibilités et les prix du riz importé, denrée stratégique pour l'approvisionnement du bassin ouest. La marge de manœuvre dont disposent les importateurs sur leur marché national est limitée par la concurrence que peut représenter les importations de la denrée à partir d'un pays voisin. Dans le cas de la hausse des prix de 2008, la forte concentration de la filière au niveau de l'importation, combinée à l'existence de réseaux au niveau de la distribution et des détaillants, a été un facteur qui a pu contribuer à la pénurie de riz importé connue à Dakar en juillet 2008 (PAM, 2008). Toutefois, l'existence d'un réseau d'importateurs bien identifiés peut tout aussi bien permettre aux autorités nationales d'exercer leur influence au niveau d'une filière, améliorant ainsi l'efficacité des mesures de régulation. Par exemple en Gambie, les quelques importateurs de riz sont des opérateurs étrangers, ce qui a permis au gouvernement d'intervenir sur le secteur plus aisément que s'il faisait face à une multitude d'interlocuteurs.

On note également une forte concentration dans le commerce de l'anacarde, où les opérateurs indiens détiennent la quasi exclusivité de l'exportation du produit. Les

exportateurs indiens sont peu nombreux, une douzaine a opéré à partir de Banjul en 2009. A Bissau, seuls trois acheteurs indiens opéraient en 2007 (MADR *et al.*, 2007). Une multitude de producteurs - 60% de la population rurale bissau-guinéenne - fait donc face à une poignée d'exportateurs en situation oligopsone. Leur position dominante permet aux acheteurs indiens de jouir d'une forte influence sur la conduite des marchés et d'un pouvoir de négociation par rapport aux collecteurs et aux producteurs (Sarr, 2002). Par exemple, les grossistes nationaux s'engagent auprès des exportateurs indiens en dollars des Etats-Unis, ce qui a pour effet de transférer le risque de volatilité du taux de change aux acteurs situés en amont de la filière. La forte variabilité du prix bord champ de l'anacarde en Guinée-Bissau lors de la campagne 2009 est attribuée aux fluctuations du dollar des Etats-Unis par rapport au franc CFA (CNC, 2009). On a rapporté à la mission que lors de la campagne de 2009, des stocks d'anacarde en Guinée Bissau n'ont pu être vendus après la dépréciation du dollar par rapport au franc CFA. Ainsi, dans la filière anacarde, la forte concentration du secteur peut agir à la défaveur du revenu des producteurs.

La campagne de l'anacarde est relativement courte - de mars à juin dans les pays du bassin ouest - de telle sorte que les opérateurs doivent être capables de mobiliser d'énormes moyens sur une courte période. Le profil de l'activité favorise par conséquent les opérateurs dotés d'une robuste capacité financière. A l'instar du secteur du riz importé, la concentration au niveau de l'exportation de l'anacarde semble être dictée par les contraintes financières inhérentes à la filière.

La filière de l'arachide est également caractérisée par une situation d'oligopsone, où quelques grands acheteurs font face à une multitude de producteurs. L'état sénégalais s'implique dans la commercialisation de l'arachide en coque, en particulier en fixant un prix de référence pour la collecte auprès des producteurs. Depuis la libéralisation de la filière et la mise en place du système 'carreau usine' censé permettre à des intermédiaires d'assurer la collecte, environ 200 opérateurs privés ont été agréés (Baconnier, 2002). Si cette évolution est en principe de nature à rendre plus compétitive l'activité de la collecte de l'arachide, à l'échelle du marché rural, les échanges continuent à répondre à une logique d'asymétrie. Des vendeurs d'arachide pressés d'avoir leur argent pour répondre à des besoins familiaux urgents font face à un nombre relativement réduit d'acheteurs. L'utilisation de bons lors de l'achat d'une part, et les retards récurrents de paiement d'autre part, démontrent que l'organisation de la collecte de l'arachide ne répond pas aux besoins des producteurs.

Au niveau des productions locales de céréales, la concentration ne semble pas aussi poussée que dans le secteur du riz importé. Au niveau de chaque marché de regroupement, on signale la présence d'une douzaine de grossistes. Ces grossistes opèrent dans des marchés tacitement compartimentés au sein desquels la concurrence est peu active. Tel commerçant aura une chasse gardée pour la collecte sur telle zone, pour les transactions d'un produit particulier, ou pour l'approvisionnement de tel marché. Ainsi, le nombre relativement élevé de commerçants de céréales sèches sur les marchés du bassin ouest n'est pas à forcément signe d'un marché concurrentiel.

3.1.2 Influence des réseaux commerciaux

Comme l'ont mis en évidence d'autres études - telle l'étude K2M (CILSS *et al.* 2006)- les réseaux commerciaux ouest africains constituent un mécanisme permettant aux opérateurs de développer des stratégies commerciales internationales et de surmonter

les risques inhérents au commerce transfrontalier. L'influence des réseaux commerciaux se vérifie également dans le cas du bassin ouest. Leur existence a une influence sur l'entrée sur le marché et la fixation des prix.

Le réseau mouride - reposant sur la maîtrise du marché de Touba, véritable porte d'entrée des marchés des centres urbains de l'ouest Sénégalais - détient un rôle de premier plan dans le système commercial sénégalais et plus largement dans le commerce agricole dans l'espace du bassin ouest. Les opérateurs mourides sont présents sur le secteur de la distribution du riz importé, de l'arachide, du niébé et de l'huile de palme. L'appartenance à ce réseau permet aux opérateurs de sécuriser leur accès au crédit, leur approvisionnement et l'écoulement de leur marchandise. Au Sénégal, le réseau des demi-grossistes mourides exerce une influence prépondérante sur la filière du riz importé, grâce à sa position dominante à l'étape de la distribution, à sa capacité à fournir du crédit aux autres acteurs de la filière et à sa parfaite maîtrise de l'information (PAM, 2008b). On relèvera que les principaux importateurs sénégalais ne font pas forcément partie de ce réseau.

En Gambie, le commerce du riz importé est dominé par des grossistes libanais, établis de longue date dans le pays, comme le cas de cette maison gérée de père en fils depuis la fin du 19^e siècle. La présence du réseau d'importateurs de riz libanais est également signalée dans d'autres pays de la région, tels que le Libéria et la Côte d'Ivoire. Certaines maisons pourraient opérer dans plusieurs pays de la région. Il existerait ainsi pour de tels opérateurs l'opportunité de coordonner les activités d'importation de riz au niveau sous-régional.

Confirmant le constat déjà fait par Abdoul *et al.* (2007), la mission a observé que la plupart des grossistes et détaillantes d'huile de palme rencontrées du Sénégal sont des femmes peules d'origine guinéenne. Les commerçantes guinéennes disposent d'un capital social leur permettant de réduire le risque du commerce en Guinée. Au moment de l'enquête, période de troubles politiques et sécuritaires en Guinée, certaines commerçantes ont affirmé avoir temporairement suspendu leur approvisionnement en attendant des jours meilleurs. Ces commerçantes profitent de leurs liens de parenté avec les producteurs pour s'approvisionner directement en Guinée, raccourcissant ainsi la chaîne de commercialisation. Elles reçoivent également de leurs parents en Guinée des informations à caractère commercial leur permettant d'ajuster leur stratégie.

Au niveau du commerce de céréales sèches, on note l'influence de l'association des commerçants regroupant les grossistes au niveau de chaque localité. Ces associations, dont les membres sont liés par des liens religieux ou de parenté, peuvent exercer une influence dans l'accès au financement, le paiement des taxes, l'accès aux infrastructures de stockage, et l'attribution d'espaces de vente sur le marché.

Dans un contexte marqué par de fortes contraintes (développées ci-dessous), l'existence de réseaux commerciaux est probablement la condition de l'existence même du marché. Il n'en reste pas moins que les intérêts des réseaux ne sont pas forcément en cohérence avec ceux des consommateurs et des producteurs, en particulier en période de crise.

3.1.3 Barrières à l'entrée

Le profil des commerçants permet d'identifier l'existence de rigidités dans le renouvellement des acteurs (tableau 13). Tout d'abord, il est intéressant de constater que plus de neuf commerçants sur dix ont démarré leur affaire depuis plus de 3 ans. Il

n'y a que très peu de 'nouveaux' commerçants dans l'échantillon. Au niveau des collecteurs et des détaillants, on constate que 97% et 98% des commerçants opèrent depuis plus de trois ans, ce qui témoigne soit d'une faible attractivité du secteur du commerce alimentaire au cours des dernières années, soit de l'existence de barrières à l'entrée. Le commerçant moyen est un homme d'environ 45 ans, les collecteurs étant moins âgés que les grossistes et les détaillants. On relève peu de jeunes parmi les commerçants : il se pourrait qu'il faille des années de travail pour pouvoir constituer le capital financier et social nécessaire pour devenir négociant en denrées agricoles.

Sans surprise, la mission a constaté que tous les commerçants de la filière bétail sont des hommes, principalement issus de l'ethnie Peul. Si les femmes sont quasiment absentes du commerce en gros, leur présence est plus marquée au niveau de l'activité de collecte et de détail. Les femmes sont plus particulièrement établies dans le commerce de l'huile de palme et du niébé. L'image d'un secteur dominé par des hommes d'âge mûr, actifs depuis plusieurs années témoigne d'une certaine rigidité dans le renouvellement des acteurs.

Tableau 13 : Profil des commerçants

Type de commerçant	Age Moyen	% jeunes (<40 ans)	% femmes	+ 3 années d'exercice
Grossistes	48 ans	12%	4%	91%
Collecteurs	44 ans	13%	22%	97%
Détaillants	47 ans	11%	14%	98%

Source : questionnaire commerçants

La facilité avec laquelle un nouvel acteur peut s'établir varie selon le type de marché concerné. Comme le montre le tableau 14 ci-dessous, plus de 80% des informateurs-clés considèrent qu'il est facile de démarrer une affaire dans les marchés hebdomadaires ruraux ou les marchés de consommation – où la majorité des acteurs sont des détaillants. En revanche, ce chiffre n'est que de 50% pour les marchés de regroupement où dominent les grossistes. Le caractère moins ouvert des marchés de grossistes peut être attribué à la forte influence des réseaux commerciaux à cette étape de la filière.

Tableau 14: Est-il facile de démarrer une affaire sur ce marché?

Type de marché	Oui	Non
Marchés ruraux hebdomadaires	86%	14%
Regroupement	50%	50%
Consommation	81%	19%

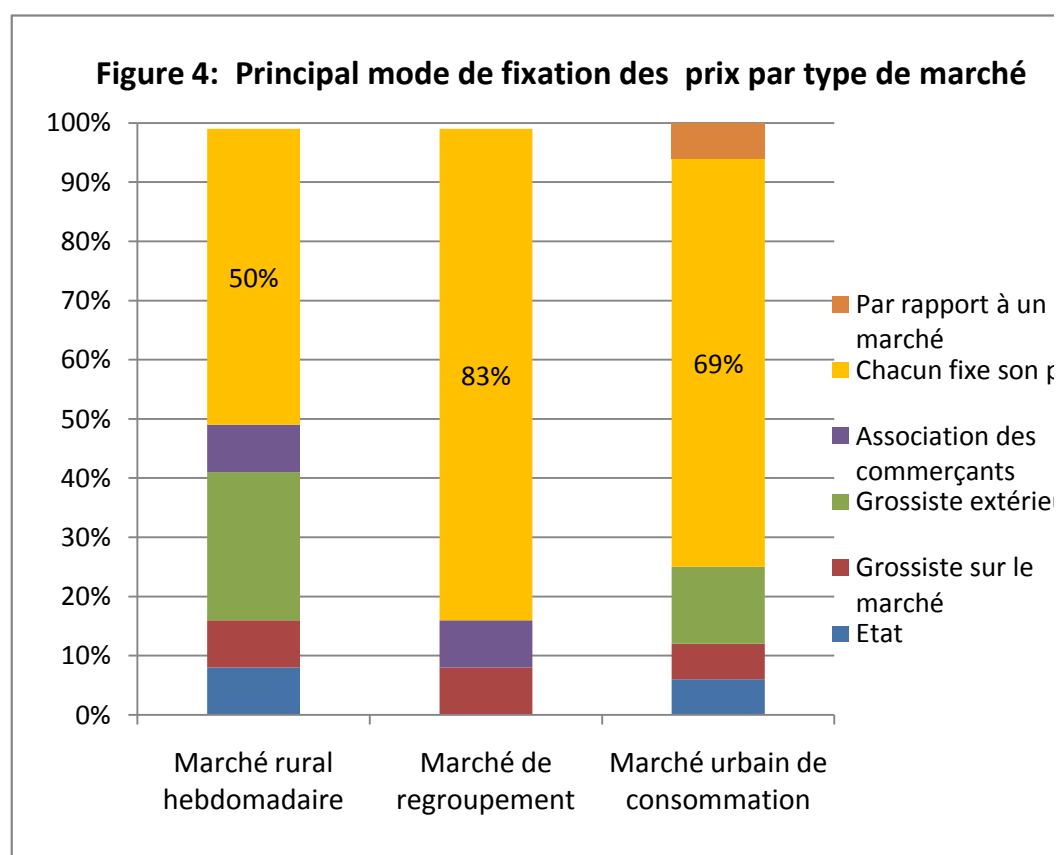
Source : questionnaire marchés

3.2 Conduite des marchés

Dans le bassin ouest, la structure des marchés est caractérisée par des situations d'oligopoles et d'oligopsones sur les filières liées au marché international, et par l'influence de réseaux dont l'existence va de pair avec des barrières à l'entrée, particulièrement pour le commerce en gros. Cette section illustre comment la situation influence les pratiques commerciales, notamment la fixation des prix et le crédit.

3.2.1 Fixation des prix

Les mécanismes de fixation des prix varient selon le type de marché. Globalement, les marchés de regroupement ne subissent que peu d'influence extérieure dans la fixation des prix. Sur 83% des marchés de regroupement, les commerçants fixent leur propre prix (figure 4). La situation est toute autre dans les marchés ruraux hebdomadaires, où l'on note une plus grande influence des grossistes extérieurs au marché : le commerçant individuel ne fixe son propre prix que dans 50% des marchés. Cela confirme le lien étroit entre le marché rural hebdomadaire et le marché de regroupement auquel il se rattache, et la place subalterne du *lumo* dans la hiérarchie des marchés. De taille relativement faible, il arrive que les prix sur les marchés ruraux hebdomadaires soient déterminés par un unique grossiste en position dominante. Au niveau des marchés de consommation, la fixation des prix est principalement du ressort individuel des commerçants (69%). Certains *lumo* – et certains marchés de consommation – sont de taille trop réduite pour permettre le libre jeu de la concurrence, on ne s'étonnera pas d'y rencontrer des pratiques monopolistiques.

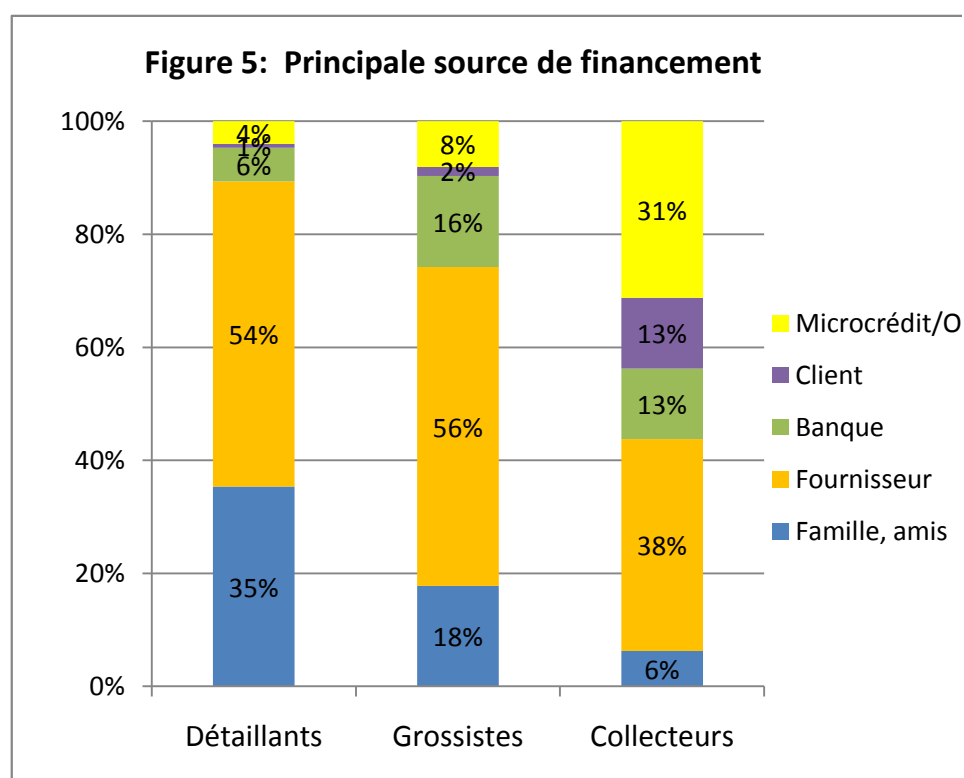


La fixation des prix répond à des logiques distinctes, selon qu'il s'agisse de denrées importées ou de céréales sèches. D'après les informateurs-clés, dans 70% des cas, chaque commerçant fixe son propre prix pour les céréales sèches. Dans les marchés visités, l'Etat n'intervient pas dans la fixation des prix des céréales sèches. Ce résultat confirme que le secteur des céréales sèches est plutôt concurrentiel. A l'inverse, le cas du riz importé traduit un secteur fortement influencé par des grossistes en position dominante et par l'Etat. Si la fixation des prix du riz importé est du ressort du commerçant dans 53% des cas, on notera que les grossistes extérieurs au marché déterminent le prix sur 27% des marchés. L'influence du grossiste extérieur dans la fixation des prix est probablement liée à l'influence des réseaux commerciaux dans la distribution. Sur un quart des marchés, l'Etat fixe le prix du riz importé.

3.2.2 Crédit et sécurité alimentaire

Le crédit familial ou le crédit accordé par un fournisseur - souvent lui-même un parent - constitue la principale source de financement des commerçants. Au niveau des détaillants, on constate que le crédit 'formel' (bancaire ou microcrédit) - principale source de financement pour 10% des commerçants - est marginal par rapport au crédit fournisseur ou familial (figure 5). Le fournisseur représente la plus importante source de crédit pour 54% des détaillants, suivi de près par le crédit familial, principale origine de financement pour 35% des commerçants. Il a été rapporté en Mauritanie que dans certains cas, les grossistes paient les impôts des détaillants, illustrant la relation étroite qui lie ces acteurs et qui peut créer des barrières à la sortie pour des détaillants endettés.

A l'image des détaillants, les grossistes dépendent principalement du crédit fournisseur (56%) et familial (18%). En revanche, les collecteurs semblent bénéficier d'un meilleur accès au microcrédit, principale source de financement pour 31% d'entre eux. Cette dernière activité peut être moins tributaire des liens sociaux et familiaux que le commerce en gros ou en détail. Il convient de noter que les taux d'intérêt pratiqués par les agences de microcrédit sont élevés, en contraste avec le prêt familial ou le crédit fournisseur, qui est gratuit. On soulignera ici que le crédit fournisseur - un crédit 'en nature', une facilité de paiement différé - ne constitue pas une forme d'accès au capital qui permettrait d'assurer le développement d'une activité. La faible qualité du crédit est l'une des principales contraintes du système commercial, limitant ses capacités à agir en faveur de la sécurité alimentaire.



La vente à crédit est très répandue dans la filière des céréales : 90% des opérateurs la pratiquent, et 70% du volume des ventes se réalisent à crédit. L'étroit lien financier relevé entre les grossistes et les détaillants intéresse également les clients de céréales. Pour 81% des commerçants, le crédit est accordé pour fidéliser la clientèle. Pour les

détaillants de céréales, le crédit est accordé sans coût dans 84% des cas, pour une période allant d'une semaine à un mois. Il reste cependant qu'un client achetant au comptant dispose d'un meilleur pouvoir de négociation qu'un client achetant à crédit. Etant donné que l'octroi de crédit comporte un risque de non-remboursement – les commerçants au détail estiment que 30% des clients ne remboursent pas le crédit dans le délai fixé- il est probable que les prix pratiqués par les détaillants incorporent une marge supplémentaire qui permet de répartir ce risque sur l'ensemble des ventes. Ainsi, les consommateurs payant au comptant et remboursant leur crédit dans les délais 'subventionnent' indirectement les ménages non-solvables.

Cet accès des ménages au crédit, généralisé et à faible coût, constitue une importante stratégie d'adaptation permettant aux consommateurs de défendre leur accès alimentaire, en particulier en période d'érosion du pouvoir d'achat. Ce large accès au crédit, phénomène noté dans les enquêtes de vulnérabilité des ménages réalisées dans les pays du bassin ouest, permet aux ménages de préserver leur accès alimentaire. L'étude de vulnérabilité en milieu urbain réalisée au Sénégal (PAM, 2008c) illustre ce rôle du crédit : la moitié des ménages urbains ont augmenté leur recours au crédit au moment de la hausse des prix. A Pikine, dans la banlieue de Dakar, le recours au crédit est le plus fréquent au niveau des ménages dont la consommation alimentaire est 'pauvre'. En Guinée, la principale raison de l'endettement des ménages est l'acquisition d'aliments, aussi bien en milieu urbain que rural (PAM 2009c). Par le biais du crédit au détail, le marché offre un mode d'accès supplémentaire aux ménages vulnérables.

La pratique du crédit est toute autre dans la filière bétail : 36% des opérateurs admettent qu'il y a une différence entre le prix à crédit et le prix au comptant. Il est probable que ce chiffre soit sous estimé, étant donné l'existence de normes sociales réprouvant le crédit à intérêt. En dehors des périodes de fêtes, les principaux clients sur les marchés de bétail sont les bouchers dont la majorité achète à crédit et qui remboursent après la vente de la viande aux consommateurs. Il est à noter que les détaillants peuls se plaignent du non respect du délai de remboursement chez les bouchers. Cependant, ils reconnaissent qu'il s'agit là de la meilleure façon d'écouler rapidement un produit dont les coûts d'entretien augmentent avec la durée de conservation. D'après les opérateurs de la filière bétail, 78% des clients remboursent le crédit dans les délais qui est généralement fixé au prochain jour de marché. Les commerçants enquêtés ajoutent une somme forfaitaire de 2.000 francs CFA par tête d'ovin acheté à crédit, paiement qui s'apparente plus à une prime de crédit qu'à un taux d'intérêt au sens strict du terme.

3.3 Contraintes et capacités des commerçants

Si la formation des prix répond dans certains cas à des logiques monopolistiques - en particulier pour le riz, et sur les marchés ruraux - le système commercial permet un large accès à la vente au détail à crédit, important mécanisme de soutien à la consommation. L'analyse des capacités et des contraintes des acteurs proposée ci-dessous, permet de compléter le tableau en illustrant leur aptitude à fournir des services aux populations vulnérables à l'insécurité alimentaire.

3.3.1 Principales contraintes

Le manque de capital est la principale difficulté à laquelle font face les commerçants (tableau 15). Effectivement, si 57% des commerçants disent emprunter des fonds, ces apports sont, de toute évidence, insuffisants pour permettre un développement de leurs activités. On rappelle ici que la principale source de financement des commerçants est le crédit fournisseur à court terme, permettant le paiement différé de la marchandise – soit une forme de crédit qui ne permet pas les investissements. L'insuffisance du crédit et sa faible qualité sont une contrainte affectant les détaillants, la collecte et les grossistes, et peut expliquer dans une certaine mesure l'influence des réseaux de commercialisation qui favorisent la mutualisation des moyens financiers.

Tableau 15 : Principales difficultés mentionnées par les commerçants

Type de commerçant	1 ^e difficulté	2 ^e difficulté	3 ^e difficulté
Détaillant	Manque de capital	Etat des routes	Pouvoir d'achat des clients
Grossiste	Manque de capital	Disponibilité de transport	Manque de crédit
Collecteur	Manque de capital	Marges basses	Stockage

Source : Questionnaire commerçants

Le mauvais état des infrastructures représente une contrainte majeure pour les commerçants du bassin ouest. Les grossistes et collecteurs considèrent que l'état des routes et le manque de structure de stockage représentent des obstacles de premier ordre au développement de leur activité. Corolaire de la dépendance des pays du bassin ouest aux produits importés, les aires de stockage sont relativement limitées. Ces aires de stockage peuvent s'avérer insuffisantes, particulièrement pendant la période de la récolte des céréales locales. Sur certains marchés - comme à Kaolack, où les infrastructures ont peu évolué depuis des décennies - le manque d'espace physique sur le marché représente une contrainte considérable.

L'état souvent dégradé des routes augmente les coûts de transaction, pénalisant les producteurs de rente et pour les consommateurs des produits. Le profil des marchés et de la sécurité alimentaire réalisé en Guinée montre que le transport est nettement moins efficace pendant l'hivernage, période pendant laquelle les coûts de transport et les temps de transport s'allongent (PAM, 2010a). Par exemple, le trajet Conakry-Nzérékoré, qui prend 24h en saison sèche, passe à 32h en saison des pluies. Le coût du transport sur cet axe pendant l'hivernage est supérieur d'un tiers à son coût en saison sèche. Cette inefficacité du secteur du transport se manifeste le plus pendant la période de soudure alimentaire, qui coïncide avec l'hivernage, exacerbant ainsi les difficultés saisonnières de disponibilité et d'accès alimentaire.

Ces résultats peuvent être rapprochés de l'indice de performance logistique élaboré par la Banque Mondiale, présentés dans le tableau 16. On y apprend qu'à l'exception du Sénégal, les pays du bassin ouest affichent des résultats très faibles. Le Mali et la Guinée-Bissau, respectivement classés à la 139^{ème} et 149^{ème} place sur 155 pays, figurent parmi les pays les moins bien classés dans l'indice, l'infrastructure et la compétence des services logistiques dans ces deux pays étant particulièrement inadéquats.

Tableau 16 : Classification des pays du bassin ouest par performance logistique

Pays	Rang (sur 155 pays)
Sénégal	58 ^e
Guinée	97 ^e
Gambie	113 ^e
Mali	139 ^e
Guinée-Bissau	149 ^e

Source : Banque Mondiale (La Mauritanie n'est pas notée)

Les commerçants grossistes ainsi que certains importateurs ont estimé que les tracasseries administratives bloquent le développement de leur activité. Dans son rapport publié en décembre 2009, l'Observatoire des Pratiques Anormales (2009) a relevé que le transport sur le tronçon Dakar-Bamako est particulièrement tracassier pour les transporteurs. En effet, on y note l'existence de 26 points de contrôle routiers (gendarmerie, police, douane) côté sénégalais et 11 du côté malien. L'OPA estime qu'il existe environ un point de contrôle par 100 km sur cet axe. Les prélèvements illégaux s'élèveraient à d'environ 45 000 FCFA par camion. Ces tracasseries sont un obstacle au développement des flux longs qui pourraient potentiellement soutenir la sécurité alimentaire des producteurs. L'insuffisance de l'infrastructure et les tracasseries routières se traduisent par un coût de transport plus onéreux et plus long, synonyme d'opportunités perdues pour les producteurs et d'une offre plus chère et peu diversifiée pour les consommateurs.

Les détaillants déclarent être confrontés à la faiblesse du pouvoir d'achat des consommateurs. A certaines périodes, l'offre sature les marchés : 'il y a plus de commerçants que de clients' s'est lamentée une commerçante détaillante d'huile de palme à Diaobé. La faiblesse des revenus, particulièrement en milieu rural, constitue un facteur limitant pour nombre de commerçants. Gardons également à l'esprit l'envergure très modeste du commerce des détaillants : 90% de ces derniers servent moins de 70 clients par semaine. On comprendra que pour ces commerçants, la vente à crédit est un excellent moyen de fidéliser leur clientèle, et de rendre la demande solvable. En contrepartie, l'octroi systématique de crédit limite la capacité financière des détaillants, qui se retrouvent particulièrement dépendants de la largesse de leurs fournisseurs.

3.3.2 Capacités de réponse

Malgré les nombreuses contraintes auxquelles ils font face, les commerçants céréaliers du bassin ouest ont la capacité avérée de répondre dans un délai relativement rapide à une augmentation de la demande, en particulier pour les produits importés. Effectivement, neuf commerçants sur dix se disent capables de répondre à une augmentation de la demande (tableau 17). Au niveau des détaillants et des grossistes, 60% des opérateurs se disent capables de répondre à une demande additionnelle dans un délai inférieur à une semaine, témoignant de leur confiance dans les possibilités d'approvisionnement.

Tableau 17 : Pouvez-vous répondre à une demande additionnelle

Type de commerçant	Non	Oui, en moins d'une semaine	Oui, en plus d'une semaine
Détaillant	15%	60%	25%
Grossiste	6%	60%	35%
Collecteur	13%	31%	56%

Source : questionnaire commerçants

Le temps de réponse vis-à-vis d'une demande additionnelle est cependant plus long au niveau de l'activité de collecte. Cela se comprend aisément, étant donné les faibles capacités de stockage dont disposent ces opérateurs. De plus, la collecte implique des coûts de transaction élevés. Conséquence de l'atomicité de l'offre en céréales locales, une opération de collecte exige de multiples transactions dont l'accomplissement peut prendre du temps. Seuls 31% des collecteurs se disent capables de répondre à une hausse de la demande en moins d'une semaine. On peut supposer que la mauvaise infrastructure et le manque de stockage au niveau des marchés hebdomadaires ruraux compliquent le travail des collecteurs. La moindre réactivité de l'activité de collecte pourrait être interprétée comme constituant un goulot d'étranglement pour la filière des céréales locales (figure 6). La filière du riz importé, dont la chaîne de commercialisation ne comprend pas l'étape de la collecte, est plus à même de répondre rapidement à une augmentation de la demande. Le fait que la demande en riz importé soit structurellement élevée favorise également la capacité de réponse de la filière.

Figure 6: Chaîne commerciale des céréales sèches

Confirmant également la capacité de réponse du marché, 61% des commerçants céréaliers estiment qu'une augmentation des prix serait temporaire, c'est-à-dire qu'elle ne durerait que le temps nécessaire pour que l'offre s'adapte. Ce résultat tend à confirmer les conclusions de l'analyse des données secondaires, qui fait état d'une bonne intégration des marchés du riz importé. Cependant, il faut relever que les réponses négatives à cette question proviennent des marchés de l'intérieur du bassin. Notamment, les commerçants céréaliers des marchés de Mbagne, Mbout et Sélibaby en Mauritanie, le marché de Kayes au Mali, et celui de Saré Bodio en Guinée considèrent qu'une augmentation des prix serait prolongée. Cela permet d'établir une distinction dans la capacité de réponse des marchés des zones côtières, et ceux de l'hinterland dont la situation est plus isolée.

La capacité de réponse dont dispose les marchés centraux du bassin ouest est un facteur a priori favorable pour des programmes d'appui à la sécurité alimentaire basés sur des transferts monétaires. Le marché du riz importé est capable de répondre à la demande additionnelle que de tels programmes solvabiliseraient. Cette capacité de réponse limite les risques opérationnels inhérents à ce type d'activité. En revanche, les filières locales et les marchés périphériques du bassin semblent nettement moins performants. Une étude plus approfondie de cette



question pourrait utilement guider les initiatives de transferts monétaires prévus par les intervenants dans le domaine de la sécurité alimentaire.

3.3.3 Capacité de stockage

Une capacité de stockage adéquate peut permettre au système commercial d'égaliser les niveaux de prix dans le temps et ainsi limiter l'incidence d'évolutions extrêmes, aussi bien à la hausse qu'à la baisse. Le système commercial du bassin ouest est limité en capacité de stockage. Si la majorité des détaillants céréaliers dispose d'un accès à une structure de stockage, 38% de ces derniers ne stockent pas (tableau 18). La durée habituelle de stockage atteint un mois dans le cas des détaillants. Les grossistes et collecteurs stockent plus longtemps – entre 6 semaines et 2 mois – sans doute afin de profiter d'opportunités d'arbitrage. Certains grossistes constituent des stocks de céréale locale à la récolte en octobre pour les vendre en période de soudure (juin-août). La situation du bassin ouest semble différer de celle du bassin est, où il arrive que les commerçants stockent sur plusieurs années si les conditions de marché le justifient, dans le cas du marché de Dawanu (Kano) (CILSS *et al.*, 2006).

La durée du stockage est relativement courte dans le bassin ouest, ce qui peut constituer un risque en cas de dysfonctionnement du système de ravitaillement, comme celui connu lors de la hausse des prix sur le marché international du riz en 2008. Dans deux-tiers des marchés visités, on signale une augmentation des infrastructures de stockage, ce qui suggère que la capacité du marché à répondre à des changements de l'offre et de la demande sera renforcée.

Tableau 18 : Accès, capacité et durée du stockage

Type de commerçant	Accès au stockage	Capacité de stockage (tonnes)	durée moyenne du stockage (semaines)
Détaillant	62%	15	4
Grossiste	82%	71	6
Collecteur	76%	73	8

Source : questionnaire commerçants

3.4 Intégration des marchés

L'intégration des marchés favorise la sécurité alimentaire des ménages. L'intégration des marchés favorise l'adaptation de l'offre à la demande et permet l'accès alimentaires à des prix acceptables et stables. L'intégration des marchés d'un bassin apporte une certaine sécurité aux producteurs, en favorisant l'écoulement de leurs produits. Les consommateurs bénéficient d'une offre régulière. L'intégration des marchés favorise l'amélioration de l'offre agricole, conséquence de gains en productivité liés à la spécialisation des producteurs.

L'intégration des marchés est un facteur participant à la sécurité alimentaire. Dans un marché efficace, on s'attend à ce que les prix tendent à varier de façon synchrone dans les marchés d'un même bassin. Cette stabilité dans les différentiels de prix est issue de la possibilité qu'ont les acteurs d'échanger des informations commerciales et d'exécuter des transferts de produit d'un marché vers un autre. Ainsi, le système commercial permet une allocation efficace des ressources, par exemple entre les marchés excédentaires et

les marchés déficitaires. On s'attend à ce que les prix soient plus stables dans des marchés faisant partie d'un système intégré que dans des marchés plus isolés.

Afin de se prononcer sur le degré d'intégration des marchés, la présente étude propose une analyse de causalité de Granger, une analyse de corrélation des prix et une analyse de variation. Le premier test permet d'identifier les liens dans la formation des prix entre deux marchés. Le deuxième traduit le degré de co-variation des séries de prix sur deux marchés. Le troisième exprime la stabilité des séries de prix. Les analyses se sont basées sur les séries de prix des SIM de la Gambie, de la Guinée-Conakry, du Sénégal et de la Mauritanie. Les données du PAM ont été utilisées pour la Guinée-Bissau. Le travail est limité par le caractère incomplet des données: pour la Mauritanie, une série continue n'est disponible que pour Nouakchott. Pour la Guinée-Bissau et la Guinée, les prix du riz importé ne sont disponibles que pour la capitale. Les séries de prix ont été exprimées dans la même monnaie - en l'occurrence le franc CFA - pour contrôler le biais lié au taux de change. Une présentation plus exhaustive de la méthodologie et des résultats est proposée en annexe.

3.4.1 Tests de causalité de Granger

Le test de causalité de Granger permet d'identifier les marchés 'leader' ou 'source', c'est-à-dire ceux qui exercent une influence sur la prévision de prix sur les autres marchés. Le test permet également de mettre en évidence les marchés 'suiveur' ou 'destination', ceux dont les prix varient en fonction de l'information en provenance d'autres marchés.

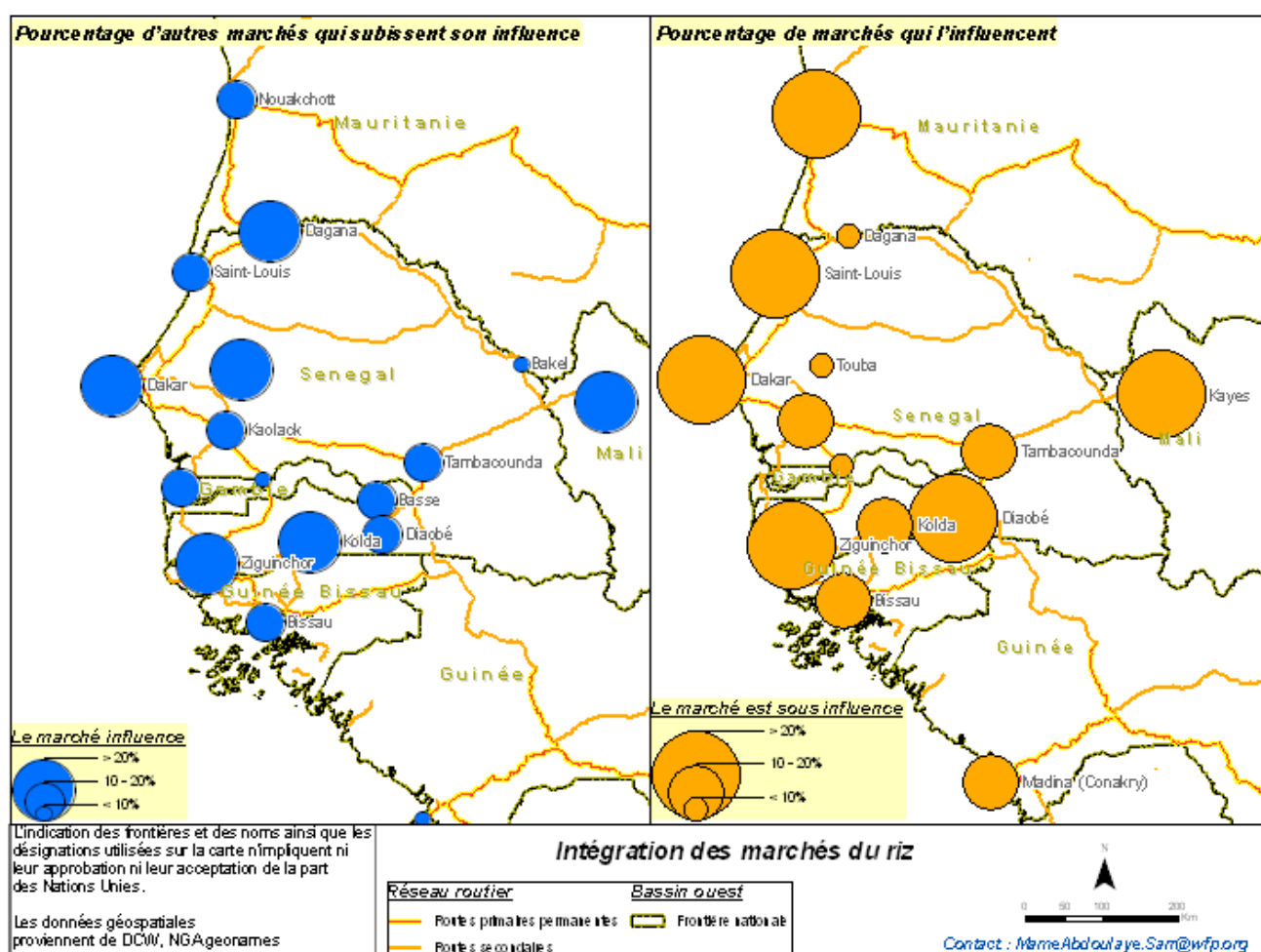
Le test de causalité de Granger effectué permet d'affirmer que l'intégration des marchés du riz semble être relativement forte, la plupart des marchés étant liés à plusieurs autres dans l'espace. En particulier, le marché de Dakar est en relation causale avec 70% des marchés analysés. Dans le cas du riz importé, on retiendra les marchés de Dakar et de Touba (Sénégal) et de Bassé Santa Su (Gambie) comme marchés 'leaders' dans l'espace. Effectivement, Touba influence au sens de Granger 24% des marchés, mais n'est influencé que par 6% des marchés. On sait d'après les données du SIM Sénégal que les prix du riz importé à Touba sont les plus faibles de l'espace, l'influence de Touba provient de son rôle dans la mise à disposition de l'offre en riz importé. On notera également que le marché de Bassé Santa Su en Gambie influence au sens de Granger 18% des marchés, sans subir d'influence lui-même. La position géographique du marché de Bassé Santa Su lui permet d'influencer les prix sur les proches marchés de Diaobé et de Ziguinchor. Le marché de Dagana cause au sens de Granger 24% des marchés, ce qui peut illustrer le rôle de la demande pour le riz importé dans la vallée du fleuve Sénégal sur les prix dans l'ensemble du bassin.

A l'opposé, l'analyse a permis d'identifier des marchés 'suiveurs', que l'on peut définir comme des places subissant essentiellement les influences extérieures. Le marché de Diaobé compte parmi celles-ci, étant influencé au sens de Granger par 53% des marchés de l'échantillon. Le commerce de riz importé à Diaobé est relativement faible, expliquant le rôle plutôt passif de Diaobé dans le secteur. Le marché de Dakar est donneur de prix sur 31% de marchés, mais est influencé par le niveau de prix et donc de la demande exprimée par les autres marchés (41% des marchés participent à la prévision de prix à Dakar). Ainsi, une augmentation de la demande de riz importé sur les marchés intérieurs sénégalais qui exercerait une pression à la hausse de prix sur ces marchés se traduirait

par un appel de grain en provenance de Dakar qui causerait une augmentation de prix à Dakar. Dans le cas du riz importé, on notera que certains marchés fonctionnent de façon isolée des autres. C'est notamment le cas de Bakel, qui n'influence au sens de Granger qu'un seul marché de l'espace.

Les tests de causalité de Granger pour le riz importé montrent que le pourcentage de marchés qui sont causés au sens de Granger -le cas de marchés 'suiveurs'- est beaucoup plus important que dans le cas où les marchés causent au sens de Granger d'autres marchés - les marchés 'leader' (carte 8). Ce cas se rencontre notamment pour Dakar et Diaobé. Ce phénomène pourrait traduire pour le riz importé l'influence des chocs de demande dans la formation de prix sur les principaux marchés. Cela caractérise une denrée importée et dont les chocs d'offre sont extérieurs à l'économie nationale.

Carte 8 : Marché du riz importé : test de causalité de Granger



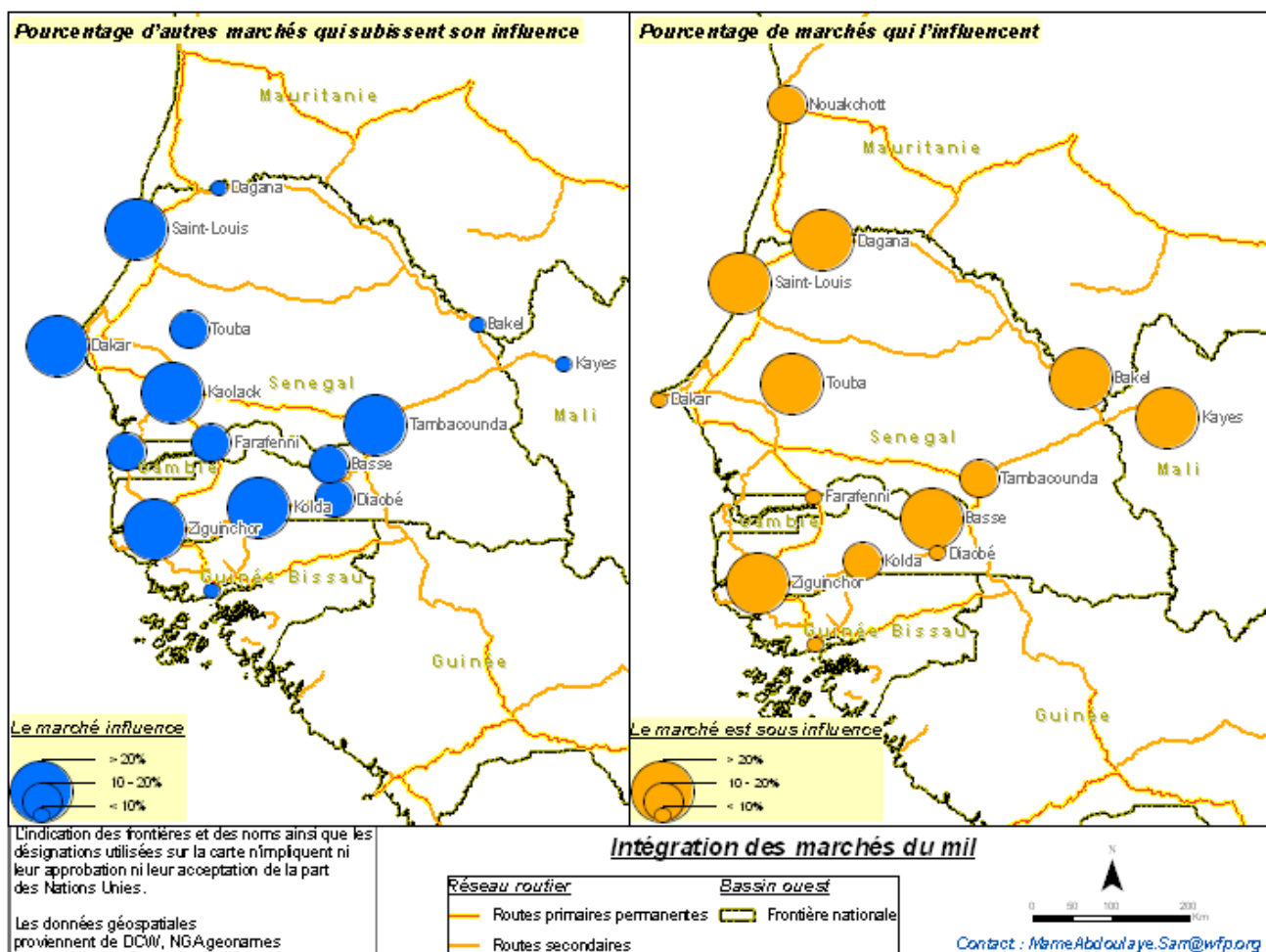
Source : données SIM, FEWS NET, PAM.

Dans le cas des céréales sèches, l'analyse permet d'identifier Kaolack comme le marché leader du bassin ouest (carte 9). En effet, Kaolack influence au sens de Granger 54% des marchés. L'importance de Kaolack dans la prévision des prix sur marché du mil provient de sa fonction dans l'assemblage de l'offre en gros dans la zone de production du bassin arachidier. On signalera également que Dakar influence au sens de Granger 31% des marchés, sans pour autant subir d'influence, phénomène qu'on attribuera à l'importance de la demande finale sur cette place. Les marchés 'suiveurs' sont Kayes, qui subit

l'influence de 46% des marchés du bassin et Ziguinchor qui subit l'influence de 54% des marchés. On notera que le marché de Bassé Santa Su – identifié comme 'leader' dans le marché du riz importé – est un 'suiveur' dans le marché de mil. Il est en effet influencé au sens de Granger par 38% des marchés de l'espace. A nouveau le marché de Dagana apparait comme étant un marché fortement lié aux autres, exerçant son influence à 23% des marchés et étant subissant l'influence de 38% des marchés.

Le marché de Nouakchott est peu lié aux autres marchés de l'échantillon pour le mil. Cela tend à confirmer que Nouakchott s'approvisionne principalement de l'ouest du Mali, qui opère en liaison avec le bassin central. Le mil n'est pas une denrée d'importance à Nouakchott.

Carte 9 : Marché du mil : test de causalité de Granger



Source : données SIM, FEWS NET, PAM.

Dans le cas du riz importé, une analyse complémentaire relative à la transmission des prix internationaux, présentée en annexe, démontre que le marché de Dakar fonctionne bien, les chocs de prix internationaux y étant plus courts que pour les marchés de l'intérieur du Sénégal. Le marché le moins efficace est celui de Tambacounda, où les chocs durent plus longtemps. Cette observation illustre la dichotomie entre les marchés centraux de l'espace et ceux de l'hinterland, dont le fonctionnement amplifie les chocs internationaux, un risque pour l'accès alimentaire des populations consommatrices de riz importé.

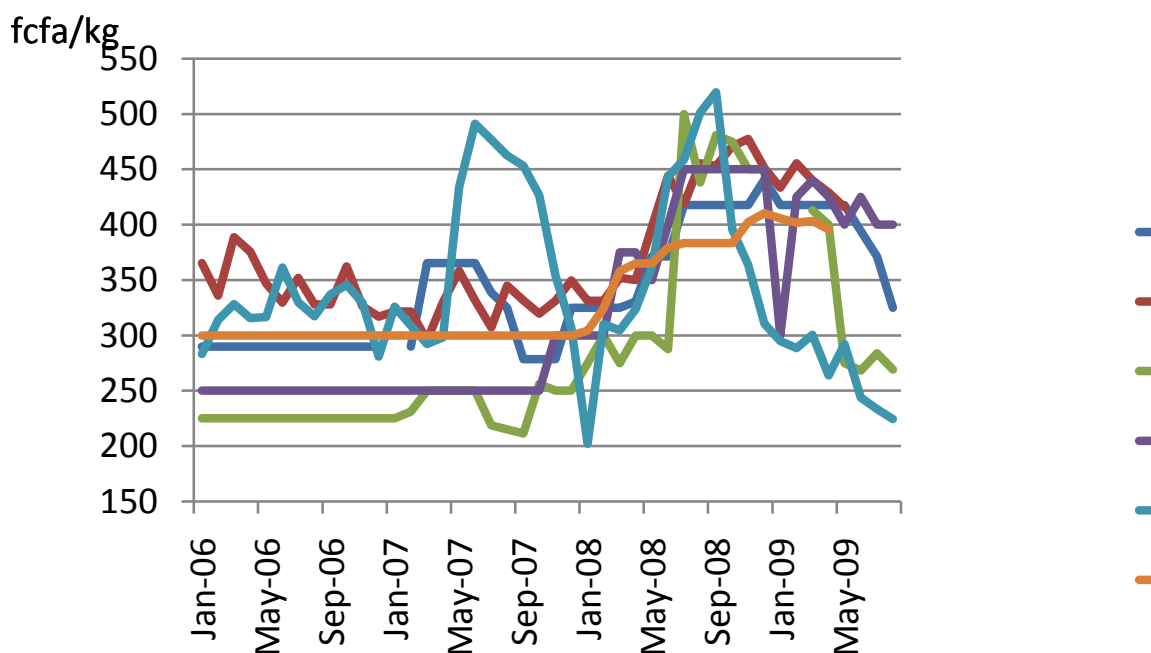
Le test de causalité de Granger tend à démontrer que l'intégration des marchés est différentielle – d'un côté, le cas du riz importé traduit l'influence de la demande dans la formation du prix, de l'autre, celui du mil le rôle prépondérant de l'offre du bassin arachidier. On constate une interdépendance des marchés gambiens et sénégalais pour le riz importé comme pour le riz. Il est souligné que grand nombre de marchés que l'on peut présumer être moins bien intégrés que les autres ne font pas partie de l'analyse en raison de l'absence ou de la nature incomplète des séries de prix, introduisant un biais dans l'exercice.

Dans une optique de suivi, les résultats qui précèdent recommandent une attention particulière aux évolutions du prix du riz sur les marchés leaders de Dakar, Touba et de Bassé Santa Su, dans la mesure où les tendances sur ces marchés permettent de prévoir celles d'un grand nombre d'autres marchés de l'espace. Pour le mil, les tendances du marché de Kaolack seront suivies pour prévoir les prix sur les autres marchés du bassin.

3.4.2 Stabilité des prix du mil et du riz importé

Les dernières années ont été caractérisées par un comportement particulièrement volatile des prix des denrées alimentaires au niveau international. A titre d'exemple, le riz 100% brisure est passé de 385 à 986 USD la tonne FOB Bangkok entre janvier et mai 2008 (FAO, 2009). Une analyse de la variation des prix peut illustrer dans quelle mesure l'instabilité des prix au niveau international a pu se transmettre aux marchés du bassin ouest. A cette fin, les prix sur la période 2006-2009 ont été examinés pour 17 marchés situés dans l'espace du bassin ouest.

La figure 7 ci-dessous illustre l'évolution des prix du riz importé au détail sur les marchés de Banjul, de Bissau, de Conakry, de Dakar, de Kayes et de Nouakchott entre 2006 et 2009. On y constate que les variations de prix du riz importé se produisent généralement de façon synchrone dans la zone, sauf pour le cas de Conakry où les prix sont instables. Les prix de Nouakchott sont le plus souvent les plus élevés ; ils sont d'ordinaire plus bas à Dakar, facteur imputable à l'abondante offre abondante sur ce marché où transitent d'importantes quantités de produits arrivant du port. Le prix relativement faible du riz au Sénégal s'explique également par la qualité du produit consommé – 100% brisure, considéré comme produit de 2^{ème} choix sur le marché international et donc moins cher. La courbe la plus instable est celle du prix du riz importé à Conakry. Une analyse des corrélations entre les séries de prix montre que les valeurs sont au dessus de 0,75 pour la plupart des paires de marchés (tableau 19). Conakry a un comportement relativement indépendant de la dynamique suivie par les autres marchés pendant cette période. L'instabilité des prix du riz à Conakry peut être liée aux événements politiques qui s'y sont déroulés pendant la période (grève et insécurité en début 2007, adoption de restrictions d'exportation) et à l'instabilité monétaire.

Figure 7: Prix du riz importé Jan 2006-Août 2009

Il existe une forte corrélation entre les prix du riz à Bangkok et le prix du riz au détail dans les capitales de l'espace du bassin ouest, soulignant l'influence des prix internationaux sur les prix pratiqués dans le bassin.

Tableau 19 : Coefficients de corrélation du prix du riz importé, 2006-2009

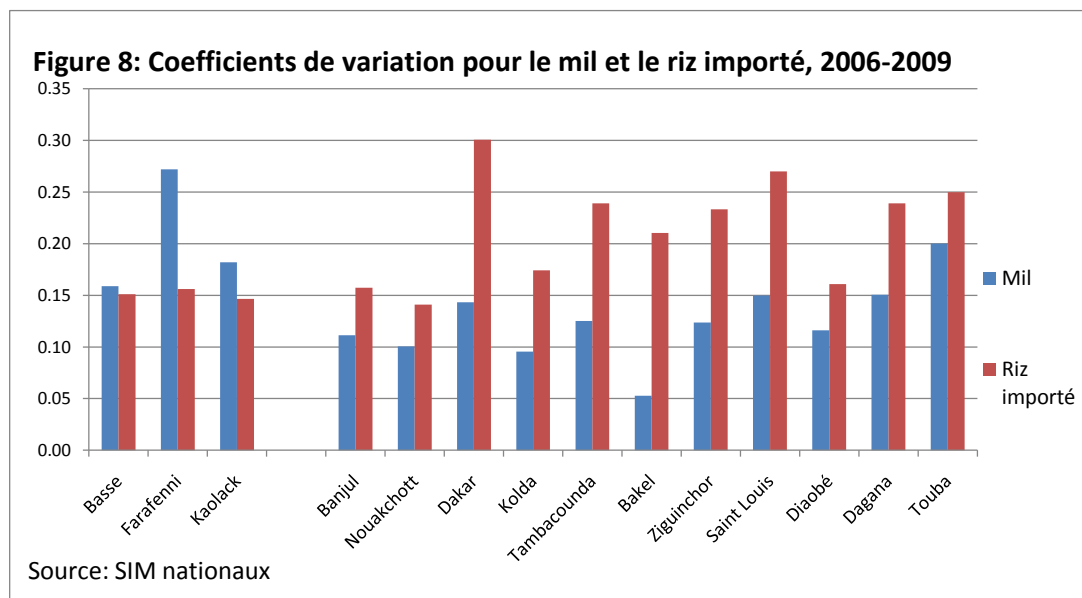
	Bangkok	Banjul	Bissau	Conakry	Dakar	Kayes	Nouakchott
Bangkok		0.77	0.88	0.11	0.78	0.89	0.82
Banjul	0.77		0.81	0.11	0.83	0.82	0.80
Bissau	0.88	0.81		0.01	0.86	0.92	0.87
Conakry	0.11	0.11	0.01			-0.09	0.16
Dakar	0.78	0.83	0.86	0.25		0.79	0.84
Kayes	0.89	0.82	0.92	-0.09	0.79		0.89
Nouakchott	0.82	0.80	0.87	0.16	0.84	0.89	

Données : SIM nationaux

Pour les céréales sèches, le prix du mil est le plus bas pendant la période de référence sur les marchés gambiens et à Kaolack, ce qui confirme le rôle de la zone du bassin arachidier au sens large. Le mil est plus rare, et donc plus cher, à Bissau et à Nouakchott.

Selon Daviron *et al.* (2008), le prix du mil était quatre fois plus instable que celui du riz importé en 2007 et 2008 à Dakar. L'analyse de variations des prix présentée ici permet de commenter ce phénomène. Sur la majorité des marchés du bassin, le prix du riz aura été plus stable que celui du mil sur la période 2006-2009. Toutefois, le prix du mil est plus instable que celui du riz sur les marchés gambiens de Farafenni, de Bassé Santa Su,

et de Kaolack au Sénégal. Ces marchés affichent par ailleurs des coefficients de variation les plus élevés que la moyenne pour le mil (figure 8). Ce phénomène peut être lié au caractère déficitaire de la production de mil, à la faiblesse des stocks de la denrée, et de la proximité de la zone aux centres urbains d'où émane une forte demande. L'instabilité croisée du mil et du riz révèle que les populations de la zone ont fait face à une forte variation des prix qui aurait limité les possibilités de substitution entre riz et mil au plus fort de la crise.



Le caractère déficitaire de la disponibilité en mil dans cette zone, combiné à un choc sur le prix du riz importé, est peut être un élément explicatif de la forte augmentation de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire relevée dans le bassin arachidier sénégalais en 2008. Effectivement, le bassin arachidier affichait une prévalence d'insécurité alimentaire de 28% en août 2008 (PAM, 2008a), plaçant cette zone agro-écologique parmi les plus touchées au Sénégal par les conséquences de la hausse des prix et de la chute de production céréalière en 2007.

Sur la période 2006-2009, marquée par une forte volatilité des cours des céréales sur le marché international, il semble que l'instabilité ne s'est pas entièrement transmise au marché des céréales locales dans les pays du bassin ouest, avec l'exception du bassin arachidier.

La relative stabilité du marché de Nouakchott peut être liée au fait que la localité bénéficie des apports maliens en plus de ceux qui peuvent parvenir du bassin arachidier, ainsi qu'aux mesures prises par les autorités pour contrôler les prix des céréales (CSA, FEWS NET, PAM 2009).

Les marchés sont-ils efficaces ? L'analyse suggère également que le système commercial du bassin ouest s'est organisé pour contourner des obstacles de nature structurelle : difficulté d'accès au crédit international, manque d'infrastructure, faible pouvoir d'achat. L'existence des réseaux peut permettre de surmonter certains facteurs d'inefficacité. Les forts réseaux sociaux participent dans une certaine mesure à renforcer la sécurité alimentaire des ménages par un système de crédit très répandu et dont les coûts sont

répartis sur l'ensemble des acheteurs solvables. Les marchés sont capables de répondre à une demande additionnelle.

Toutefois, ceci a un coût : en cas de crise, la forte concentration dans le secteur du riz importé et de l'anacarde est un danger en raison de l'influence disproportionnée dont jouissent une poignée d'acteurs dont l'action peut se faire au détriment du consommateur et du producteur. Par ailleurs, les réseaux commerciaux existants n'ont pas la capacité d'offrir le capital nécessaire au développement des activités, et leur prépondérance se traduit par une rigidité dans le renouvellement des acteurs. Les marchés céréaliers de la côte et des principaux axes de communication sont relativement bien intégrés, à l'exception du cas spécifique de la Guinée. Toutefois, les marchés de l'hinterland du bassin ouest, de taille relativement faible, moins bien pourvus en infrastructure, ont des liens plus faibles avec les marchés centraux.

La bonne capacité de réponse des marchés du bassin ouest, particulièrement pour le riz importé dans les zones intégrées avec les marchés leaders du système, représente un facteur favorable aux interventions de réponse à l'insécurité alimentaire axés sur les mécanismes de marché, tels les achats locaux, l'utilisation de coupons ou de transferts monétaires. On notera a priori que ce type de modalité est moins adapté au contexte spécifique des marchés isolés de l'hinterland du bassin, telles les zones rurales de la haute vallée du Fleuve Sénégal, de l'Aftout mauritanien, de la haute Guinée et de la Sénégalie méridionale.

Points saillants :

- Les secteurs liés au marché mondial- riz importé et anacarde - sont fortement concentrés, posant un risque pour les consommateurs et les producteurs respectivement.
- La pratique de la vente à crédit par les détaillants de céréales permet aux ménages vulnérables d'élargir et renforcer leur accès alimentaire en période de crise.
- La capacité de réponse des marchés intégrés au système rend possible des réponses à l'insécurité alimentaire basée sur les marchés, tels les transferts monétaires. Ces options sont moins adaptées aux marchés de la périphérie de l'espace.
- Les marchés de Dakar, de Touba (Sénégal) et de Bassé Santa Su (Gambie) fonctionnent comme marchés-leaders dans l'espace pour le riz importé. Kaolack (Sénégal) est le marché-leader pour le mil. Les marchés de l'hinterland du bassin et de la Guinée semblent moins bien ancrés au système.

Chapitre 4. Des Marchés en Ajustement

Le système commercial du bassin ouest est en évolution constante. Afin de percevoir le devenir de ce système, ce chapitre propose une analyse de l'effet qu'on eu les chocs économiques et politiques des dernières années sur certaines grandes caractéristiques du marché. Il examine tout d'abord les conséquences de la hausse des prix et de la crise économique, et analyse les effets de l'instabilité en Guinée sur les flux transfrontaliers de produits tropicaux. Le chapitre évoque également les politiques que les autorités ont adoptées afin de répondre aux défis posés par les crises.

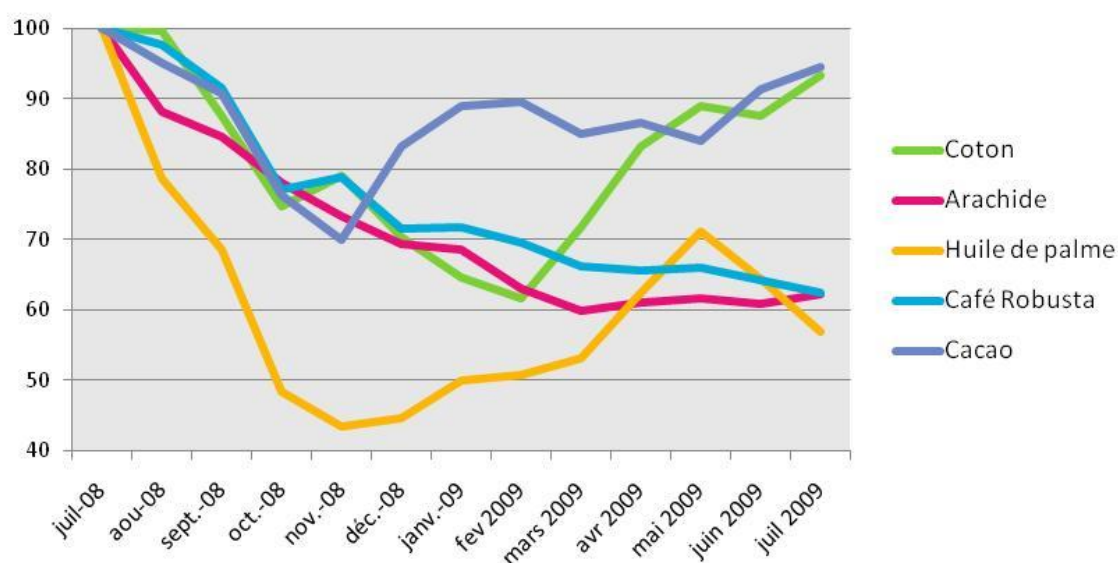
Lors des dernières années, le bassin ouest a connu une série de chocs économiques dont l'existence a pu influencer le fonctionnement des marchés et de la sécurité alimentaire. La hausse des prix de 2007-2008, en particulier du prix du riz importé, a créé un choc pour les acheteurs nets et une forte incitation pour les producteurs locaux. L'augmentation des prix du pétrole depuis 2008 a renchéri le coût du transport au niveau du bassin. La crise économique de 2009 a, quant à elle, réduit les prix des produits de rente et provoqué un réajustement des taux de change. Ces évolutions orientent le devenir des échanges dans le bassin.

4.1 Impact de la crise économique

A partir de la mi-2008, l'économie mondiale est entrée dans la pire crise économique connue depuis les années 1930. Cette crise s'est traduite par une raréfaction du crédit et un ralentissement des flux de capitaux, dont la conséquence a été un ralentissement brutal de la croissance économique et du commerce. Selon les Nations Unies (2010b), le PIB mondial a chuté de 2,2% en 2009, et le commerce mondial a régressé de 12% par rapport à l'année précédente. Les flux de capitaux vers les pays en développement se sont effondrés, passant de 403 milliards de USD en 2007 à 55 milliards de USD en 2009. Après avoir connu des décennies de croissance, les transferts de la migration vers les pays en développement ont baissé de 6.1% en 2009.

La crise mondiale a eu des répercussions en Afrique de l'ouest : la crise s'est traduite par une forte baisse des prix de certaines matières premières produites dans la région, dont les oléagineux, l'huile de palme, le coton et le café (figure 9). L'arachide et l'huile de palme ont connu une baisse des cours de 40% entre juillet 2008 et juillet 2009. La demande des ménages a également souffert de la réduction des revenus consécutifs aux impacts de la crise sur l'emploi et sur les transferts de la migration. Ces facteurs ont eu un effet sur le commerce agricole dans le bassin ouest, où l'on assiste à une baisse des volumes, à une réduction des marges des grossistes et un ajustement des taux de change. Ces phénomènes influencent le potentiel du système commercial à fournir des opportunités aux producteurs et à répondre aux besoins des consommateurs.

Figure 9: Evolution des prix de cultures d'exportation ouest africaines
de Juillet 2008 à Juillet 2009. Index = 100 en Juillet 2008.



Source: FAO

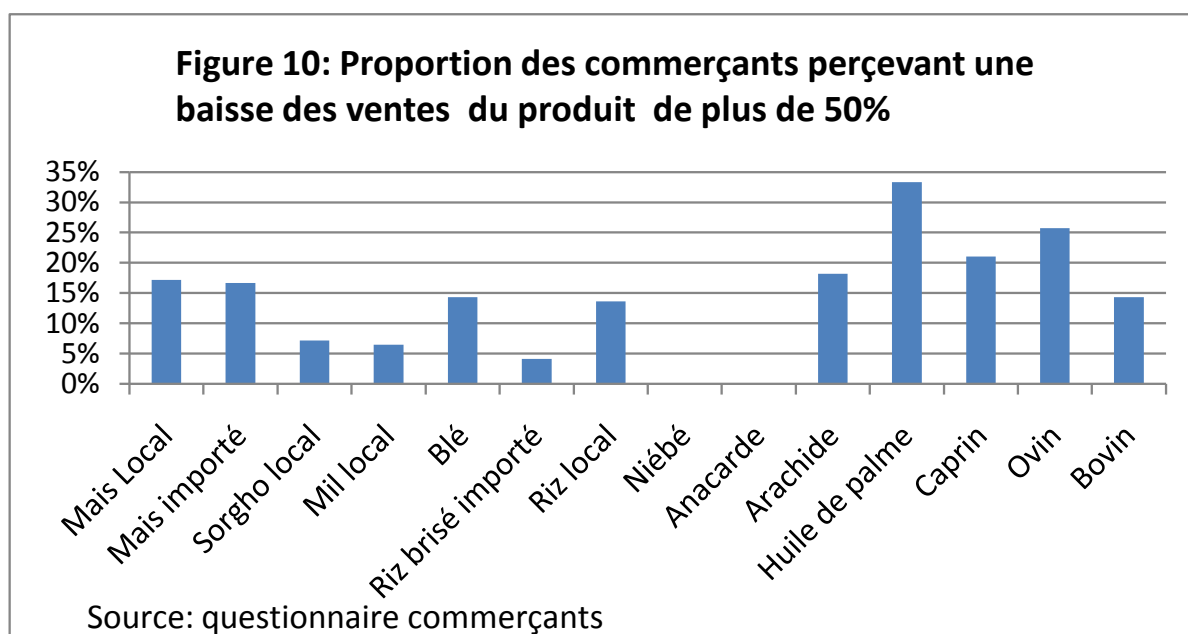
4.1.1 Baisse des volumes transigés, particulièrement pour les produits de rente

La crise économique internationale s'est traduite par une baisse des ventes sur les marchés du bassin ouest. A l'exception du mil local, tous les produits sont affectés par la tendance. A titre d'illustration, 83% des commerçants font état d'une baisse des ventes pour le maïs par rapport à la même période de l'année 2007. 58% des opérateurs signalent la même évolution pour le riz importé. La relative bonne tenue des ventes de mil, dont les ventes sont stables, est à rapprocher du fait que le produit est une céréale moins chère vers laquelle la consommation peut se reporter en cas d'augmentation des prix des denrées ou de chute de revenu. La baisse de la demande au niveau des céréales, mil exclu, peut être imputée à la baisse des revenus des populations qui a accompagné la difficile conjoncture économique de 2008-2009, et au renchérissement du riz importé.

Les produits de rente connaissent une évolution semblable : 65% des commerçants d'anacarde et 61% des commerçants d'arachide déclarent une baisse des quantités vendues. 78% des commerçants d'huile de palme ont connu une baisse des volumes

transigés. La situation est similaire pour la filière bétail, où trois commerçants sur quatre estiment que leurs ventes ont baissé.

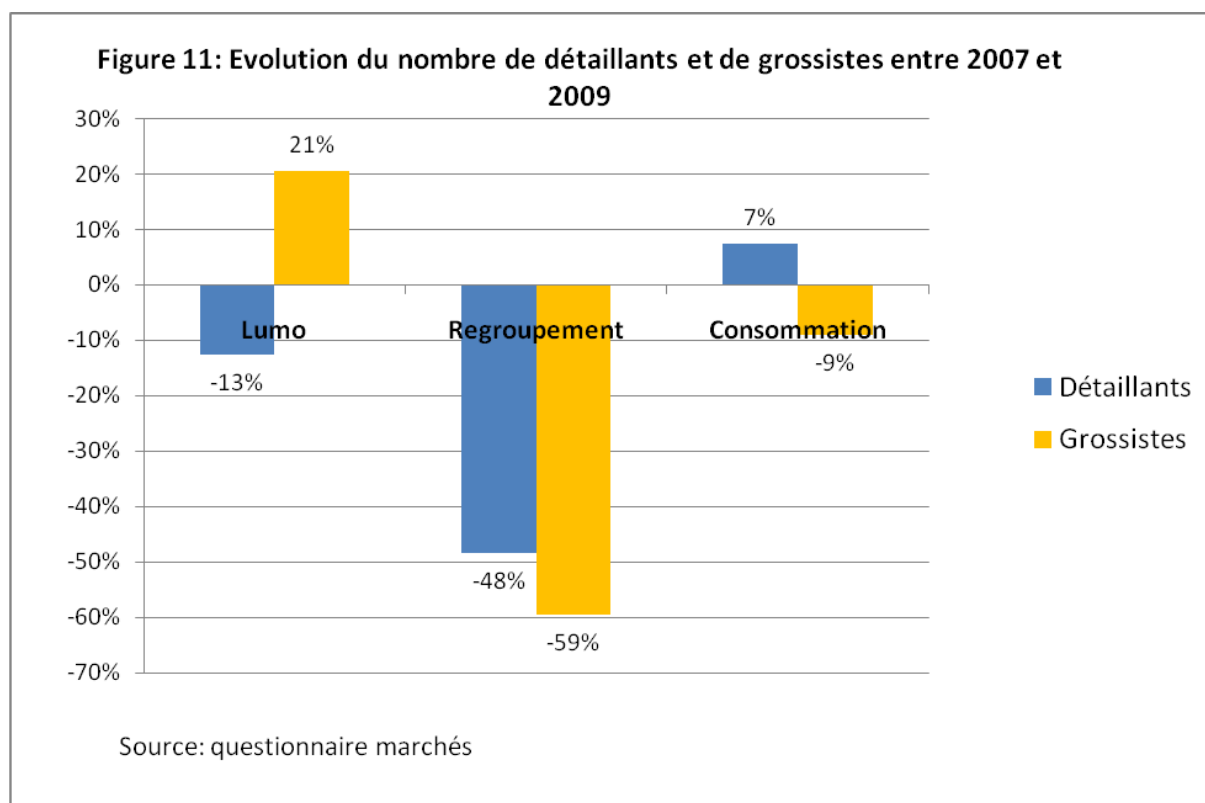
L'impact de la crise a été particulièrement ressenti sur les volumes dans certaines filières de rente et les filières de bétail, où l'on assiste à un véritable effondrement des transactions. La figure 10 montre la proportion de commerçants déclarant une baisse de plus de 50% des ventes. On notera en particulier que le tiers des commerçants d'huile de palme rapporte une chute de 50% des ventes du produit par rapport à 2007 – phénomène probablement lié à l'insécurité en Guinée. La filière des petits ruminants souffre également, entre 20 et 25% des commerçants ont vu leurs ventes baisser de plus de moitié par rapport à 2007. La forte baisse de la demande des ovins et caprins par rapport à 2007 est imputable à la baisse des revenus au niveau des consommateurs. On rappelle que l'enquête a eu lieu au moment de la commercialisation qui a précédé la fête de la Tabaski, période de forte demande des consommateurs au niveau du marché des petits ruminants.



Cette baisse d'activité est perçue comme transitoire : Cinq commerçants sur six affectés par la réduction des volumes s'attendent à un retour à la normale dans moins d'une année. Il existe cependant des limites à l'extension du marché, notamment celle que constitue la faible demande, elle-même liée à la pauvreté.

4.1.2 Effets sur la structure des marchés

La crise a modifié le nombre de commerçants actifs sur les marchés, comme l'illustre la figure 11 ci-dessous. Si le nombre d'opérateurs est resté relativement stable au niveau des *lumo* et des marchés de consommation depuis la crise, on note une forte diminution du nombre d'opérateurs actifs au niveau des marchés de regroupement. Sur ces marchés, la chute du nombre de grossistes et de détaillants dépasse les 50% d'après les informateurs-clés. Il n'a pas été possible de déterminer vers quels secteurs les grossistes se sont reconvertis.



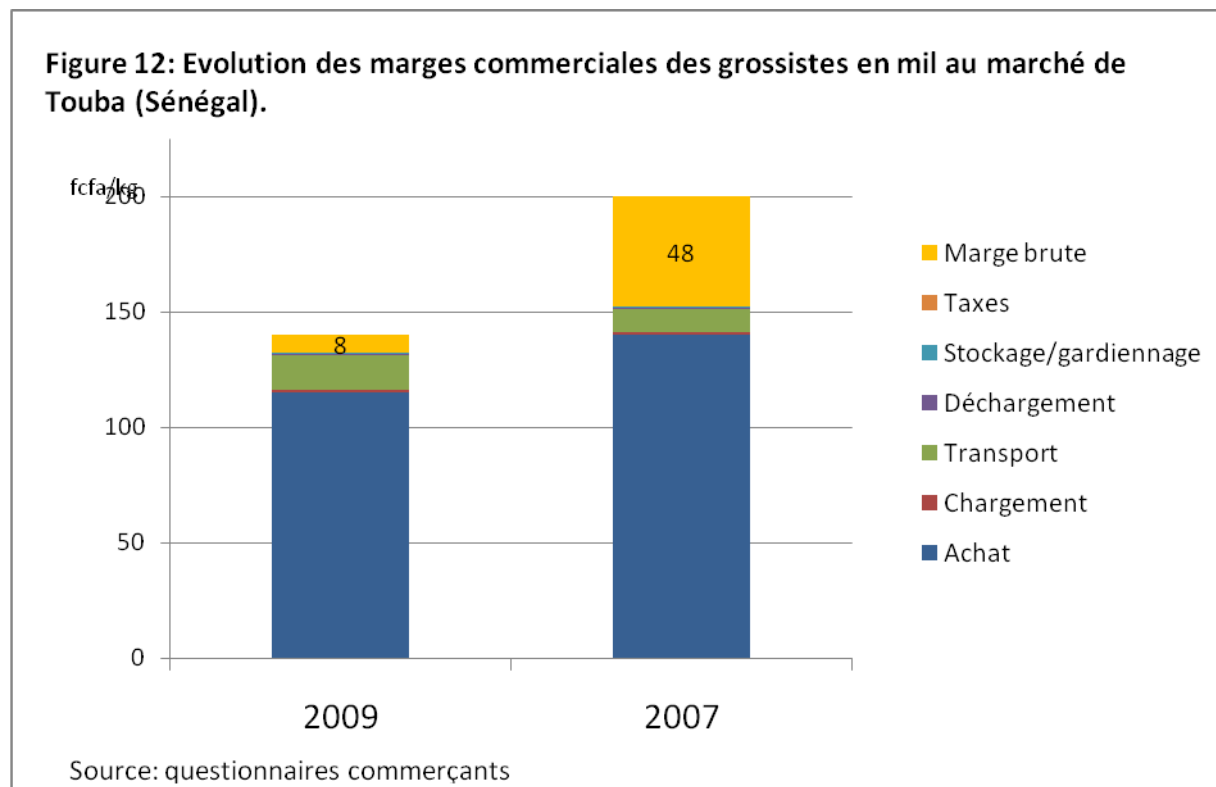
L'évolution de la structure des marchés répond parfois à des réalités très spécifiques au niveau de chaque localité. Dans le cas de Diaobé, important marché de regroupement, la diminution du nombre d'acteurs est principalement imputable aux restrictions commerciales et à l'insécurité qui affecte actuellement la Guinée. En revanche, on notera que le marché de Saint Maur à Ziguinchor est en plein essor, dans la mesure où un retour à la paix a favorisé le développement du marché et l'installation de nouveaux acteurs. Le marché de Mbout (Gorgol) est en expansion depuis la construction d'une liaison bitumée au réseau routier principal.

4.1.3 Des marges en baisse pour les grossistes

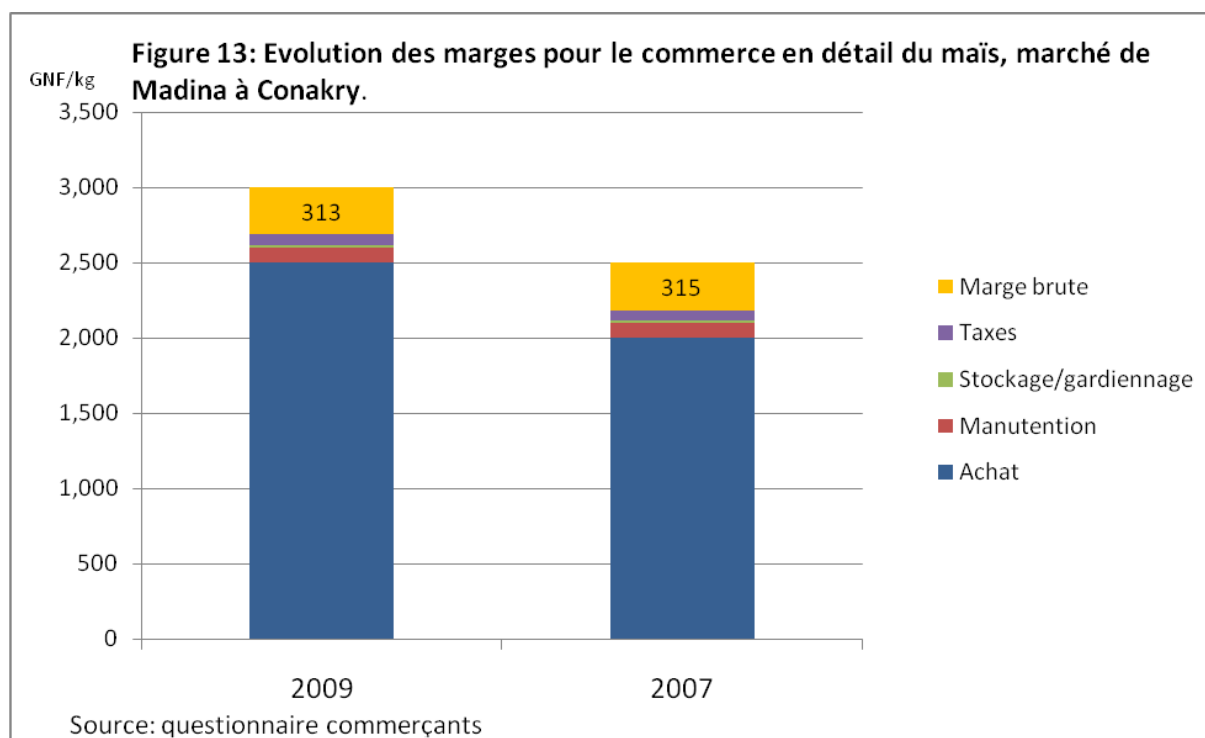
L'explication de l'impact spécifique qu'a eu la crise sur les grossistes peut être recherchée au niveau des marges. Une analyse de ces marges conforte l'hypothèse d'une faible rentabilité au niveau du commerce en gros. Notamment, on constate une réduction des marges des grossistes pratiquant le commerce du riz importé. Dans le cas des grossistes des marchés de Touba, Fatick et Kaolack, les commerçants indiquent que leur marge est passée de 6% en 2007 à 1% actuellement. La réduction de cette marge est en grande partie due à l'évolution du coût du transport, qui a augmenté de 50% par rapport à la période pré-crise. Les autres charges des grossistes sont restées plutôt stables. Mis en parallèle avec une réduction des volumes transigés et une raréfaction du crédit, la conjoncture actuelle éprouve durement le système commercial.

L'augmentation du prix du transport a eu un effet sur les marges des grossistes, en particulier sur les flux longs. Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des marges des grossistes en mil à Touba. Sous l'effet conjugué de la baisse des prix de vente et de l'augmentation des coûts de transport, la marge en 2009 est fortement réduite par rapport à 2007. On relève que l'année 2007 avait été marquée par un déficit de production en mil au Sénégal, ce qui explique les prix relativement élevés rapportés. Le

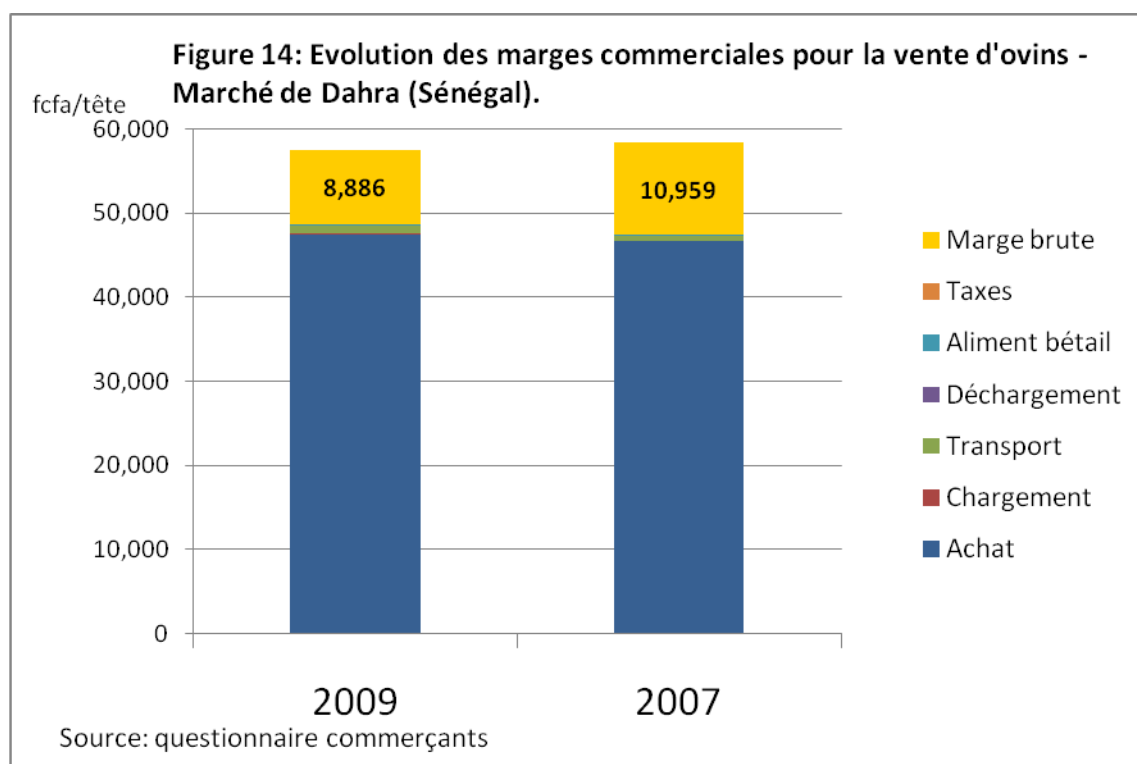
prix du transport représente environ 10% du prix de vente au niveau du commerce en gros à Touba, qui est lié aux marchés producteurs du bassin arachidier par un flux relativement court. L'augmentation du prix de l'énergie en 2007 et 2008 pourrait reprendre à la faveur de la reprise de l'économie mondiale en 2010, réduisant les marges du commerce au loin.



Le commerce au détail a été moins affecté par l'augmentation du coût du transport. Le cas de la vente au détail de maïs est présenté dans le cas de Conakry ci-dessous. Si le prix du maïs a augmenté depuis 2007 – passant de 2.500 à 3.000 francs guinéens le kilo – les marges des détaillants sont restées globalement stables, à environ 300 francs guinéens le kilo. Les charges qu'ont à supporter les détaillants sont moins sensibles au coût de l'énergie que celles des grossistes ou collecteurs, ce qui protège dans une certaine mesure les commerçants intervenant au dernier maillon de la chaîne de commercialisation. La même évolution est perceptible dans la majorité des cas pour le commerce au détail au niveau des marchés de consommation des centres urbains.



Comme l'illustre la figure 14, au niveau de la filière bétail, les commerçants sont confrontés à une légère baisse des marges, qui, entre 2007 et 2009 sont passées d'environ 11.000 FCFA par tête à 9.000 FCFA pour les ovins vendus sur le marché de Dahra. L'augmentation du prix du transport contribue à la réduction de la marge. On signalera également que le renchérissement de l'aliment bétail concourt également à la chute des marges.

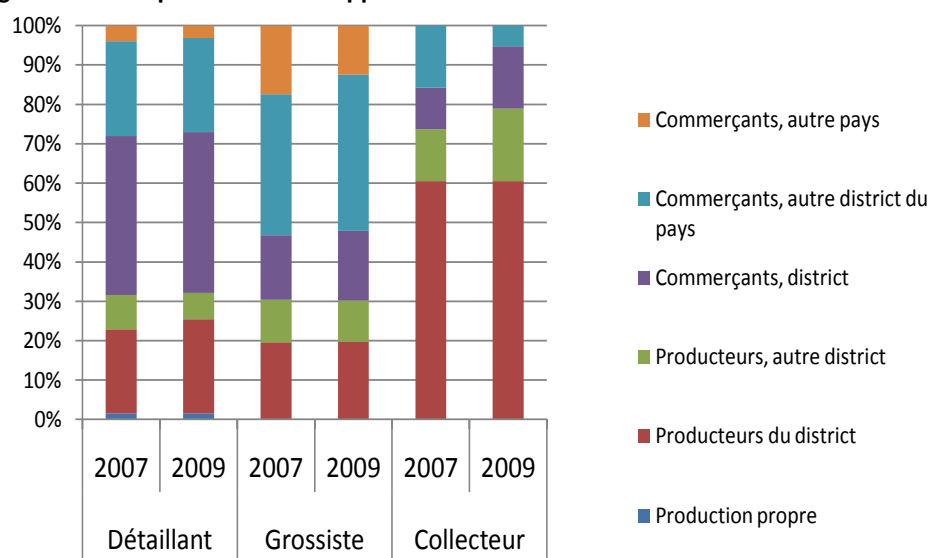


4.1.4 Des stratégies d'approvisionnement relativement stables

Dans l'ensemble des filières, les commerçants déclarent faire face à une réduction des volumes transigés par rapport à la période pré-crise d'environ 20%. Une diminution particulièrement sensible des volumes est perçue par les opérateurs de les filières bétail et arachidière. A priori, on pourrait penser que les effets de la crise sur les volumes transigés et sur les marges pourraient pousser certains opérateurs à modifier leurs stratégies d'approvisionnement. Au niveau agrégé, on constate une stabilité des sources d'approvisionnement pour les détaillants, les grossistes et les collecteurs. Aussi bien en 2007 qu'en 2009, les détaillants privilégient un approvisionnement de proximité, l'importance relative des sources reste similaire de 2007 à 2009. Les grossistes et les collecteurs tendent à opérer sur de plus longues distances, y compris hors du district et à l'étranger.

Au niveau des opérateurs individuels, on constate également cette stabilité des sources. Par rapport à 2007, l'essentiel des commerçants est resté fidèle à leur principale source d'approvisionnement. Seuls 7% des détaillants, 8% des collecteurs et 10% des grossistes ont déclaré avoir changé de source principale. On rappellera ici le rôle déterminant que joue le crédit fournisseur et familial dans le système commercial (Chapitre 2). Dans un tel contexte il n'est pas étonnant que les opérateurs, souvent sous-capitalisés, hésitent à modifier leur stratégie d'approvisionnement (figure 15).

Figure 15: Principales sources d'approvisionnement en 2007 et en 2009.



Source: questionnaire commerçants

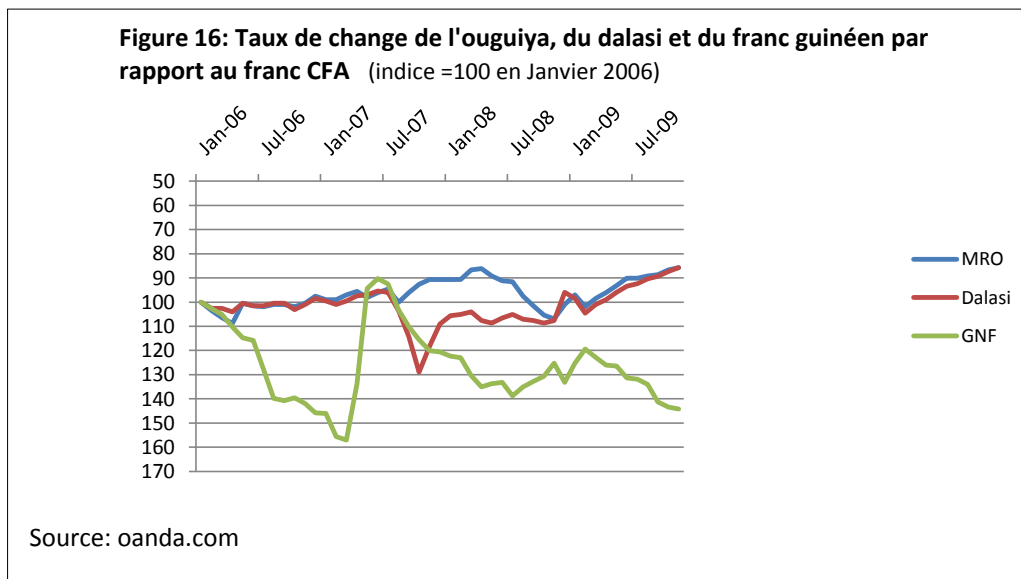
Poussés par la hausse du prix du transport, une réduction des volumes transigés et une baisse des marges, certains opérateurs ont choisi de modifier leurs sources d'approvisionnement. Ils ont eu tendance à effectuer un raccourcissement des circuits de

commercialisation en s'orientant vers les fournisseurs du district à partir duquel ils opèrent. La proportion de grossistes déclarant s'approvisionner principalement à l'étranger a baissé, ces grossistes s'étant réorientés vers les commerçants de leur pays d'origine ou du district à partir duquel ils opèrent. A titre d'illustration, on relèvera que des commerçants opérant à partir des marchés de Bafata et Cambadju en Guinée-Bissau, qui s'approvisionnaient sur les marchés sénégalais de Kolda avant la crise, s'approvisionnent actuellement à Bissau en raison du renchérissement du produit au Sénégal. Les collecteurs semblent également avoir raccourci leur système d'approvisionnement en augmentant leur recours à des sources de proximité.

4.1.5 Effet sur les taux de change

Les mutations économiques des dernières années ont modifié l'équilibre entre les monnaies utilisées dans l'espace, avec des conséquences sur la compétitivité des filières étudiées dans ce document. Le Sénégal, le Mali et la Guinée-Bissau appartiennent à la zone franc CFA. La Gambie, la Mauritanie et la Guinée utilisent des monnaies nationales. Comme l'illustre la figure ci-dessous, le franc guinéen a perdu plus de 40% de sa valeur entre janvier 2006 et novembre 2009. En revanche, le dalasi et l'ouguiya se sont tous deux appréciés d'environ 15 % par rapport au franc CFA pendant la période (figure 16).

La tendance aura eu pour effet de rendre les exportations guinéennes plus compétitives par rapport à celles des pays de la zone CFA. La faiblesse de la monnaie guinéenne constitue l'une des bases de la compétitivité des producteurs guinéens par rapport à leurs concurrents bissau-guinéens, maliens ou ivoiriens, pourvoyeurs de produits tropicaux de la zone CFA. L'appréciation de l'ouguiya par rapport au franc CFA se traduit par une perte pour les éleveurs mauritaniens, contraints à ajuster leurs prix à la baisse pour leurs ventes au Sénégal, leur principal marché (chapitre 2). L'appréciation de l'ouguiya par rapport au franc CFA peut être un facteur favorisant la montée en puissance des exportations maliennes. De même, l'appréciation du dalasi par rapport au franc CFA pourrait pénaliser les exportations gambiennes d'arachide et de riz importé vers le Sénégal.



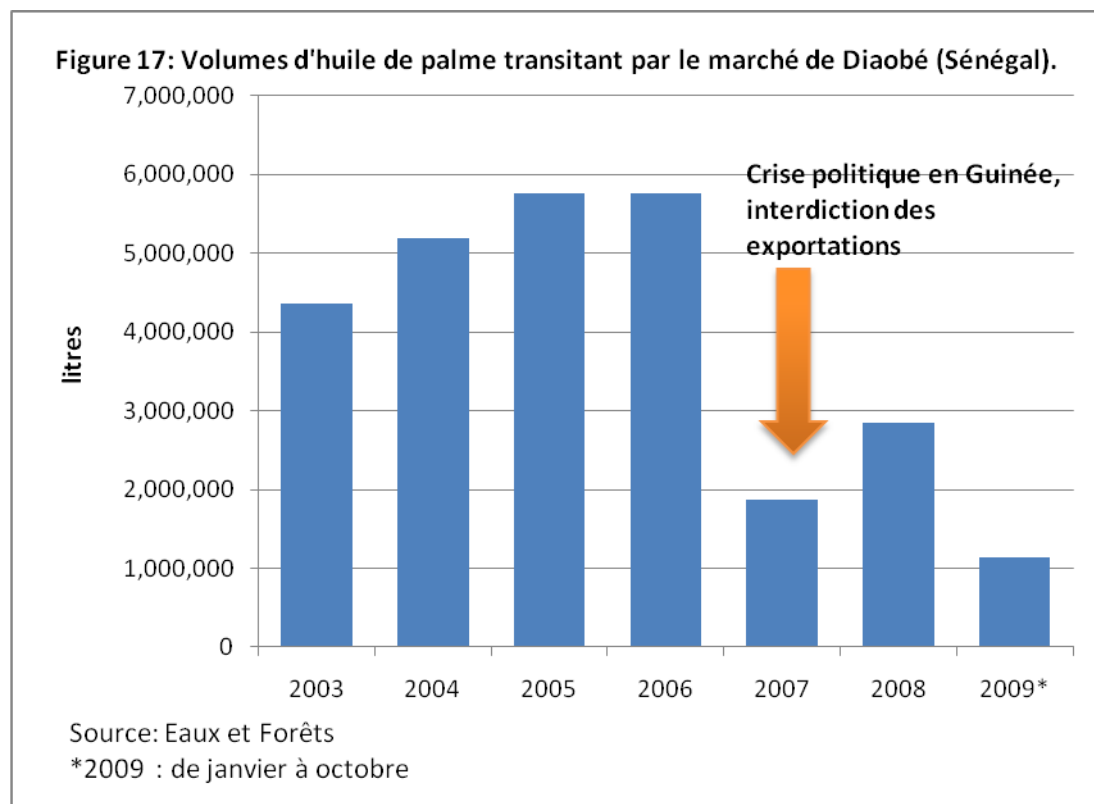
4.2 Impact de la crise en Guinée

Le chapitre 2 a décrit l'existence d'un flux long entre la Guinée Forestière et la zone urbaine du nord ouest du Sénégal pour le cas de l'huile de palme. Ce flux incorpore également d'autres produits de rente cultivés en zone forestière, tels que le café, le piment noir et le néré. Le café arrivant au Sénégal y est transformé pour la préparation du café 'Touba', boisson épicée qui supplante peu à peu le nescafé dans les rues de Dakar. L'existence de ce flux est une opportunité pour les producteurs de rente guinéens (et sierra léonais), qui accèdent ainsi à un marché régional en pleine expansion.

L'instabilité qu'a connue la Guinée a réduit le flux des produits tropicaux issus de la zone forestière de la Guinée et de la Sierra Leone. En janvier 2007, à l'issue d'une grève générale qui avait paralysé le pays, les autorités guinéennes avaient adopté des mesures interdisant l'exportation des produits alimentaires et forestiers, dans le but de faire baisser les prix des denrées sur le marché national. Il a également été rapporté que des groupes locaux en Guinée avaient bloqué le commerce inter-préfectoral aussi bien que celui des produits étrangers, comme cela était le cas à Faranah, localité proche de la Sierra Leone (DYNAFIV, 2008). A l'arrivée au pouvoir du CNDD, des mesures moins restrictives ont été reconduites. Le commerce guinéen continue à souffrir de l'insécurité, d'un grand nombre de barrages qui limitent l'ampleur des flux commerciaux en deçà de leur potentiel.

L'effet de ces mesures sur le commerce est significatif dans l'importance du flux de produits arrivant au marché de Diaobé, au sud du Sénégal. D'après les statistiques de la Direction des Eaux et Forêts à Diaobé, les quantités transitant par le marché se sont effondrées en 2007, suite à l'adoption de mesures commerciales restrictives en Guinée. En effet, comme le montre la figure 17, l'importation d'huile de palme a chuté de plus de 5 millions de litres en 2006 à moins de 2 millions de litres en 2007. En 2009, les chiffres

demeurent très en deçà de leur niveau d'avant crise. Les commerçantes d'huile de palme rencontrées au Sénégal hésitent à se ravitailler en Guinée par crainte de l'insécurité.



Ce phénomène a pu avoir des conséquences sur le revenu et sur l'accès alimentaire des producteurs de produits de rente dont le système de vie a été perturbé. En effet, l'enquête de sécurité alimentaire réalisée en Guinée en 2009 révèle une forte incidence d'insécurité alimentaire au niveau du groupe des cultivateurs de rente en Guinée (République de Guinée, 2009). Globalement, le PAM estime que la prévalence de l'insécurité alimentaire en Guinée a doublé entre 2005 et 2009, passant de 16 à 32% (2009, p17). S'il n'est pas possible d'attribuer l'entièreté de cette augmentation à la perturbation du commerce et de l'insécurité que connaît le pays depuis 2007, on notera que la Guinée Forestière est la région de la Guinée où la prévalence de l'insécurité alimentaire est la plus forte, affectant 52% des ménages. La prévalence de l'insécurité alimentaire est particulièrement élevée au niveau des ménages vivant principalement de la vente de produits de rente : 43% de ces ménages sont jugés être en situation d'insécurité alimentaire. 79% de ces ménages se trouvent dans la région de Nzérékoré. La perte des débouchés commerciaux a pu contribuer à cette forte vulnérabilité à l'insécurité alimentaire.

Encadré 2 : Diaobé - un marché menacé ?

Le marché de Diaobé existe depuis 1974, sa mise en place visait à favoriser le commerce entre le Sénégal et la Guinée-Bissau nouvellement indépendante. Aujourd'hui, le marché rassemble des commerçants venus de la Gambie, de la Guinée-Bissau et de la Guinée, organisés en 'syndicats' nationaux. Toutefois, depuis l'application des restrictions commerciales en Guinée en 2007, le marché est moins fréquenté.

De plus, le nouveau marché de Mandat Douane – situé plus près de la frontière guinéenne et donc assujetti à moins de prélèvements – pourrait détourner à son profit une partie du trafic qui se rend actuellement à Diaobé. En effet, le tronçon routier reliant Koundara en Guinée à Diaobé est jalonné de points de contrôle dont l'existence augmente les coûts pour les commerçants souhaitant se rendre au marché. En arrivant au Sénégal, les commerçants guinéens doivent passer le poste de douane à Linkéring. Des postes de contrôle existent à Kalifourou, à Dialadiang, à Pakour ainsi qu'à Kabendou. Finalement, il faut compter le contrôle du service des eaux et forêts, des services d'hygiène et de la police à l'entrée de Diaobé. En revanche, entre la frontière et Mandat Douane, il n'y a qu'un poste de douane à franchir.

'Le jour où les grossistes sénégalais construiront des infrastructures de stockage à Mandat-Douane, ce sera un coup dur pour nous', déclare Cheikh Diao, Adjoint au maire de la commune de Diaobé-Kouankané. Il faudrait institutionnaliser le marché de Diaobé', conclut-il.

4.3 La crise et les réponses publiques

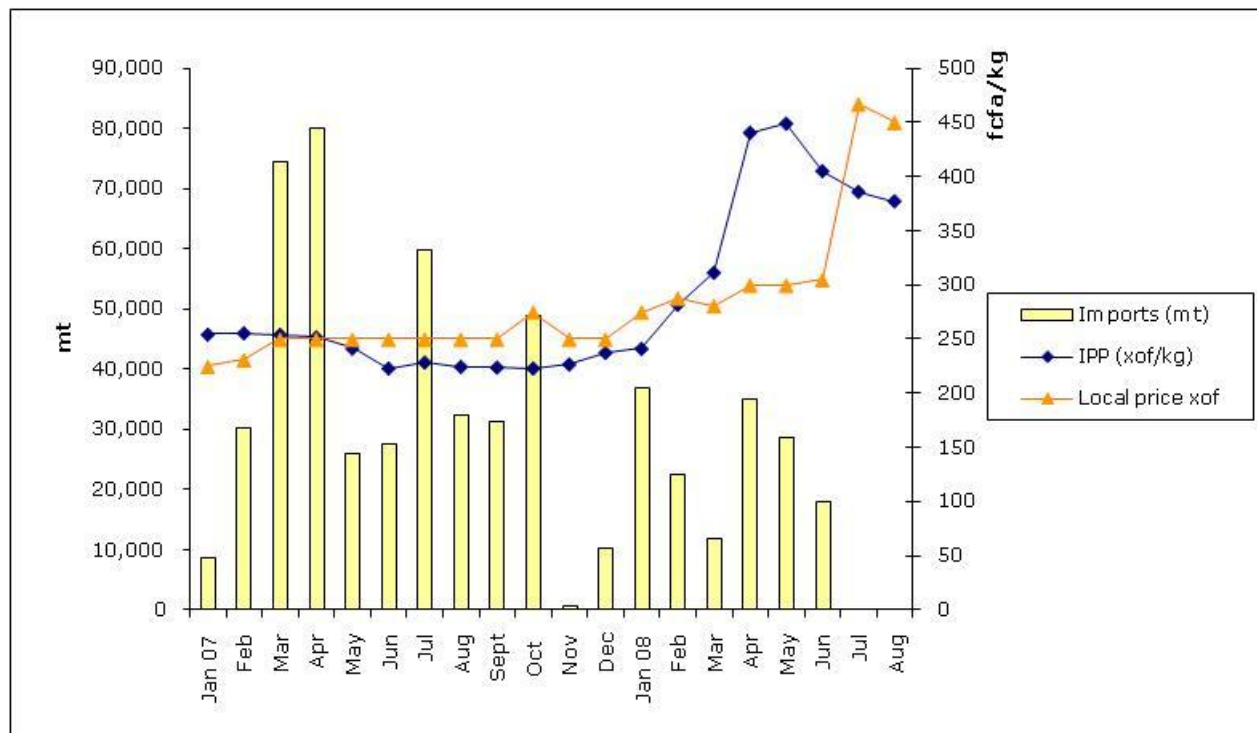
Tous les gouvernements de l'espace du bassin ouest ont pris des mesures visant à limiter l'impact de la hausse des prix sur leurs marchés nationaux (tableau 20). L'objectif ici est de voir dans quelle mesure ces politiques ont pu se traduire dans le comportement des acteurs. Afin de rester synthétique, l'analyse se penche principalement sur les mesures qu'ont prises l'ensemble des pays du bassin ouest, à savoir la suspension des taxes et la relance agricole. Les lecteurs intéressés par l'expérience particulière de la subvention sénégalaise sont invités à lire le rapport publié en août 2008 (PAM, 2008b).

Tableau 20 : Mesures prises par les autorités en réponse à la hausse des prix

Mesure	Gambie	Guinée-Bissau	Guinée	Mali	Mauritanie	Sénégal
Suspension des taxes ou des droits de douane pour le riz importé	x	x	x	x	X	x
Subvention du riz importé					X	x
Interdiction d'exporter			x	x		x
Relance agricole	x	x	x	x	X	x

A la mi-2008, les importateurs faisaient face à des prix de parité à l'importation très élevés en raison de l'augmentation simultanée du prix FOB des denrées, du fret maritime et du transport terrestre. L'importation s'était ralentie au niveau des ports du bassin ouest, faisant craindre une réduction des disponibilités en riz dans de nombreux pays. On sait à priori que les importateurs du bassin prennent leurs décisions par rapport au coût de revient. Le cas du Sénégal démontre que le flux d'importation est sensible au différentiel entre le prix de parité à l'importation et au prix local du riz importé. Le cas du Sénégal est pertinent dans la mesure où plus de la moitié des stocks importés dans le bassin transitent par Dakar.

Comme le montre la figure 18 ci-dessous, les importations de riz au Sénégal ont été soutenues en 2007, période pendant laquelle le prix local (courbe bleue) était supérieur au prix de parité à l'importation (courbe orange). En revanche, le prix de parité à l'importation passe au dessus du prix local en janvier 2008, ce qui s'est traduit par un fort ralentissement de l'importation au port de Dakar (barres jaunes). Les quantités importées au 1^{er} semestre 2008 sont nettement inférieures à celles de la même période en 2007. Partant de ce constat, on s'attend à priori à ce qu'une suspension des taxes permette au marché de réagir et d'augmenter les volumes importés.

Figure 18 : Prix paritaires et importations au Sénégal, Janvier 2007-Juin 2008

Source : PAM (2008b).

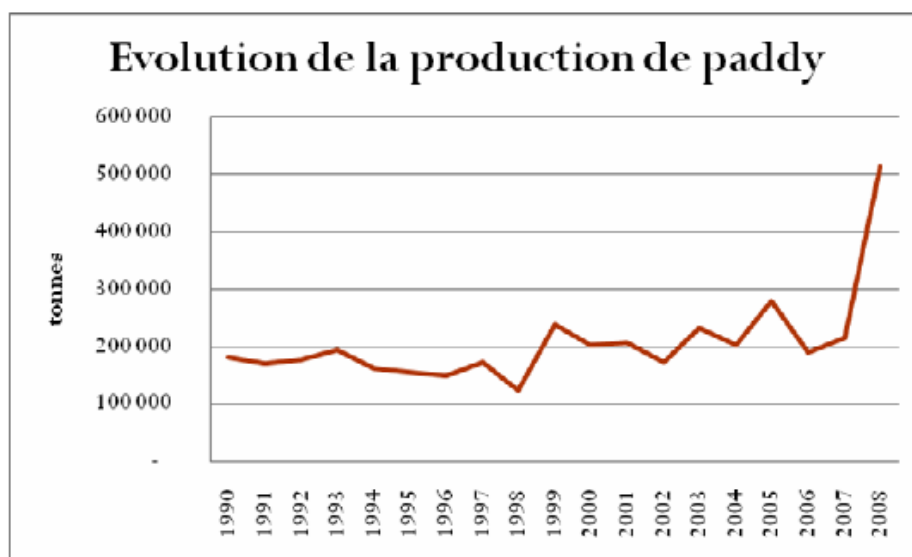
D'après les informateurs-clés, la réduction ou la suppression temporaire des taxes d'importation est perçue comme ayant permis de déclencher l'offre, en particulier pour les importateurs rencontrés en Guinée-Bissau, en Guinée et en Mauritanie. Les importateurs bissau-guinéens jugent que la réduction des droits de douane sur le riz a également permis une baisse du prix de la denrée sur le marché local. Au moment de l'enquête, on assistait à un regain de tension sur les marchés de riz, liée à la forte demande des Philippines et d'une baisse de production agricole en Inde. Les importateurs s'étant exprimés à ce sujet pensent que l'augmentation des prix sera moindre en 2010 qu'en 2008.

Les mesures en faveur de l'importation ont systématiquement été accompagnées de programmes de relance agricole visant à réduire la dépendance des pays du bassin envers les céréales importées et particulièrement le riz. Ces programmes ont généralement visé à augmenter la production de céréales par le biais d'investissements productifs et l'octroi de facilités aux producteurs pour accéder aux intrants. Parmi ceux-ci, on citera l'initiative riz au Mali, la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance au Sénégal, connue par son acronyme GOANA. Ces programmes ont été actifs pendant les campagnes 2008 et 2009, années pendant lesquelles la pluviométrie a été jugée bonne dans son ensemble dans le bassin. S'il n'est pas possible de distinguer ici l'impact des politiques publiques de celui de la météorologie, un examen de la perception qu'ont les acteurs du marché des disponibilités des produits met en exergue des tendances qui méritent d'être commentées.

Généralement, on assiste à une amélioration des disponibilités alimentaires sur les marchés du bassin, comme l'illustre la figure 18. L'amélioration est particulièrement

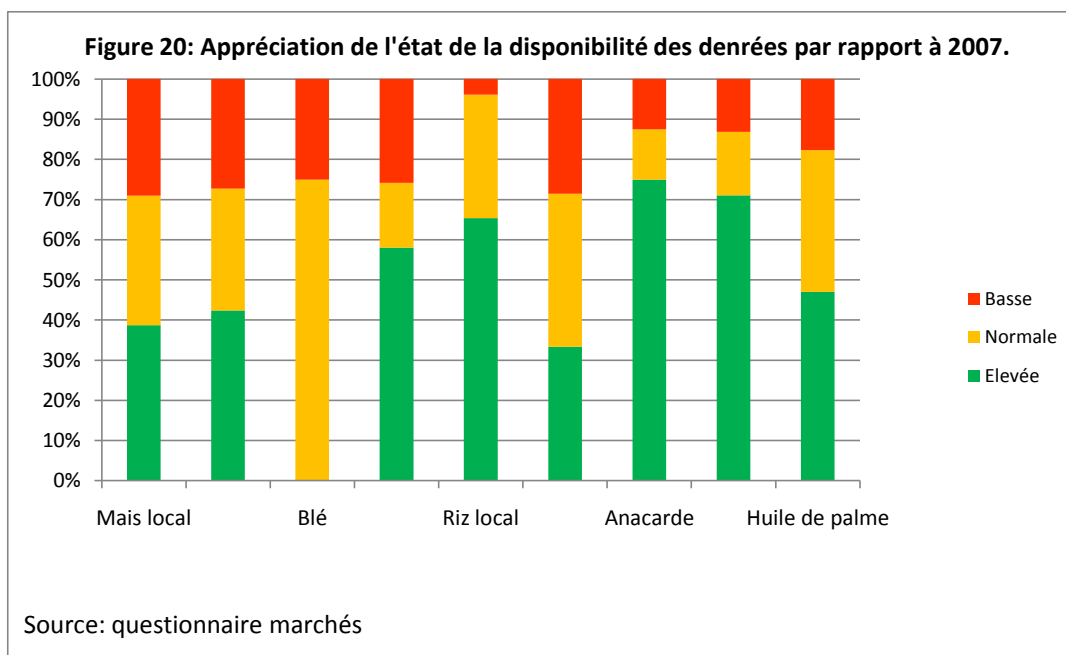
sensible pour le riz local, dont la disponibilité s'est accrue par rapport à 2007 sur les deux tiers des marchés visités. Ce résultat confirme ceux présentés dans l'étude réalisée par l'AFD au sujet du secteur du riz dans la vallée du Fleuve Sénégal, qui faisait état d'un engouement pour la culture de riz local pour la campagne 2008, impulsé par la hausse des prix de cette denrée. Le renchérissement du riz importé brisé a favorisé la commercialisation du riz local décortiqué au Sénégal. En effet, cette céréale habituellement commercialisée dans les régions nord Sénégal (Vallée du Fleuve Sénégal, Louga) a su pénétrer les marchés d'autres régions (Diourbel, Thiès, Tambacounda). On assiste également à un retour du riz importé sur les marchés, dont la disponibilité est en amélioration.

Figure 19 :



Source : AFD (2009).

Les disponibilités sont également jugées élevées pour l'anacarde, culture en pleine expansion dans la zone sénégalaise et en Guinée-Bissau. L'âge relativement jeune des vergers et l'extension des surfaces plantées en anacarde laisse prévoir une croissance de la production de la denrée dans les années à venir (MADR 2007). La disponibilité en arachide est également jugée comme étant élevée sur plus de la moitié des marchés visités. La situation est perçue comme étant normale pour les céréales sèches produites localement. Le blé – denrée de base en Mauritanie – est celle dont l'approvisionnement a le moins favorablement évolué depuis l'année 2007. Il se pourrait que les interventions de l'Etat en Mauritanie, avec l'ouverture de boutiques-témoins – aient pu décourager les commerçants privés à s'investir dans filière dans les marchés visités. S'il est difficile d'entièrement attribuer l'amélioration des disponibilités à l'action publique, il n'en reste pas moins que la perception sur le terrain est celle d'une amélioration par rapport à 2007.



Le bassin ouest a vécu des soubresauts entre 2007 et 2009 qui ont changé la physionomie du commerce. La crise de la hausse des prix, suivi de la crise financière, ont eu un impact sur les marges commerciales et les volumes transigés sur l'ensemble des filières. De nombreux grossistes ont quitté le commerce agricole, renforçant le caractère oligopolistique du secteur, déjà relevé par Faivre Dupergue *et al.* (2008). Indicateur de la forte influence des réseaux, peu d'opérateurs ont choisi de modifier leur stratégie d'approvisionnement. Certains grossistes et collecteurs ont recentré leur activité sur des circuits plus courts en raison d'un coût du transport devenu plus onéreux. La crise en Guinée menace la viabilité du flux provenant de la zone forestière, qui pourrait se redessiner plus à l'est afin de contourner l'obstacle que constitue la situation incertaine qui prévaut dans le pays, au détriment des revenus des producteurs de rente guinéens. L'amélioration de la disponibilité en riz local soulève l'espoir d'un rééquilibrage dans la contribution de sources locales et internationales dans l'approvisionnement du bassin.

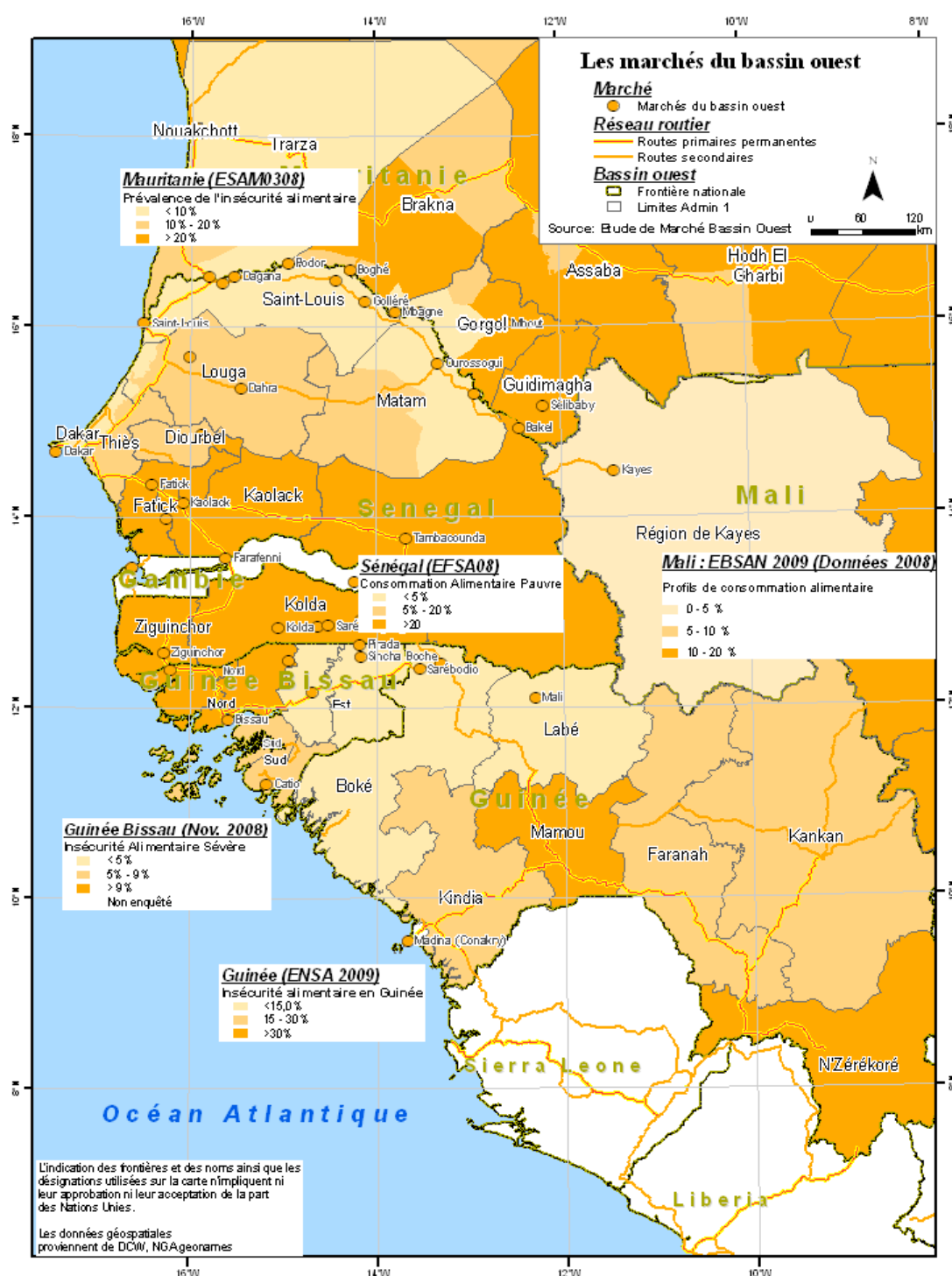
4.4 Marchés et sécurité alimentaire dans le bassin ouest

Les ménages du bassin ouest dépendent des marchés pour s'alimenter, soit intégralement (cas des pasteurs, des ménages urbains) ou soit partiellement (cas des producteurs de rente et des agro-pasteurs). Les ménages ruraux dépendent également des marchés pour écouler leurs productions et générer des revenus. Les marchés sont donc un déterminant essentiel de la sécurité alimentaire des populations. Pourtant, si d'une façon générale, on peut affirmer que le fonctionnement des marchés dans le bassin concourt à une stabilisation des prix et des flux favorables à la sécurité alimentaire, il comprend des dynamiques défavorables capables de poser des problèmes sérieux en période de crise.

En particulier, l'analyse a mis en lumière les dichotomies qui caractérisent les marchés du bassin. Tout d'abord dichotomie entre filières importées et locales, les premières étant très intégrées, concentrées, performantes en temps normal, mais porteuses de profondes asymétries entre acheteurs et vendeurs. L'augmentation des prix du riz en 2008 a mis en évidence les limites de ce système, qui a permis la répercussion rapide de cette hausse à l'intérieur de la zone (beaucoup de marchés «suiveurs» au sens de Granger) quand les mécanismes de contrôle des prix sont arrivés à leur limite. Les filières locales, plus concurrentielles, souffrent d'une capacité limitée par la multiplicité des contraintes pour les producteurs et les commerçants. Dichotomie, également, entre les marchés du centre du bassin (zones urbaines côtières) et ceux de sa périphérie. Les marchés centraux, liés entre eux et au marché international, sont plus à même de répondre aux besoins des consommateurs et à amortir les chocs. Les marchés de l'hinterland, souvent isolés et mal dotés en infrastructure; sont moins efficaces, pénalisant les ménages les plus vulnérables, producteurs comme consommateurs.

Cette dichotomie dans la performance des marchés coïncide avec une dichotomie dans la sécurité alimentaire des ménages, révélée par les évaluations de la vulnérabilité et la sécurité alimentaire des pays du bassin. La carte 10, qui présente la prévalence de l'insécurité alimentaire dans le bassin ouest, permet de constater que celle-ci est la plus forte dans l'hinterland du bassin, dans certaines zones d'origine des flux transfrontaliers décrits précédemment dans ce chapitre. En effet, les zones les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire sont le bassin arachidier et la Casamance, au Sénégal, le nord ouest de la Guinée-Bissau, le nord de la Guinée. Ces zones rurales vivent des économies de traite, l'anacarde et l'arachide, toutes deux des oligopsones fortement liées au marché international. On constate également une forte prévalence de l'insécurité alimentaire et la haute vallée du Fleuve Sénégal et l'Aftout en Mauritanie, zones à la fois éloignées de la côte et de ses marchés, fragiles sur le plan agro-écologique et où les revenus sont très dépendantes des apports de la migration. Dans les zones urbaines côtières, la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire est certes présente, mais moins marquée que dans les zones rurales plus enclavées.

Carte 10 : Prévalence de l'insécurité alimentaire dans le bassin ouest



Actuellement, la performance des marchés permettent d'assurer la disponibilité alimentaire en denrées de base dans le bassin ouest, mais n'empêchent pas d'atténuer significativement les chocs dus aux variations de prix internationaux des denrées alimentaires et des taux de change. Cependant, à moyen et long termes, le manque de concurrence, la multiplication des acteurs sur chaque chaîne de commercialisation, la dépendance aux produits importés et l'existence de plusieurs monnaies, pourraient être

autant de facteurs affectant la vulnérabilité des marchés, limitant la rentabilité des filières et réduisant les opportunités d'investissement à long terme dans l'agriculture et dans l'élevage. Si elle perdure, cette situation, couplée au renforcement de la libéralisation des marchés agricoles et au retard pris dans l'intégration régionale pourrait affecter de façon significative la disponibilité et l'accessibilité alimentaire des populations dans le bassin ouest.

Points saillants : des flux et des potentialités en mutation

- La hausse du prix du carburant et la crise mondiale ont réduit les volumes transigés et les marges des grossistes. Les évolutions des taux de change ont affecté les équilibres compétitifs dans le bassin, limitant en particulier la compétitivité des exportations gambiennes et mauritaniennes vers la zone CFA.
- La crise et l'insécurité en Guinée, en perturbant le flux de produits tropicaux vers le nord, a sapé le revenu et la sécurité alimentaire des producteurs de rente de la forêt.
- L'amélioration des disponibilités, particulièrement du riz local, est indicative d'opportunités et d'un contexte en mutation.

5. Conclusions et Recommandations

5. 1 Conclusions

Le bassin ouest est parcouru de flux commerciaux de longue distance qui sous tendent les systèmes de vie et la sécurité alimentaire de ménages vulnérables à l'insécurité alimentaire. Les commerces d'huile de palme, de bétail, d'anacarde et d'arachide, quand ils fonctionnent sans entrave, sont autant d'opportunités de revenus qui permettent aux ménages de renforcer leur sécurité alimentaire et de faire face aux chocs. Ces flux transfrontaliers s'organisent de façon à approvisionner la côte, et notamment la zone Dakar-Touba, par laquelle on accède par l'intermédiaire de marchés-relais, tels que Diaobé. Un suivi des prix et des volumes traités sur ces deux marchés permettront d'appréhender la performance des systèmes de vie des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire du bassin.

Les secteurs liés au marché mondial- riz importé et anacarde- sont fortement concentrés, posant un risque pour les consommateurs et les producteurs respectivement. L'omniprésence de réseaux dans le commerce de gros témoigne de rigidités dans l'entrée et la sortie du marché. L'importance du lien social entre détaillant et consommateur contribue toutefois à la sécurité alimentaire : la pratique de la vente à crédit par les détaillants de céréales, très répandue dans le bassin, permet aux ménages vulnérables de défendre leur accès alimentaire en période de crise. Les marchés disposent d'une capacité de réponse certaine, en particulier pour les denrées importées. Les places de Dakar, de Touba (Sénégal) et de Bassé Santa Su (Gambie) fonctionnent comme marchés-leaders dans l'espace. Les marchés de l'hinterland du bassin – et de la Guinée en tourmente – semblent moins bien ancrés au centre du système.

La hausse des prix de 2008 et la crise économique mondiale ont réduit les volumes et les marges, et ont renforcé le caractère oligopolistique du commerce en gros. La crise en Guinée, en perturbant le flux de produits tropicaux vers Touba, aura sapé le système de vie des producteurs de rente de la forêt. La physionomie des marchés est en mutation, telle que l'atteste l'amélioration des disponibilités en céréales, particulièrement en riz local. Sans ambiguïté, on peut soutenir que l'action publique influence la performance des flux transfrontaliers, avec des conséquences évidentes sur la sécurité alimentaire.

L'étude a permis d'identifier les risques et opportunités présentés dans le tableau 21, qu'il conviendra de suivre dans une optique de suivi de la sécurité alimentaire. Le caractère transfrontalier du commerce du bétail, de l'huile de palme produits tropicaux et des céréales sèches suppose que l'évolution de ces dynamiques influencera la sécurité alimentaire des ménages vulnérables.

Tableau 21 : Risques et opportunités pour la sécurité alimentaire.

Risque ou opportunité	Impact	Situation actuelle
Réduction des flux de produits issus de la Guinée Forestière	Diminution des revenus des producteurs de rente	Instabilité politique en Guinée Réduction de la commercialisation des produits de rente
Dévaluation du franc CFA	Réduction des exportations de bétail et de produits de rente vers le Sénégal	Parité du franc CFA avec l'Euro
Appréciation de l'ouguiya et du dalasi par rapport au CFA	Réduction du revenu des agro-pasteurs mauritaniens, des producteurs d'arachide gambiens	Tendance à l'appréciation de l'ouguiya et du dalasi par rapport au franc CFA depuis 2007
Choc économique au Sénégal	Réduction des termes de l'échange pour les éleveurs et les producteurs de rente en zone forestière.	Croissance économique positive au Sénégal
Dynamisme de la demande urbaine dans le bassin ouest	Augmentation des opportunités de marché pour les producteurs agricoles	La demande urbaine attire des flux de longue distance
Intégration de l'huile de palme au marché des agro-carburants	Augmentation des prix aux producteurs d'huile de palme à moyen terme	Transmission indirecte et partielle des prix internationaux sur l'huile de palme artisanale
Boom de l'anacarde en Sénégal méridionale	Augmentation des revenus des paysans avant la soudure, mais risque de monoculture	Forte expansion de l'anacarde au Sénégal et en Gambie

Les conclusions permettent d'identifier certains facteurs d'importance pour la sécurité alimentaire au niveau de chaque pays :

- **Gambie.** Les marchés gambiens sont intégrés au système du bassin ouest. Une chute de production de céréales sèches en Gambie peut se ressentir sur les marchés sénégalais. Le marché de Bassé Santa Su influence les prix du riz importé du sud et de l'est du Sénégal. On retiendra importance du marché sénégalais pour l'écoulement des productions d'arachide gambiennes. La mévente

de l'arachide au Sénégal peut avoir un impact sur les termes de l'échange des producteurs gambiens. En ce sens, l'appréciation du dalasi vis-à-vis du franc CFA pourrait réduire la compétitivité des producteurs de rente gambiens. Le pays est vulnérable aux perturbations du marché international, en raison d'une production très déficitaire.

- **Guinée-Bissau.** L'exportation d'huile de palme et d'autres produits vivriers vers le Sénégal (arachide, patate douce, huile de palme) rend le pays tributaire de la stabilité économique de son voisin. Dans une certaine mesure, la perturbation des flux commerciaux de la Guinée vers le Sénégal pourrait être une opportunité pour les producteurs bissau-guinéens., qui pourraient prendre des parts de marché. Toutefois, la Guinée-Bissau est elle-même confrontée à une infrastructure inadéquate, à une compétitivité incertaine et à un potentiel forestier somme toute limité. On suivra les exportations d'anacarde à partir du port de Banjul, flux appelé à s'intensifier si la capacité du port de Bissau n'est pas améliorée. La forte dépendance du pays vis à vis de l'importation de riz rend également le pays vulnérable aux fluctuations de prix de la denrée. Le ratio cajou/riz continuera dans une large mesure de traduire l'accès alimentaire des ménages ruraux bissau-guinéens en période de soudure.
- **Guinée.** L'exportation de produits tropicaux vers les marchés du Nord est une opportunité pour les producteurs de rente de la zone forestière. L'instabilité récente du pays leur fait courir le risque de perdre des parts de marché sur le plan régional en faveur de la Côte d'Ivoire, du Mali, voire de la Guinée-Bissau. L'amélioration de la situation politique et sécuritaire en Guinée est la condition de la relance des flux transfrontaliers et de la création d'opportunités de marché durables pour les producteurs de rente du pays. On assiste à une croissance continue de l'importation de riz du marché international, rendant la sécurité alimentaire des groupes urbains et ruraux tributaire de cet échange.
- **Mali.** L'ouest du Mali approvisionne le sud de la Mauritanie et l'est du Sénégal en céréales sèches. En cas de choc productif au Mali, les marchés céréaliers de la Mauritanie du Sénégal seraient affectés. La filière bétail au Mali, en plein essor, permet de répondre à la demande du Sénégal, de la Gambie et de la Guinée ainsi qu'à celle du bassin central. Ce dynamisme profite également à la filière mauritanienne, dont une partie de la production transite par le Mali. Le commerce du bétail viabilise également les mécanismes de survie des ménages agro-pastoraux. Un choc économique au Sénégal pourrait se faire ressentir sur les opportunités économiques des éleveurs maliens. Relativement peu dépendant des importations de riz, et doté d'un fort potentiel productif, le Mali n'a pas à s'inquiéter outre mesure des tendances internationales du riz.
- **Mauritanie.** L'étude souligne l'opportunité pour la sécurité alimentaire que constitue l'exportation du petit bétail vers le Sénégal. Une perturbation de cet échange – par exemple par une dévaluation du franc CFA qui diminuerait la demande sénégalaise – viendrait affecter le revenu des éleveurs mauritaniens et des personnes vivant de la filière en déprimant les prix du petit bétail. De même, on note une tendance à l'appréciation de l'ouguiya par rapport au franc CFA depuis 2006, tendance qui pourrait réduire la viabilité du commerce d'ovins vers le Sénégal, qui fait face à la concurrence malienne. La zone de la Vallée de Fleuve Sénégal bénéficie en année normale des apports en céréales sèches des

productions du bassin arachidier (Sénégal et Gambie). Une baisse des productions agricoles dans la zone du bassin arachidier serait ressentie au niveau des prix des céréales sèches en Mauritanie. Un choc productif dans l'ouest malien aurait les mêmes conséquences.

- **Sénégal.** Le commerce transfrontalier représente une opportunité pour les consommateurs. Les opérateurs ont su mettre en place des stratégies commerciales à l'échelle sous régionale pour répondre à la forte demande du marché sénégalais. Le marché de Dakar est le marché 'leader' de l'espace pour le riz importé, et fonctionne de façon plutôt efficace en temps normal. La continuité des flux longs en provenance de la forêt pour les produits tropicaux, et du bassin arachidier et de l'est pour les céréales, favorisent l'accès alimentaire des ménages sénégalais, en particulier dans les zones centrales. Les marchés des zones périphériques sont moins performants et pourront moins bien répondre à un choc éventuel. La performance de la filière arachide au Sénégal est d'importance pour la sécurité alimentaire des producteurs nationaux mais également pour les producteurs gambiens et bissau-guinéens qui dépendent des débouchés qu'offre le pays. Pour les producteurs sénégalais, on retiendra également leur lien avec le marché gambien pour les producteurs d'anacarde du Siné Saloum et de Casamance. La reprise de la production du riz local est un phénomène à suivre dans la mesure où la réalisation du potentiel rizicole sénégalais pourrait changer les équilibres entre productions locales et quantités importées sur les marchés du bassin.

5.2 Recommandations

Le contenu de cette étude plaide en faveur de l'adoption de certaines mesures dans le domaine de la sécurité alimentaire. Si les caractéristiques et les contraintes du système commercial peuvent appeler à certaines mesures d'ordre général, les recommandations de ce rapport se limiteront au domaine de questions plus opérationnelles du ressort direct des institutions ayant participé à l'étude.

Notamment, l'information contenue dans ce document devrait être mise à profit par les systèmes d'alerte précoce. De même, une prise de contact avec les grossistes au niveau locaux pourrait s'avérer utile dans le domaine des achats locaux de céréales et d'autres produits alimentaires que pourraient avoir à exécuter les institutions nationales ou internationales. L'extension des travaux à la Sierra Leone et au Libéria paraît également nécessaire pour compléter l'analyse des échanges agricoles et de la sécurité alimentaire dans le bassin ouest. Les recommandations ci-après ont été élaborées lors d'une réunion de validation qui a réuni le CILSS, la FAO, FEWS NET et le PAM, le 8 mars 2010 à Dakar.

Tableau 22 : Résumé des recommandations

Mesure	Avantage	Coût additionnel
Tenir compte du rôle des marchés leaders identifiés (Dakar pour le riz importé et Kaolack pour le mil local).	Plus grande pertinence des analyses issues des systèmes d'alerte précoce	Aucun
Suivre les marchés émergents	L'analyse des marchés incorpore les nouvelles dynamiques	A définir. La collecte de données sur un marché peut coûter en moyenne 1,000 USD par année.
Améliorer le suivi des prix des produits de rente (huile de palme, arachide, anacarde, niébé)	Renforcement de l'analyse des systèmes de vie.	Possibilité d'intégrer ce travail au suivi existant
Mise en place d'un système de suivi des échanges transfrontaliers au niveau du bassin Tenir compte des évolution des taux de change du dalasi, du franc guinéen et de l'ouguiya par rapport au franc CFA	Amélioration des systèmes d'alerte précoce.	Se constituerait sur l'existant, à savoir les données RESIMAO.
Mise en place ou renforcement des SIM Bétail dans le bassin ouest, en particulier au Mali, en Mauritanie et au Sénégal	Amélioration de l'information sur la filière bétail	S'inspirer de l'expérience du SIM Bétail au Niger
Renforcement des SIM, particulièrement en Guinée-Bissau, en Guinée et en Mauritanie	Une information est disponible sur un plus grand nombre de marchés.	A définir. La collecte de données sur un marché peut coûter en moyenne 1 000 USD par année.
Evaluer la capacité des grossistes de Touba à répondre à d'éventuels achats institutionnels	Prise de décision plus rapide en cas de besoin	Environ 5 000 USD
Elargir l'analyse à la partie méridionale du bassin (Sierra Leone et Libéria)	Référentiel également disponible pour ces pays	Environ 30 000 USD

Bibliographie

- African Cashew Alliance (2010) *Market Profile*; www.africancashewalliance.com
- Abdoul, M, Dahou K., Guèye C., Hazard, E, (2007) *Le cas de la Sénégalie Méridionale dans 'Les dynamiques transfrontalières en Afrique de l'Ouest'*, ENDA DIAPOL Karthala
- AFD (2009) *Etude sur la Compétitivité du Riz de la Vallée du Fleuve Sénégal sur les Marchés Nationaux et régionaux'*. GIG Consultants
- Aker, J (2007) *The Structure, Conduct and Performance of the Cereals Market in Niger*. World Bank.
- Baconnier, E. (2002) Campagne 2001 : Tempête sur la Filière Arachide. *Grain de Sel* n°21. Aout 2002.
- CILSS, FAO, FEWS NET (2009) *Mission d'Evaluation des Marchés et de la Sécurité Alimentaire. Bassin Centre et Ouest de l'Afrique de l'Ouest*. Août 2009.
- CILSS, CSAO, FEWS NET, OCHA, RESIMAO, PAM, UNICEF (2006). *Sécurité Alimentaire et Echanges Transfrontaliers dans la Zone de Kano Katsina et Maradi (K2M)*. Enda Diapol, CSAO.
- CIRAD. (2009) InfoArroz. Décembre 2009.
- Comissao Nacional do Caju (2009) *Campanha de Caju 2009*. Andre Lopes da Veiga Nanque.
- CSA (2009) *Bulletin de Suivi des Marchés* 2. Mauritanie.
- Daviron, B. Aubert, M. Bricas, N. David-Benz, H. Dury, S. Egg, J Lançon F. Mauriot, F. (2009). *Les Mécanismes de Transmission de la Hausse des Prix Internationaux des Produits Agricoles dans les pays Africains*. Fondation FARM.
- Diop, N., Beghin, J et Sewaldi (2004). *Groundnut Policies, Global Trade Dynamics and the Impact of Trade Liberalization*. World Bank Policy Research Working Paper 3226, March 2004
- DYNAFIV (2005). *La Filière Locale du Riz en Guinée*.
- DYNAFIV (2008) *Etude de l'Impact des Mesures de Régulation de Marchés des Produits Vivriers en Guinée*. BSD.
- Faivre Dupaigne, B. Alary ; P. Blein, R et Soulé BG. (2008) *Améliorer le fonctionnement des marchés agricoles en Afrique de l'Ouest*. Fondation FARM.
- Fanchette, S. (2001)^o. *Désengagement de l'État et recomposition d'un espace d'échange transfrontalier : la Haute-Casamance et ses voisins*. *Autrepart* (19), 2001 : 91-113
- FEWS NET (2001) *Rapport Mensuel du Mois de Septembre 2001* (Mauritanie).
- FEWS NET (2003) *Rapport Mensuel pour le Mois de Janvier 2003* (Mauritanie)
- Gounzef, B, Banzhaf, M. Soule, B. Balami, D. Ide, G. (2009) *Contextes de la Commercialisation du Bétail : Accès aux Marchés et Défis d'Amélioration des Conditions de vie des Communautés Pastorales*. IRAM.
- Guèye, M (2007) *Réformes Agricoles et Pauvreté Rurale: Cas de la Filière Arachide Au Sénégal* dans *From Poverty to Power: How Active Citizens and Effective States Can Change the World*. Oxfam.
- IRIN (2009) *Gambia: Can peanut farming bounce back?*
<http://www.irinnews.org/report.aspx?ReportId=83773>

Libéria (2007). *Comprehensive Food Security and Nutrition Survey*.

MADR, FAO, PAM (2007) *Commerce du Cajou et du Riz : Implications pour la sécurité alimentaire*. Guinée-Bissau

Nations Unies (2010a) *UNdata Country Profile*. United Nations Statistics Division.
<http://data.un.org/Default.aspx>

Nations Unies (2010b). *World Economic Situation and Prospects, 2010*. New York

Neumayer,J (2009) *Analyse filière riz Basse Guinée Composante « Appui à l'émergence de l'interprofession rizicole »*. République de Guinée : BSD.

OCDE/CEDEAO (2008) *Livestock and regional market in the Sahel and West Africa: Potentials and Challenges*. Sahel and West Africa Club/OECD.

Observatoire des Pratiques Anormales (2009) *Résultats d'Enquêtes du 3^e Trimestre 2009*.

République de Guinée Bissau (2009) *Relatorio da Campanha de Comercailisaçao e Exportaçao da Castanha de Caju 2009*. Ministère du Commerce Guinée-Bissau. Novembre.

République du Sénégal (2003) *Lettre de Politique de Développement de la Filière Arachide*. Avril.

République de Guinée, Programme Alimentaire Mondial (2009). *Enquête Nationale de Sécurité Alimentaire en milieu rural*.

PAM (2008a) *Enquête de Sécurité Alimentaire en Milieu Rural : Sénégal*.

PAM (2008b) *Rapport d'Analyse des Marchés : Commerce du riz*. Sénégal. Aout 2008.

PAM (2008c) *Impact de la Hausse des Prix sur la Sécurité Alimentaire des Populations en Milieu Urbain : Pikine, Kaolack, Ziguinchor*. Sénégal

PAM (2009a) *Market Analysis Tool: How to Conduct a Trader Survey*.
<http://www.wfp.org/content/market-analysis-tool-how-conduct-trader-survey>

PAM (2009b) *Sierra Leone Market Analysis Bulletin. Major Food and Cash Crops.. 3rd Quarter 2009*.

PAM (2009c) *Analyse de la Situation Alimentaire en Guinée*.

PAM (2010a) *Profil des Marchés Alimentaires*. Guinée.

Sarr, MB. (2002). *Analyse du Secteur de l'Anacarde. Situation Actuelle et Perspective de Développement*. Sénégal. CNUCED.

Save the Children (2009) *Analyse de l'Economie des Ménages: L'Approche HEA*. Présentation à la réunion du PREGEC, Bamako le 9 décembre 2009.

World Bank (2009) *Logistics Performance Index 2010*
<http://info.worldbank.org/etools/tradesurvey/mode1b.asp?cgroup=0&sorder=lpirank>

Annexe 1 : Liste des marchés visités

Numéro	Nom du marché	Admin 2	Pays
1	Nouakchott	Nouakchott	Mauritanie
2	Sélibaby	Guidimakha	Mauritanie
3	Mbout	Gorgol	Mauritanie
4	Kaédi	Gorgol	Mauritanie
5	Boghé	Brakna	Mauritanie
6	Lexeiba	Trarza	Mauritanie
7	Rosso	Trarza	Mauritanie
8	Keur Macène	Trarza	Mauritanie
9	Mbagne	Brakna	Mauritanie
10	Djoungountoro	Guidimakha	Mauritanie
11	Dodel	Saint Louis	Sénégal
12	Oourossogui	Matam	Sénégal
13	Orkadiéré	Matam	Sénégal
14	Golléré	Matam	Sénégal
15	Dagana	Saint Louis	Sénégal
16	Richard Toll	Saint Louis	Sénégal
17	Saint Louis	Saint Louis	Sénégal
18	Dahra	Louga	Sénégal
19	Gouille Mbeuth	Louga	Sénégal
20	Podor	Saint Loui	Sénégal
21	Passy	Fatick	Sénégal
22	Fatick	Fatick	Sénégal
23	Banjul	Banjul	Gambie
24	Farafenni	North Bank	Gambie
25	Basse	Upper River	Gambie
26	Tambacounda	Tambacounda	Sénégal
27	Bakel	Matam	Sénégal
28	Kayes	Kayes	Sénégal
29	Dakar	Dakar	Sénégal
30	Ziguinchor	Ziguinchor	Sénégal
31	Kolda	Kolda	Sénégal
32	Bagadadji	Kolda	Sénégal
33	Saré Sanjong	Kolda	Sénégal
34	Diaobé	Kolda	Sénégal
35	Cambadju	Bafata	Guinée-Bissau
36	Pirada	Gabu	Guinée-Bissau
37	Sao Domingos	Cacheu	Guinée-Bissau
38	Bafata	Bafata	Guinée-Bissau
39	Bissau Bandim	SAB	Guinée-Bissau
40	Catio	Tombali	Guinée-Bissau
41	Sintcham Botché	Gabu	Guinée-Bissau
42	Madina	Conakry	Guinée

43	Koundara	Boké	Guinée
44	Mali	Labé	Guinée
45	Sarébodio	Boké	Guinée

Annexe 2 : Tests de causalité Granger

Marché du riz importé : test de causalité Granger

Pays	Marché	% de fois où le marché en cause un autre	% de fois où le marché est causé par un autre
Sénégal	Bakel	6%	0%
	Dagana	24%	6%
	Dakar	29%	41%
	Diaobé	12%	53%
	Kaolack	18%	18%
	Kolda	24%	18%
	Saint-Louis	18%	24%
	Tambacounda	12%	18%
	Touba	24%	6%
	Ziguinchor	24%	24%
Gambie	Banjul	12%	0%
	Farafenni	6%	6%
	Basse	18%	0%
Guinée	Conakry	6%	12%
Guinée-Bissau	Bissau	18%	18%
Mali	Kayes	24%	24%
Mauritanie	Nouakchott	18%	24%

Source : données SIM, FEWS-NET, PAM.

Marchés du riz dans le bassin Ouest : tests de causalité de Granger

Pays	Marchés	Cause/Influence (à 5%)	Marchés	Nombre de fois où le marché en cause un autre	Nombre de fois où le marché est causé par un autre
SENEGAL	BAKEL	→	Saint-Louis	1	0
	DAGANA	→	Bissau, Kayes, Kolda, Touba	4	1
	DAKAR		Conakry, Diaobe*, Saint-Louis*, Tambacounda*, Ziguinchor*	5	7
	DIAOBE	→	Dakar, Nouakchott*	2	9
	FARAFENNI	→	Diaobe	1	1
	KAOLACK	→	Dakar*, Diaobe*, Nouakchott	3	3
	KOLDA	→	Kaolack, Kayes*, Nouakchott, Tambacounda	4	3
	SAINT-LOUIS	→	Kayes*, Kolda*, Nouakchott	3	4
	TAMBACOUNDA	→	Diaobe, Ziguinchor*	2	3
	TOUBA	→	Bissau, Dakar, Kaolack*, Tambacounda	4	1
	ZIGUINCHOR	→	Dagana, Dakar*, Kayes*, Kolda*	4	4
GAMBIE	BANJUL	→	Dakar, Diaobe	2	0
	BASSE	→	Dakar, Diaobe, Ziguinchor	3	0
GUINEE	CONAKRY	→	Farafenni*	1	2
GUINEE BISSAU	BISSAU	→	Diaobe, Kaolack, Saint-Louis*	3	3
MALI	KAYES	→	Bissau, Dakar, Diaobe*, Ziguinchor*	4	4
MAURITANIE	NOUAKCHOTT	→	Conakry, Diaobe, Saint-Louis	3	4

(*) Influence à 2% basée sur 30 observations et plus

Pairwise Granger Causality Tests

Sample: 2001M01 2009M12

Lags : 2

Null Hypothesis : (rejected)	Observations	F-Statistic	Probability
BAKEL does not Granger Cause SAINTLOUIS	12	5.92731	0.03118
BANJUL does not Granger Cause DAKAR	26	4.49227	0.02376
BANJUL does not Granger Cause DIAOBE	9	20.6995	0.00776
BASSE does not Granger Cause DAKAR	26	6.22189	0.00755
BASSE does not Granger Cause DIAOBE	9	25.2716	0.00538
BASSE does not Granger Cause ZIGUINCHOR	27	3.44549	0.04992
BISSAU does not Granger Cause DIAOBE	9	11.6576	0.02144
BISSAU does not Granger Cause KAOLACK	27	5.29293	0.01328
BISSAU does not Granger Cause SAINTLOUIS	42	9.76176	0.00039
CONAKRY does not Granger Cause FARAFENNI	33	4.87791	0.01522
DAGANA does not Granger Cause BISSAU	20	8.79342	0.00297
DAGANA does not Granger Cause KAYES	23	27.4986	3.40E-06
DAGANA does not Granger Cause KOLDA	26	10.9283	0.00056
DAGANA does not Granger Cause TOUBA	19	16.3697	0.00022
DAKAR does not Granger Cause CONAKRY	62	3.68366	0.03129
DAKAR does not Granger Cause DIAOBE	39	25.9127	1.50E-07
DAKAR does not Granger Cause SAINTLOUIS	83	6.85828	0.0018
DAKAR does not Granger Cause TAMBACOUNDA	50	6.61516	0.00303
DAKAR does not Granger Cause ZIGUINCHOR	82	10.7985	7.30E-05
DIAOBE does not Granger Cause DAKAR	39	3.71994	0.0346
DIAOBE does not Granger Cause NOUAKCHOTT	32	6.345	0.00551
FARAFENNI does not Granger Cause DIAOBE	9	7.84515	0.04127
KAOLACK does not Granger Cause DAKAR	75	17.1877	8.50E-07
KAOLACK does not Granger Cause DIAOBE	39	9.82038	0.00043

KAOLACK does not Granger Cause NOUAKCHOTT	60	3.67019	0.0319
KAYES does not Granger Cause BISSAU	40	3.37064	0.04584
KAYES does not Granger Cause DAKAR	87	3.11117	0.04985
KAYES does not Granger Cause DIAOBE	33	8.648	0.00119
KAYES does not Granger Cause ZIGUINCHOR	76	9.98023	0.00015
KOLDA does not Granger Cause KAOLACK	64	3.77922	0.02855
KOLDA does not Granger Cause KAYES	72	6.08034	0.00374
KOLDA does not Granger Cause NOUAKCHOTT	65	3.1835	0.04853
KOLDA does not Granger Cause TAMBACOUNDA	42	3.73401	0.03333
NOUAKCHOTT does not Granger Cause CONAKRY	48	3.36305	0.04395
NOUAKCHOTT does not Granger Cause DIAOBE	32	3.50636	0.04428
NOUAKCHOTT does not Granger Cause SAINTLOUIS	69	3.93533	0.02444
SAINTLOUIS does not Granger Cause KAYES	82	6.57497	0.00231
SAINTLOUIS does not Granger Cause KOLDA	70	4.24776	0.01846
SAINTLOUIS does not Granger Cause NOUAKCHOTT	69	3.41702	0.03891
TAMBACOUNDA does not Granger Cause DIAOBE	19	5.06972	0.02207
TAMBACOUNDA does not Granger Cause ZIGUINCHOR	50	4.89228	0.01195
TOUBA does not Granger Cause BISSAU	24	4.88728	0.01939
TOUBA does not Granger Cause DAKAR	62	3.95128	0.02472
TOUBA does not Granger Cause KAOLACK	62	5.25554	0.00804
TOUBA does not Granger Cause TAMBACOUNDA	31	3.83901	0.03461
ZIGUINCHOR does not Granger Cause DAGANA	26	6.17554	0.00777
ZIGUINCHOR does not Granger Cause DAKAR	82	7.33277	0.00122
ZIGUINCHOR does not Granger Cause KAYES	76	29.3401	5.20E-10
ZIGUINCHOR does not Granger Cause KOLDA	70	5.60484	0.00568

Marché du mil : test de causalité Granger

Pays	Marché	% de fois où le marché en cause un autre	% de fois où le marché est causé par un autre
Sénégal	Dagana	23%	38%
	Dakar	31%	0%
	Diaobé	23%	8%
	Kaolack	54%	0%
	Kolda	23%	8%
	Saint-Louis	38%	15%
	Tambacounda	15%	23%
	Touba	15%	31%
	Ziguinchor	23%	54%
Gambie	Banjul	15%	8%
	Farafenni		
	Basse	15%	38%
Guinée-Bissau	Bissau		
Mali	Kayes	0%	46%
Mauritanie	Nouakchott	0%	8%

Source : données SIM, FEWS-NET, PAM.

Marchés du mil dans le bassin Ouest : tests de causalité de Granger

Pays	Marchés	Cause/Influence (à 5%)	Marchés	Nombre de fois où le marché en cause un autre	Nombre de fois où le marché est causé par un autre
SENEGAL	BAKEL	→	Nouakchott	1	5
	DAGANA	→	Ziguinchor*	1	5
	DAKAR	→	Bakel, Dagana*, Kayes, Tambacounda*, Ziguinchor*	5	1
	DIAOBE	→	Dagana, Saint-Louis*, Ziguinchor*	3	1
	FARAFENNI	→	Saint-Louis*, Touba	2	1
	KAOLACK	→	Bakel*, Dagana*, Kayes*, Kolda*, Saint-Louis*, Tambacounda*, Touba*, Ziguinchor*	8	0
	KOLDA	→	Basse, Diaobe*, Kayes*, Ziguinchor	4	3
	SAINT-LOUIS	→	Bakel, Kayes*, Nouakchott*, Tambacounda*, Touba*, Ziguinchor	6	4
	TAMBACOUNDA	→	Bakel*, Dagana*, Kayes*, Kolda	4	3
	TOUBA	→	Dagana*, Dakar, Ziguinchor*	3	5
	ZIGUINCHOR	→	Bakel*, Basse, Kayes*, Saint-Louis, Touba*	5	7
GAMBIE	BANJUL	→	Basse, Bissau	2	0
	BASSE	→	Farafenni, Touba	2	4
GUINEE-BISSAU	BISSAU	→	Basse	1	1
MALI	KAYES	→	Kolda	1	6
MAURITANIE	NOUAKCHOTT	→		0	2

(*) Influence à 2% basée sur 30 observations et plus

Pairwise Granger Causality Tests**Sample: 2002M01 2009M11****Lags : 2**

Null Hypothesis : (rejected)	Observations	F-Statistic	Probability
BAKEL does not Granger Cause NOUAKCHOTT	34	3.79253	0.03442
BANJUL does not Granger Cause BASSE	32	4.08366	0.02822
BANJUL does not Granger Cause BISSAU	24	3.9274	0.03736
BASSE does not Granger Cause FARAFENNI	29	6.27687	0.00642
BASSE does not Granger Cause TOUBA	25	8.69791	0.00191
BISSAU does not Granger Cause BASSE	19	5.1719	0.02081
DAGANA does not Granger Cause ZIGUINCHOR	57	8.20627	0.0008
DAKAR does not Granger Cause BAKEL	34	4.25381	0.02399
DAKAR does not Granger Cause DAGANA	53	4.57309	0.01521
DAKAR does not Granger Cause KAYES	65	3.57659	0.03408
DAKAR does not Granger Cause TAMBACOUNDA	69	6.8694	0.00198
DAKAR does not Granger Cause ZIGUINCHOR	69	4.79618	0.01146
DIAOBE does not Granger Cause DAGANA	31	3.7596	0.0368
DIAOBE does not Granger Cause SAINTLOUIS	44	4.70138	0.01482
DIAOBE does not Granger Cause ZIGUINCHOR	44	5.39373	0.00855
FARAFENNI does not Granger Cause SAINTLOUIS	31	4.8116	0.01668
FARAFENNI does not Granger Cause TOUBA	25	6.14535	0.00831
KAOLACK does not Granger Cause BAKEL	34	7.3207	0.00267
KAOLACK does not Granger Cause DAGANA	57	10.5105	0.00015
KAOLACK does not Granger Cause KAYES	73	5.74122	0.00497
KAOLACK does not Granger Cause KOLDA	69	7.03054	0.00174
KAOLACK does not Granger Cause SAINTLOUIS	77	10.2525	0.00012
KAOLACK does not Granger Cause TAMBACOUNDA	77	18.3824	3.60E-07

KAOLACK does not Granger Cause TOUBA	69	5.31922	0.00729
KAOLACK does not Granger Cause ZIGUINCHOR	77	21.4426	4.90E-08
KAYES does not Granger Cause KOLDA	78	3.17101	0.0478
KOLDA does not Granger Cause BASSE	32	4.35128	0.02301
KOLDA does not Granger Cause DIAOBE	44	7.34754	0.00196
KOLDA does not Granger Cause KAYES	78	5.90708	0.00419
KOLDA does not Granger Cause ZIGUINCHOR	69	3.23907	0.04571
SAINTLOUIS does not Granger Cause BAKEL	39	3.59158	0.03845
SAINTLOUIS does not Granger Cause KAYES	86	8.92811	0.00031
SAINTLOUIS does not Granger Cause NOUAKCHOTT	61	5.10228	0.00921
SAINTLOUIS does not Granger Cause TAMBACOUNDA	77	4.38703	0.01593
SAINTLOUIS does not Granger Cause TOUBA	69	5.79728	0.00485
SAINTLOUIS does not Granger Cause ZIGUINCHOR	77	3.54297	0.03407
TAMBACOUNDA does not Granger Cause BAKEL	34	6.99427	0.00332
TAMBACOUNDA does not Granger Cause DAGANA	57	4.57782	0.01475
TAMBACOUNDA does not Granger Cause KAYES	73	9.8377	0.00018
TAMBACOUNDA does not Granger Cause KOLDA	69	4.16029	0.02002
TOUBA does not Granger Cause DAGANA	53	9.77377	0.00027
TOUBA does not Granger Cause DAKAR	69	3.87566	0.02578
TOUBA does not Granger Cause ZIGUINCHOR	69	8.62657	0.00048
ZIGUINCHOR does not Granger Cause BAKEL	34	6.2015	0.00573
ZIGUINCHOR does not Granger Cause BASSE	25	5.53727	0.0122
ZIGUINCHOR does not Granger Cause KAYES	73	14.3907	6.10E-06
ZIGUINCHOR does not Granger Cause SAINTLOUIS	77	3.38427	0.03938
ZIGUINCHOR does not Granger Cause TOUBA	69	4.62205	0.01334

Annexe 3: Impact des chocs internationaux

Le Sénégal est un importateur net de riz. A ce titre, il se trouve exposé aux effets des chocs issus du marché international. Dans le but d'évaluer la réaction des marchés nationaux aux chocs exogènes de prix, des fonctions de réponses impulsionnelles ont été estimées à partir d'un modèle vectoriel autorégressif VAR(1). De façon générale, dans l'économie, les prix subissent divers chocs qui les font dévier de leur valeur de long terme provoquant ainsi des fluctuations de prix autour de leur tendance de long terme. Les fonctions de réponses impulsionnelles permettent d'évaluer la réponse des différents marchés suite à un choc équivalent à un écart-type de la déviation de prix sur le marché principal. Elles permettent d'avoir une idée sur la nature du choc, son ampleur ainsi que sa durée, c'est-à-dire la période de temps nécessaire avant que les prix ne reviennent à leur niveau de long terme.

Les séries de prix utilisées sont en différence premier représentée par le D se trouvant devant le nom de chaque marche (graphique). La variable PRXINT représente les prix internationaux de riz à l'exportation à partir de Bangkok (Thai A1 Super 100% brisure). Toutes les séries de prix sont en kg et ont été exprimées en FCFA. En outre, les prix sur les marchés du bassin ouest sont des prix de détail.

Un choc positif de prix de riz importe sur le marché international d'une ampleur d'un écart-type de la déviation de prix par rapport à leur valeur de long terme a un impact positif instantané c'est-à-dire qu'il entraîne un accroissement des prix (représenté par la courbe bleue qui débute par une valeur au-dessus de l'origine) sur les marchés de Kayes, Kaolack et Saint-Louis. Le même type de choc entraîne une réaction retardée de l'ordre d'un mois sur les marchés de Dakar, Tambacounda et Touba tandis que le délai de réaction est de deux mois à Diaobé. Dakar qui est le principal port d'entrée du riz importe est le marché sur lequel la durée du choc s'estompe le plus rapidement. En effet, les prix retournent à leur niveau de long terme après une période de 8 mois alors que sur les autres marchés les effets du choc persistent sur une période de 9 à 12 mois.

De façon générale, dans le bassin ouest, Dakar est le marché le plus efficient pour ce qui est du riz importe car les prix reviennent à leur niveau de long terme sur une période relativement courte. En outre, les marchés les plus ouverts sur le marché international sont ceux de Dakar et Saint-Louis. En effet, 42% de l'effet de choc internationaux se répercute sur ces marchés (tableau 21)

Tableau 21: effets de choc de prix internationaux sur les différents marchés du bassin ouest

	Dakar	Diaobe	Tamba	Touba	Kaolack	Saint Louis	Kayes
	counda						
Reaction au choc	Retardee d'un mois	Retardee de deux mois	Retardee d'un mois	Retardee d'un mois	Instantane e	Instantane e	Instantanee
Ampleur du choc transmis	42%	21%	33%	25%	17%	42%	17%
Duree moyenne du choc	8 mois	9 mois	12 mois	10 mois	12 mois	10 mois	10 mois

Response to Cholesky One S.D. Innovations ± 2 S.E.